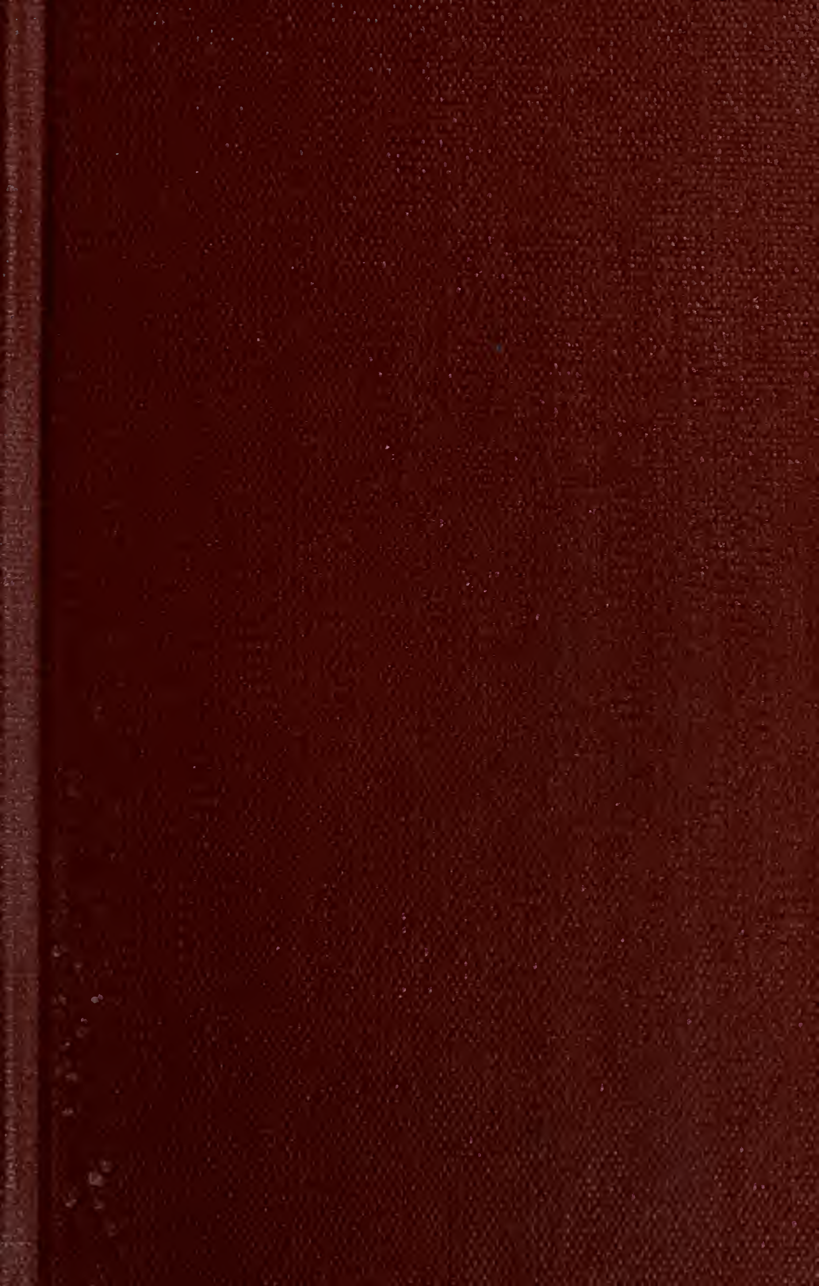


Mme de Raincourt

INSTITUT D'ACTION FRANÇAISE

Comte Léon DE MONTESQUIOU

L'ŒUVRE DE FRÉDÉRIC LE PLAY

SUIVI DE

PENSÉES CHOISIES DE NOS MAITRES

JOSEPH DE MAISTRE — BONALD — AUGUSTE COMTE — BALZAC — TAINE — RENAN

NOUVELLE LIBRAIRIE NATIONALE
85, RUE DE RENNES
PARIS

L'Œuvre de Frédéric Le Play

& Pensées choisies

DU MÊME AUTEUR

Le Salut public, un vol. in-18 jésus, broché . . . . 3 f

La Raison d'État, un vol. in-18 jésus, broché . . . 3 f

Les Raisons du Nationalisme, un vol. in-18 jésus, broché . . . . 3 fr

Le Système politique d'Auguste Comte, un vol. in-18 jésus, broché . . . . 3 fr

Les Consécrations positivistes de la vie humaine, un vol. in-18 jésus, broché . . . . 3 fr

Le réalisme de Bonald, un vol. in-18 jésus broché. 3 fr

De l'Anarchie à la Monarchie, brochure . . . . . 0 fr

La Noblesse, *suivie d'extraits de Blanc de Saint-Bonnet sur le même sujet*, brochure . . . . 0 fr

La politique de l'Action Française, *réponse à MM. Lugan et J. Pierre*, brochure, *en collaboration avec M. Lucien Moreau* . . . . 0 fr

---

INSTITUT D'ACTION FRANÇAISE

Comte Léon DE MONTESQUIOU

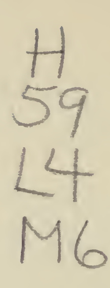
L'ŒUVRE DE FRÉDÉRIC LE PLAY

SUIVI DE

PENSÉES CHOISIES DE NOS MAITRES

JOSEPH DE MAISTRE — BONALD — AUGUSTE COMTE — BALZAC — TAINE — RENAN

NOUVELLE
LIBRAIRIE NATIONALE
85, RUE DE RENNES
PARIS



Il a été tiré de cet ouvrage dix exemplaires sur papier de Hollande van Gelder Zonen, numérotés de 1 à 10.

L'ŒUVRE

DE

FRÉDÉRIC LE PLAY

CHAPITRE I.

LA MÉTHODE.

CHAPITRE I.

LA MÉTHODE.

Le Play, — tout en étant un grand réaliste comme les deux maîtres en politique de la pensée contemporaine que j'ai étudiés précédemment, Bonald[1] et Auguste Comte[2], — Le Play a une méthode un peu différente de la leur. Or, par cette méthode différente, Le Play, sur beaucoup de points, aboutit aux mêmes conclusions que Bonald et Comte. J'ai pensé que c'était là une constatation intéressante à faire, et qu'elle serait comme une vérification, par une sorte

1. *Le réalisme de Bonald*, 1 vol., à la Nouvelle Librairie Nationale.

2. *Le système politique d'Auguste Comte*, 1 vol. — *Les Consécrations positivistes de la vie humaine*, 1 vol. — Nouvelle Librairie Nationale.

de contre-expérience, de la justesse de vues de Comte et Bonald, sur les principes que j'ai cherché à mettre chez eux en relief.

Comme ces deux philosophes, Le Play, je viens de le dire, est un grand réaliste. J'entends par là qu'il considère qu'il y a des lois auxquelles les sociétés doivent se plier pour vivre, que ces lois ne dépendent pas de nos goûts ou de nos caprices, et qu'il s'agit donc de les découvrir et non de les inventer.

Pour la découverte de ces lois, Le Play se sert, comme Comte et Bonald, de ces deux instruments : l'observation et le raisonnement. Pourtant, je le répète, sa méthode est un peu différente. La méthode de Comte et Bonald est plus philosophique, celle de Le Play plus empirique. Pour bien faire comprendre cette différence je recourrai à une comparaison. Comte et Bonald font comme des médecins qui déduiraient les lois de la santé de la connaissance qu'ils ont des organes de l'homme et de leur fonctionnement. Le Play, lui, nous déclare: observons, étudions, examinons une grande quantité d'hommes, parmi ceux qui sont forts, ro-

bustes, à l'abri des maladies. Ces hommes, puisqu'ils sont bien portants, suivent nécessairement, par raison ou instinctivement, les lois qui assurent la santé. Nous devons donc découvrir ces lois en étudiant la façon de vivre de ces hommes.

Par la première méthode on établit les lois que les hommes *doivent* suivre pour se bien porter. Par la seconde les lois suivies par les hommes bien portants. Or ce n'est pas tout à fait la même chose. Dans le premier cas, en effet, on peut arriver à établir toutes les lois de la santé. Dans le second, on ne peut découvrir que celles observées par les hommes que l'on étudie, et il se peut fort bien que ces hommes n'observent pas toutes les lois dont la santé dépend. Il en résulte que par la méthode de Le Play on n'établira que des lois déjà connues, tout au moins empiriquement, de l'humanité, tandis que la méthode de Comte et Bonald permet de faire la découverte de lois jusqu'ici ignorées.

Cette remarque que je fais au désavantage de la méthode empirique eût d'ailleurs fort peu troublé Le Play. Il estimait, en effet, qu'en so-

ciologie, il n'y a aucune découverte à faire, il n'y a qu'à observer ce qui est, aucune loi sociale n'existant, qui n'ait été expérimentée déjà par quelque société humaine. C'est aussi la pensée de Bonald, si ce n'est celle de Comte. Nous n'avons pas sur ce point ici à les départager. Car, en admettant qu'il y ait des lois de la santé sociale qui ne soient pas encore connues, nous pouvons dire qu'en tout cas l'urgence n'est pas de découvrir ces lois. L'urgence est de restaurer les vérités les plus élémentaires et les plus anciennes de l'Ordre qui sont actuellement oubliées ou méconnues. Or, pour restaurer ces vérités, la méthode de Le Play est aussi efficace que celle des deux philosophes dont nous venons de parler, et peut-être même est-elle plus propre à frapper et convaincre certains esprits, parce qu'elle est plus concrète et par là plus vivante.

Cette méthode nous ne la comprendrons d'ailleurs tout à fait bien qu'en voyant les circonstances qui ont amené Le Play à l'adopter. Et pour cela nous allons parcourir succinctement sa vie.

***

Le Play nous a initié lui-même aux détails de sa vie dans son premier volume des *Ouvriers européens.* Nous y voyons qu'il naquit en 1806 sur les bords de la Basse-Seine, près de Honfleur, d'une famille assez modeste, puisqu'il raconte que les divers exercices de pêche, chasse ou cueillette auxquels il se livrait et qui faisaient la joie de son enfance, apportaient en même temps un appoint utile au ménage de ses parents. En 1811, son frère étant mort, il fut emmené par un de ses oncles à Paris. « L'arrivée à Paris, écrit-il, produisit sur moi l'impression fâcheuse que j'ai toujours ressentie depuis lors à la vue des villes. Mon oncle habitait rue de Grammont... Le luxe de l'appartement Louis XVI où je devais rester quand je n'étais pas à l'école, ne me fit jamais oublier le charme de la forêt, du verger et des rivages du pays natal. L'école où l'on m'envoyait fut pour moi, pendant quatre hivers, un supplice dont le souvenir ne m'a jamais quitté... Aucun souvenir d'amitié ne s'y est joint à ceux que m'avaient laissés mes compagnons de chasse et de pêche;

et en ce qui touche l'enseignement, je ne saurais me rappeler ce que j'y ai appris. » On voit que Le Play manifestait dès alors la prédilection qu'il marque dans tous ses ouvrages pour la vie simple des champs.

En 1815, il revient à Honfleur, et il voit alors, pour employer le mot superbe que cette époque a mérité de porter dans l'histoire, la *renaissance* de son pays natal, qui avait particulièrement souffert durant la Révolution et l'Empire. « Pendant sept ans (1815-1822), écrit-il, sur les deux rives de la Basse-Seine, je vis renaître le travail, paralysé depuis vingt ans par le blocus. Dans le pays d'Auge, je voyais croître rapidement le bien-être au sein des ateliers domestiques... Dans le pays de Caux, le spectacle était encore plus instructif: le retour de la paix et la conservation des traditions normandes concouraient également à la renaissance de la prospérité. »

C'est au collège du Havre que Le Play poursuivit ses études. Puis, conseillé par un ami de sa famille, il rentre à Paris en 1824, pour se préparer à la carrière d'ingénieur, en passant

successivement par l'Ecole polytechnique et l'Ecole des mines. « L'admission à l'Ecole des mines de Paris, à la fin de 1827, écrit Le Play, fut pour moi une école de bonheur. J'échappais enfin à la servitude du casernement et des salles d'étude, qui depuis deux ans paralysait mes facultés. Mes récréations, subordonnées à des devoirs attrayants, acquirent un charme extraordinaire dans la compagnie habituelle de mon ami, Jean Raynaud. » Avec cet ami des discussions politiques s'engagent. Raynaud était poussé vers les idées saint-simoniennes. « J'opposai d'abord, nous dit Le Play, à ses idées préconçues les opinions que j'avais puisées dans ma première éducation. Nos discussions continuelles ne diminuèrent point le dissentiment qui régnait entre nous; mais elles accrurent notre affection, en nous donnant le désir d'une association qui pût nous conduire à la découverte de la vérité. En cette matière, sans s'attacher autant que moi à la méthode d'observation, Raynaud ne repoussait pas la pensée de prendre pour critérium de nos jugements les faits sociaux observés dans un voyage fait en commun. »

Ce premier voyage fut effectué en 1829 dans l'Allemagne du Nord. Le Play nous explique ainsi quel but exactement il y poursuivit : « Comme tous les voyageurs qui aspirent à exercer par leur profession une action dirigeante, nous avions à atteindre, dans chaque contrée, trois buts principaux : visiter les établissements spéciaux qui, pour l'art des mines, offrent les modèles à suivre et les écueils à éviter; séjourner sur chaque établissement le temps nécessaire pour observer les faits essentiels; puis rédiger les notes qui doivent en garder le souvenir. Se mettre en rapport intime avec les populations et les lieux, afin d'établir une distinction nette entre les faits essentiellement locaux et ceux qui ont un caractère d'intérêt général. Chercher avec sollicitude les Autorités sociales de chaque localité : observer leur pratique : écouter avec respect les jugements qu'ils portent sur les hommes et les choses. »

Le Play résumait ici la méthode d'observation qu'il devait employer pour tous ses travaux subséquents.

Ce voyage de 1829 et l'année suivante, avec

ses événements politiques, sont des dates importantes dans la vie de Le Play. Elles orientent, en effet, en quelque sorte tout le reste de son existence. C'est ce qu'il reconnaît d'ailleurs dans le passage suivant de son autobiographie. « Le voyage de 1829 m'attacha à ma profession en me donnant la certitude que je pourrais m'y rendre utile à mon pays. Je poursuivis, avec une ardeur croissante, mes travaux d'ingénieur; mais, à dater de ce moment, je ne perdis jamais de vue les études sociales, et elles devinrent l'une de mes récréations favorites. Pendant l'hiver de 1829 à 1830, j'employai mes loisirs à visiter beaucoup d'ateliers parisiens, et je constatai avec satisfaction qu'ils conservaient encore les meilleurs éléments de paix et de stabilité. Aux approches du printemps, je me préparais au second voyage d'études, qui devait avoir lieu en Espagne, lorsqu'une explosion survenue au laboratoire de l'Ecole des mines vint mettre ma vie en danger et paralyser, pendant dix-huit mois, mes forces physiques. La révolution de juillet 1830 survint au moment où la maladie conservait son caractère aigu... Pendant mes longues nuits de

souffrance et d'insomnie, je n'avais qu'un moyen de reposer mon esprit, c'était de reporter ma pensée aux tableaux de bonheur que j'avais observés, jour par jour, l'année précédente en Allemagne, en France et dans la ville même que désolait la discorde. Ce dur apprentissage de la douleur, complété par une méditation forcée, m'apparaît aujourd'hui comme un des événements décisifs de ma carrière : ce fut alors, en effet, que je pris la résolution de remédier autant que possible aux fléaux déchaînés dans mon pays. Je fis le vœu de consacrer, chaque année, six mois de voyage à mes études de métallurgie, menées de front avec celles des familles et des sociétés. »

Le Play fut fidèle à cette résolution. Et chaque année, à partir de 1830, il parcourut l'Europe, recueillant sur place les matériaux avec lesquels il devait plus tard composer ses ouvrages. Et on se rendra compte de la conscience qu'il mit à ne rien avancer qui ne fût dûment contrôlé, et à ne tirer aucune conclusion qu'il n'appuyât sur une masse de faits, quand j'aurai dit que ce n'est qu'au bout de vingt-cinq

ans de voyages, de travaux, de recherches, qu'il osa présenter au public son premier ouvrage. La première édition des *Ouvriers européens* ne parut, en effet, qu'en 1855. Elle comprend un volume in-folio contenant l'exposé des faits étudiés de 1829 à 1855. Le Play compléta par la suite ses observations, et la seconde édition des *Ouvriers européens*, qui est de 1879, est composée de six volumes in-8°, contenant à la fois l'exposé des faits recueillis jusqu'à cette date, et la doctrine qui s'en induit. Le tome premier de cet ouvrage renferme la méthode d'observation. Les cinq autres, des monographies de familles. Le tome II étudie les ouvriers de l'Orient. Le tome III, les ouvriers du Nord. Le tome IV, les ouvriers de l'Occident (1re série: Populations stables). Le tome V, les ouvriers de l'Occident (2e série: Populations ébranlées). Le tome VI, les ouvriers de l'Occident (3e série: Populations désorganisées).

Le Play expose ainsi le plan et le but de ce grand ouvrage: « Le point de départ de mon œuvre et le guide constant de mes inductions se trouvent dans une série d'études commencées

il y a un demi-siècle et continuées aujourd'hui par mes jeunes amis de l'Europe entière, dans les régions contiguës de l'Asie, et plus récemment dans le reste du monde. Chaque étude a pour objet une monographie comprenant une famille ouvrière, le lieu qu'elle habite et la constitution sociale qui la régit. J'ai procédé personnellement, d'après le plan méthodique exposé au livre deuxième, à l'exécution de trois cents monographies. Parmi ces études, j'ai choisi cinquante-sept familles qui m'ont paru représenter mieux que les autres diverses contrées de l'Europe... La description des cinquante-sept monographies représente donc, en étendue, la majeure partie de mon œuvre, mais elle ne comprend que la moindre partie du temps que j'y ai consacré. Ce temps a été absorbé surtout par une méditation incessante, qui m'a permis d'échapper au joug des erreurs contemporaines. Je suis arrivé peu à peu aux vérités éternelles, c'est-à-dire à celles qui ont été évidentes pour les peuples prospères de tous les temps ; et j'ai pu en faire la synthèse dont les éléments sont réunis ci-dessous au livre premier. »

Mais cette synthèse avec sa suite des cinquante-sept monographies n'était accessible qu'à des spécialistes. C'est pourquoi Le Play, afin de mettre sa doctrine et l'exposé des faits observés par lui plus à la portée du public, jugea utile de faire paraître en 1864 son autre œuvre capitale: la *Réforme sociale*, dont le titre complet est: « La Réforme sociale en France déduite de l'observation comparée des peuples européens. » Ses autres ouvrages principaux, tels l'*Organisation du travail* et l'*Organisation de la famille*, ne sont eux-mêmes qu'une sorte de résumé des trois volumes de la *Réforme sociale*.



La *Réforme sociale* porte en épigraphe ces lignes de Descartes: « Je passai ma jeunesse à voyager... J'avais toujours un extrême désir d'apprendre à distinguer le vrai d'avec le faux, pour voir clair en mes actions et marcher avec assurance en cette vie. » Ces lignes c'est à juste titre que Le Play les applique à son propre cas : « Suivant le précepte du grand homme qui m'a fourni l'épigraphe de cet ouvrage, écrit-

il, et m'aidant du scepticisme propre à notre temps, je tins pour non avenues jusqu'à vérification personnelle les opinions au milieu desquelles j'avais été élevé. Comme il ne me fut pas possible de me soustraire à certaines convictions, je recherchai avec sollicitude les preuves qui semblaient les combattre, et je fréquentai les hommes de bien imbus de convictions opposées. Je conformai, autant que possible, ma conduite à la pratique de ceux qui jouissaient de l'estime publique, et je n'adoptai comme maxime fondamentale que le devoir d'aimer mes semblables et de me rendre utile à mon pays. J'admis enfin comme règle de mes études que je devais demander l'exemple du bien aux peuples libres et prospères chez lesquels toutes les classes, unies par une solidarité intime, se montrent dévouées au maintien de la vie publique. »

Telle est, résumée, la méthode employée par Le Play et au moyen de laquelle il arriva à secouer l'erreur dont, en matière sociale, ainsi qu'il le déclare, il était imbu dans sa jeunesse, comme d'ailleurs presque tous ses contemporains.

Je dois faire dès à présent une remarque sur laquelle je m'étendrai plus longuement quand j'en arriverai à la question de la souveraineté. Ce que Le Play a surtout étudié dans ses voyages, soit directement, soit en consultant ceux qu'il appelle les « Autorités sociales », ce sont les conditions de vie des familles, des groupements locaux et des ateliers de travail. En tout ce qui concerne ces petites sociétés, ou cellules sociales, nous trouvons dans l'œuvre de Le Play des observations et une doctrine infiniment précieuses. Le Play est dans ce domaine un maître que l'on doit écouter car il ne dit rien qu'il ne prouve par ce qu'il y a de plus solide, par des faits. Mais il n'a pas poussé ses investigations plus loin, ou, plus exactement, plus haut. J'entends par là que s'il a étudié à fond les conditions de prospérité des éléments qui forment une nation, il n'a pas recherché avec autant d'attention les conditions de prospérité de la nation elle-même considérée dans son ensemble. Les conditions morales ou religieuses d'abord. Tout au long de son œuvre, Le Play insiste sur cette observation qu'il a faite que la santé mo-

rale d'un peuple est attachée à la pratique du Décalogue. Mais la pratique du Décalogue suffit-elle? Sans doute on répondra que oui si on considère une famille isolée. Mais comment maintenir dans ce conglomérat de familles qu'est une société le respect de la loi religieuse? Le pourra-t-on par le seul pouvoir paternel? Ne faudra-t-il pas un pouvoir spirituel général, exerçant son action sur tout l'ensemble de la société? Il ne semble pas que Le Play se le soit même demandé. Bref, pour dire toute ma pensée, lui qui est catholique, nulle part il ne met véritablement en évidence la supériorité du catholicisme. Un incroyant comme Auguste Comte nous fait certes mieux comprendre cette supériorité. Cela vient encore une fois de ce que Le Play a attaché son regard beaucoup plus sur les éléments de la société que sur la société elle-même. Aussi, s'il a compris admirablement la nécessité de l'autorité dans la famille ou dans l'atelier de travail, il n'a pas compris aussi bien la nécessité de l'autorité dans la société religieuse et dans la société politique, ou tout au moins cela ne ressort pas de son œuvre.

A ce point de vue nous constaterons plus loin les lacunes qu'il offre en politique, et comment, pour n'avoir pas assez bien perçu les conditions d'une bonne diplomatie, d'une bonne défense nationale ou d'une bonne justice, il en arrive à marquer une déplorable indifférence pour la forme du gouvernement.

C'est que là où Le Play n'a pas poussé ses investigations, il ne supplée pas à ce manque d'information par une clairvoyance de génie. Car, il faut le dire, avec Le Play nous ne sommes pas en compagnie d'un puissant esprit politique et philosophique, tels que Bonald et Comte par exemple. Dans Le Play nous trouvons un homme intelligent, travailleur, qui sait regarder avec méthode, et qui, avec le plus grand dévouement pour son pays, cherche à voir clair dans ce qui est. Et cela nous oblige à écouter avec attention Le Play sur les matières qu'il a observées et étudiées. Mais ailleurs, comme nous le verrons, il doit être soumis à la critique et subir des rectifications.

*
**

C'est donc en raisonnant sur une masse de faits, contrôlés par de multiples observations et par le jugement des « Autorités sociales », que Le Play a cherché à résoudre les problèmes de l'ordre. Cette méthode qu'il qualifiait de méthode d'*observation* il l'opposait à celle qu'il appelait la méthode d'*invention*, laquelle, disait-il, « pratiquée en France depuis plus d'un siècle, et fondée sur des idées préconçues, prétend façonner l'humanité d'après un idéal fictif et arbitraire. La méthode d'observation, elle, ajoutait-il, « ne demande rien à l'abstraction pure, à l'autorité d'un nom propre. Elle ne retranche rien de l'organisme vivant et complexe des sociétés; mais, s'appuyant sur le fait bien observé, et sur l'histoire exacte, elle conclut à la restauration des bonnes coutumes du passé et à l'imitation des saines pratiques du présent. En un mot elle va aux peuples modèles que leur prospérité signale; elle analyse le mécanisme de leurs succès et en recherche les causes profondes; elle indique, parmi les éléments sociaux ainsi étudiés, ceux qui paraissent applicables au milieu, à l'état actuel et au tempérament

du pays à réformer. Ce travail n'emprunte rien à l'imagination, à la métaphysique ou aux passions des partis; c'est essentiellement une œuvre de science et de vérité. »

Cette méthode, remarquait d'ailleurs Le Play, « je ne l'ai pas inventée. Elle est aussi vieille que l'espèce humaine, et a été employée par beaucoup d'hommes éminents, bien avant qu'Aristote, Bacon et Descartes la recommandassent à l'attention des philosophes. » Et il ajoutait : « La science sociale qui se fonde sur une telle méthode a des procédés d'investigation bien appropriés à la nature des choses qui forment son domaine. Peut-être pourrait-elle sembler, à première vue, inférieure aux autres sciences en ce qui touche la sûreté des moyens dont elle dispose pour arriver au vrai... Elle n'a pas, comme les sciences exactes un point de départ infaillible dans les axiomes que la raison accepte tout d'abord comme expression de l'évidence. Ayant à apprécier des faits, variables comme la nature humaine, elle est privée des facilités qu'offre généralement aux sciences physiques la permanence des phénomènes. Cependant, comme tou-

tes les sciences, elle arrive à la vérité en multipliant suffisamment les observations et en repoussant les affirmations qui ne reposent pas sur des faits avérés ou sur des déductions fournies par un raisonnement rigoureux. »

Ses observations, nous l'avons déjà dit, Le Play les a contrôlées et complétées par des enquêtes auprès des « Autorités sociales ». Les Autorités sociales jouent un grand rôle dans l'œuvre de Le Play. Le Play allait même jusqu'à prétendre qu'il n'était que leur secrétaire, c'est-à-dire qu'il n'écrivait en quelque sorte que sous leur dictée. Il est donc important de définir exactement ce que Le Play entendait par « Autorités sociales. »

Un des disciples de Le Play, Charles de Ribbe, les définit ainsi : « Les *Autorités sociales* sont les hommes qui, adonnés au travail, étroitement unis à leurs serviteurs et subordonnés par l'affection et le respect, ont la richesse, le talent et la vertu nécessaires pour maintenir les bonnes coutumes soit au foyer domestique, soit dans l'atelier qu'ils dirigent ou la localité qu'ils habitent, pour les faire observer par la puissance de l'exemple et les transmettre à leurs descen-

dants. Tandis que les lettrés et les politiciens de profession, ignorant les faits, aboutissent le plus souvent à des idées fausses de tels hommes, en contact journalier avec les réalités vont droit aux solutions justes; et les interroger, recueillir leurs réponses partout identiques, c'est reconstituer expérimentalement et sûrement la vraie science sociale. »

« Les Autorités sociales, écrivait de son côté Le Play, sont établies dans toutes les contrées, et partout elles jouissent de l'estime publique. Elles sont vouées principalement à l'agriculture et aux autres arts usuels. Elles appartiennent à toutes les classes, aux paysans comme aux grands propriétaires. Toutes se reconnaissent à une aptitude saisissante : dans le cercle de leur influence elles résolvent sûrement le grand problème qui consiste à faire régner la paix publique sans le secours de la force. Pour atteindre ce but, elles emploient toutes les mêmes moyens: elles donnent le bon exemple à leur localité en inspirant à leurs serviteurs, à leurs ouvriers et à leurs voisins le respect et l'affection. »

Chez les peuples prospères, ajoute Le Play,

elles dirigent partout la vie privée et le gouvernement local. « Quand elles sont, comme chez nous, paralysées par les gouvernants ou les constitutions écrites et dominées par les fonctionnaires, elles ne peuvent plus conjurer ni les révolutions ni la décadence, car elles opèrent, comme les grands réformateurs de tous les temps, en ne manifestant guère la vérité que par leur pratique. C'est ce qui fait du reste leur grande supériorité sur les lettrés et les politiciens... Elles répondent à peu près uniformément à des questions spéciales bien posées : mais elles signalent en même temps l'impossibilité d'en déduire des préceptes généraux et des codes. Elles concluent toujours en disant qu'on gouverne les peuples par la coutume beaucoup plus que par les lois écrites. »

Ainsi, ajoutait Le Play, « la vraie méthode de réforme, dans les contrées où la tradition du bien s'est perdue, consiste à découvrir les Autorités sociales, à observer leur pratique et à propager leurs enseignements. C'est auprès de ces hommes d'élite et par ces travaux d'enquête que les peuples souffrants, oublieux de leurs

traditions, peuvent revenir à l'intelligence des principes sociaux. »

Telle est donc la méthode suivie par Le Play: observation des peuples prospères pour découvrir les bonnes coutumes, puis enquêtes auprès des hommes compétents, c'est-à-dire qui ont la pratique de ces bonnes coutumes. C'est ainsi que Le Play a travaillé à rechercher et à retrouver les grandes vérités sociales. Il pensait que restaurer ces vérités, c'était là l'œuvre capitale et primordiale à entreprendre. Il était persuadé, en effet, que ce qui nous perd, c'est l'*erreur* bien plus que le *vice*, et l'erreur des « gens de bien » encore plus que celle des « coquins ». Aussi à l'erreur il n'admettait pas qu'on fît de concession. « Je ne connais rien de plus dangereux, déclarait-il, que les gens qui propagent les idées fausses, sous prétexte que la nation ne voudra jamais y renoncer. Si elle n'y renonce pas, elle périra, mais ce n'est pas un motif pour accélérer la décadence en adoptant l'erreur. *Il n'y a d'autre règle de réforme que de chercher le vrai et de le confesser sans réserve, quoi qu'il arrive.* Je conçois qu'un homme prudent se

taise momentanément sur le vrai, bien que je condamne cette prudence; mais je repousse tout homme qui se rallie par politique à l'erreur. »

Nous verrons successivement à quoi dans cette recherche du vrai Le Play a abouti, en ce qui concerne les principes révolutionnaires, l'organisation de la famille, de l'atelier de travail, et du gouvernement local. Mais disons tout de suite que d'une manière générale il a conclu que nous ne saurions trouver la réforme nécessaire que par l'emploi simultané de ces deux moyens : le retour aux coutumes nationales des temps de prospérité et l'imitation des meilleurs modèles contemporains.

CHAPITRE II.

LA SOUVERAINETÉ.

CHAPITRE II

LA SOUVERAINETE.

Nous l'avons déjà dit, Le Play a presque exclusivement dirigé ses investigations sur l'organisation du foyer et de l'atelier. La Nation, l'Etat, et par suite le gouvernement ont beaucoup moins attiré son attention. C'est là, à notre point de vue, un reproche important que nous devons faire à Le Play, nous qui déclarons : politique d'abord. Lui, au contraire, afin d'éviter tout débat irritant entre « les hommes de bonne volonté » auxquels il faisait appel, il avait inséré dans le programme des « Unions, de la Paix sociale », qu'on s'y abstiendrait des questions sur les *nationalités*, *la politique* et *la religion*.

Cette préoccupation de Le Play d'écarter la

question politique afin de rallier plus facilement « tous les honnêtes gens » aux réformes sociales qu'il préconise, est manifeste tout au long de son œuvre. C'est ainsi qu'il écrit : « Les mécomptes éprouvés depuis quatre-vingts ans démontrent que nous avons toujours fait fausse route en dirigeant tous nos efforts vers la réforme préalable du gouvernement central. » C'est ainsi encore qu'il termine son grand ouvrage, *la Réforme sociale*, par cette déclaration : « j'ai démontré dans cet ouvrage que les maux de la France viennent des erreurs nationales et non des formes du gouvernement. »

Certes nous sommes d'accord avec Le Play lorsqu'il affirme que la prospérité d'une nation n'a jamais pour cause *unique* son gouvernement, ou encore que l'on doit cesser de demander *exclusivement* le salut de la France à l'un des régimes qui s'y succèdent depuis 1789. Nous pensons comme Le Play, le salut ne réside pas *uniquement* ni *exclusivement* dans une forme de gouvernement. Mais s'ensuit-il que la « forme » soit indifférente, ou que cette question doive passer après toutes les autres? Et lorsque Le Play de-

mande par exemple que le rôle de l'Etat soit simplifié, et qu'on restitue à la vie privée et au gouvernement local leurs initiatives légitimes, une telle réforme est-elle possible sous n'importe quel régime? Nous répondons non. Et c'est pourquoi nous affirmons que la restauration ne peut-être commencée que par en haut. Mais ici nous sommes en opposition avec Le Play, qui nous déclare : « C'est toujours en commençant par le sommet que nous voulons rebâtir l'édifice social. Après chaque ébranlement qui amène de nouvelles ruines, nous revenons à l'un des quatre couronnements qu'une catastrophe antérieure avait renversés; nous le replaçons sur des appuis qui déjà n'avaient pu le supporter et qui sont devenus plus faibles que jamais. Il faut donc se résigner à reprendre l'œuvre dans toute ses parties. » En d'autres termes, suivant Le Play, avant de restaurer l'ordre public pensons à restaurer l'ordre privé. C'est juste l'inverse de notre maxime : politique d'abord.

Certes le scepticisme de Le Play sur les bienfaits d'un changement dans le gouvernement est légitime, lorsqu'il ne s'exerce que sur une forme

de suffrage ou sur une variation dans la constitution écrite. Aussi lorsque Le Play déclare n'attacher aucune importance à la question posée de son temps du suffrage à deux degrés, nous sommes avec lui. Nous sommes encore avec lui, lorsqu'il écrit que « le problème social ne consiste pas dans la rédaction plus ou moins savante d'une constitution écrite » et qu'on « entreprend une tâche impossible, lorsqu'on veut renfermer dans une formule les phénomènes compliqués et innombrables qui constituent la vie d'une nation », et qu'un texte ne saurait jamais « définir ou seulement énumérer les droits et les devoirs, équilibrer exactement les intérêts, les contrôler et les garantir ». Cette « nullité » des constitutions écrites, pour parler comme Joseph de Maistre, nous l'avons nous-mêmes souvent relevée. Si Le Play s'en tenait là, nous serions donc d'accord avec lui. Mais il va beaucoup plus loin, et c'est de la forme même profonde du régime qu'il nous conseille de nous désintéresser. C'est ainsi par exemple qu'il en vient à écrire : « Il faut que les gens de bien, renonçant momentanément à leurs préoccupations exclusives pour la monarchie ou

une république, s'attachent à certains devoirs simples dont l'exécution est facile, dont l'utilité est évidente, quelle que soit la forme du gouvernement. »

Ceci est grave. Car monarchie ou république, ce n'est plus une simple question de suffrage ou de constitution écrite. C'est une question capitale. C'est la question capitale, dirai-je même. Mais Le Play s'est refusé à la trancher. Et pour cela il s'est enfermé dans un certain scepticisme politique. Je crois qu'il faut y voir le résultat de ses jugements sévères sur le dix-huitième siècle et la seconde moitié du dix-septième. Comme un *leitmotiv* revient chez lui la qualification de « funeste date » appliquée à l'année 1661, année où commença le gouvernement personnel de Louis XIV après la mort de Mazarin. Il y plaçait l'origine de la Révolution. Il écrivait que la Révolution n'était que « la continuation ou la conséquence des abus de l'ancien régime en décadence. » Il allait jusqu'à appeler Louis XIV un « faux grand roi ». En tout ceci je vois l'influence de Tocqueville, et de son ouvrage sur l'*Ancien Régime et la Révolution*. Pour ce qui

concerne l'ancien régime, c'est en effet cet ouvrage, semble-t-il bien, qui a été le principal guide de Le Play. Après avoir admiré Tocqueville et s'être laissé influencer par lui, Le Play, il est vrai, lorsqu'il eut approfondi les matières que Tocqueville avait traitées, se mit à douter de la justesse de vues de son ami. Et en 1870 il allait jusqu'à écrire de lui : « J'arrive de plus en plus à classer Tocqueville parmi les sophistes. J'ai été forcé, malgré mon amitié pour lui, à entrer en grande défiance de sa *Démocratie en Amérique.* Voici que je reviens en partie sur mes premières impressions, en relisant l'*Ancien Régime et la Révolution.* Je suis consterné de voir comment on peut mêler à ce point le vrai et le faux, et comment l'opinion se laisse ainsi égarer. Le défaut radical de Tocqueville est d'avoir manqué de courage pour dire la vérité qu'il savait et pour attaquer l'erreur qu'il apercevait. » Malheureusement, en 1870, quand il classait Tocqueville parmi les sophistes, Le Play avait à peu près terminé son œuvre. Et cette œuvre s'en est ressentie des sophismes de Tocqueville sur l'ancien régime.

Le raisonnement de Le Play était celui-ci : Depuis 1661 nous avons fait l'expérience de tous les régimes. Or tous les régimes ont été destructeurs du foyer, de l'atelier et du gouvernement local. Nous n'avons donc rien à attendre d'un changement de gouvernement, et nous avons fait fausse route en cherchant la réforme par un tel moyen. La réforme ne peut venir que d'une reconstruction directe du foyer, de l'atelier et du gouvernement local. Cette reconstruction dépend de l'effort de tous les bons citoyens; elle ne dépend pas du gouvernement. Donc qu'importe le gouvernement. Et c'est ainsi que Le Play a versé dans un certain indifférentisme en politique. J'aurai fait assez sentir à quelle lacune cela aboutit chez lui, lorsque j'aurai dit que voulant par exemple analyser les causes de nos désastres de 70, il n'a pas un mot pour blâmer la politique extérieure du second Empire, ni sa politique libérale qui, entre autres effets, a eu pourtant celui d'empêcher la réorganisation de notre armée. Le Play est ici prisonnier de son scepticisme politique. Et l'on voit quelle faiblesse sur ce point il en résulte dans son œuvre.

J'ai dit que ce scepticisme politique provient chez lui de cette pensée que l'ancien régime a ouvert la voie à la Révolution, qu'il nous a mis sur une pente fatale et qu'aucun régime subséquent ne nous a arrêté dans notre course vers l'abîme. Mais en admettant même cela, ce que pour notre part nous contestons formellement, il ne s'ensuivrait pas que nous devions être indifférents en politique. Car il y a encore une question à poser. N'y a-t-il pas des régimes qui sont destructeurs par essence, et d'autres seulement par accident? N'y a-t-il donc pas des régimes dont on ne peut attendre aucune réorganisation, qui s'opposeront même à tout effort en ce sens, et d'autres dont l'intérêt concorde avec l'intérêt du pays. Voilà la question qu'il ne semble pas que Le Play se soit posée, et qui est pourtant la première qu'il importe de résoudre.



Cependant à considérer son œuvre de près je croirais assez que Le Play avait en politique un indifférentisme moindre que celui qu'il affiche. Si, dans son désir de rallier tous les hon-

nêtes gens autour de la « réforme sociale », Le Play a été heureux de trouver des prétextes pour ne point se prononcer sur la question de forme de gouvernement qu'il voyait diviser ces « honnêtes gens », on peut cependant tirer de son œuvre maintes raisons d'être monarchiste. Et cela vient de ce que certainement lui-même au fond inclinait d'esprit vers ce régime, et qu'il lui arrive donc de laisser entrevoir par-ci par-là la vérité.

D'abord il est manifeste qu'il a en politique des convictions antirévolutionnaires. Il repousse notamment, comme Auguste Comte, l'élection des supérieurs par les inférieurs. « Qui voudrait, écrit-il par exemple, appliquer à ses affaires privées les principes qu'il préconise en politique, et pousser la logique d'un faux système au point de soumettre les décisions concernant ses intérêts, son honneur et sa vie, au verdict de la plupart des citoyens qui l'entourent? » Il déclarait encore plus explicitement en 1871 : « La France marche fatalement à sa ruine en conservant un régime électoral improvisé par les violences de la rue en février 1848, partiellement

réformé en mai 1850 par ses représentants, rétabli dans toute son exagération par le coup d'Etat de décembre 1851. Ce régime, en effet, est contraire aux principes et à la pratique de tous les peuples civilisés. Il est discrédité par ses résultats. Il a été condamné par tous les hommes d'Etat qui ont gouverné leur pays avec succès. » A la fin de sa « Réforme sociale » d'autre part, se plaçant au point de vue des besoins de l'armée, Le Play reconnaît la nécessité de la souveraineté et condamne formellement l'instabilité parlementaire. Et lorsqu'il parle de rendre de la vie au gouvernement local il ajoute : Mais « en ce qui concerne le gouvernement central, qui est complètement éparpillé, il faut énergiquement centraliser. »

Il y aurait déjà rien que de cela bien des déductions à tirer, et qui nous mèneraient loin du régime que nous subissons. Mais il y a en outre une face plus générale de la question à considérer, et qui est l'opinion de Le Play sur la *démocratie*. Or, la démocratie Le Play la condamne formellement. « C'est seulement de nos jours, écrit-il, que le mot *démocratie* est devenu usuel

en Europe. Il exprime habituellement un nouvel ordre de choses qui, en attribuant aux classes inférieures l'exercice de la souveraineté, développerait la prospérité des nations. Ce néologisme n'est justifié ni par l'expérience, ni par la raison, et, en troublant les esprits, il donne lieu déjà à de graves difficultés. »

« Ce mot, ajoute-t-il, plaît tout d'abord à ceux qui voient dans l'égalité un principe absolu, et voudraient que ce principe fût sanctionné par un système de gouvernement. Selon leur fausse doctrine, tous les hommes auraient un droit égal à gouverner la société... Une telle conception est à la fois chimérique et injuste. La première application qui en serait faite provoquerait de toutes parts l'émigration des hommes d'élite : elle décapiterait en quelque sorte la nation soumise à ce régime, et elle la ferait tomber au dernier degré de l'abaissement. Il importe donc que les Européens cessent d'encourager, par l'emploi d'un mot vague et inutile, des erreurs aussi dangereuses. »

Le Play nous montre ensuite combien sont faux les exemples qu'on nous donne d'une dé-

mocratie qui aurait créé la gloire de l'ancienne Grèce et la prospérité présente des Etats-Unis. « Lorsqu'on rend, dit-il, au mot peuple le sens adopté de nos jours, le gouvernement des anciens Grecs se réduisait réellement à une aristocratie plus exclusive que toutes celles qui ont existé en Europe depuis des siècles. » Ainsi, par exemple, chez les Spartiates, à leur époque de prospérité, « sur une population de 476 mille personnes, 36 mille personnes de conditions libres constituaient les 9 mille familles qui, résidant à la ville, y possédaient en fait le pouvoir dirigeant. » L'énorme masse comprenant le reste de la population était représentée par les esclaves et par les citoyens disséminés à la campagne.

Quant à ce qui concerne l'Amérique, Le Play est d'autant plus intéressant à écouter qu'il n'apporte dans son jugement aucune idée préconçue, puisqu'au contraire il avait commencé par se laisser égarer également sur ce point par Tocqueville. Il l'avoue d'ailleurs lui-même. « Les longs entretiens, écrit-il, que j'avais eus chez Victor Lanjuinais avec Tocqueville, avant la ré-

volution de 1848, m'avaient présenté sous un faux jour la constitution sociale des Etats-Unis d'Amérique. Je voyais dans l'Occident, la souffrance augmenter et la paix sociale se détruire à mesure que se développait la corruption des classes riches. D'accord sur ce fait avec Tocqueville, je ne savais pas réfuter la conclusion erronée qu'il en tirait, à savoir : que le salut de l'Occident, comme le bonheur de l'Amérique, avait pour base la prépondérance de la démocratie. »

Mieux averti, Le Play réfute les assertions de Tocqueville. « L'histoire entière des Etats-Unis, écrit-il, proteste contre les assertions qui nous présentent journellement comme une panacée le mécanisme actuel de la démocratie américaine. Depuis l'arrivée des premiers émigrants (1607) jusqu'à la proclamation de la constitution des Etats-Unis (1787), les colonies anglaises de l'Amérique du Nord ont prospéré par la pratique des mêmes institutions qui, aux mêmes époques, réussissaient le mieux en Europe. Chaque colonie exempte de tout lien direct avec les colonies voisines, formait une province autonome de la monarchie anglaise, un Etat pres-

que indépendant, sous la suzeraineté du roi d'Angleterre assisté de son conseil.

« La constitution des Etats-Unis, rédigée en 1787, mise en vigueur en avril 1789, eut pour objet de combler la lacune que la rupture avec la métropole avait produite dans le gouvernement des colonies. A cet effet, elle dut pourvoir à deux objets principaux : fonder le pouvoir fédéral pour créer directement, entre les treize colonies devenues des Etats indépendants, l'union qui régnait précédemment d'une manière indirecte, sous la suzeraineté du roi ; instituer dans chaque Etat des pouvoirs équivalents à ceux du gouverneur, du conseil, des magistrats et des hauts fonctionnaires qui émanaient précédemment de l'autorité royale. Les législateurs américains n'allèrent pas au-delà de ce qui était indispensable pour constituer l'Union : ils laissèrent intact dans chaque Etat l'édifice social, avec ses autonomies locales, ses hiérarchies sociales, ses coutumes religieuses, civiles et politiques. Le peuple, assemblé sur la place publique, continua à diriger ses propres affaires, à gouverner sa commune, mais il n'eut pas plus que par

le passé à gouverner l'Etat ou l'Union. Ainsi, dans l'ère nouvelle, l'Amérique a d'abord conservé ses institutions, ses mœurs et même le personnel du gouvernement local ; elle a toujours eu à défricher des territoires sans limites ; elle n'a jamais eu à redouter les guerres continentales qui affaiblissent l'Europe, comme elles affaiblirent la Grèce ancienne ; enfin elle continue à recevoir un immense courant d'émigrants, alimenté, en proportions croissantes, par les races les plus fécondes et les plus énergiques de l'Europe. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, pendant le premier tiers de ce siècle, les Etats-Unis ont vu croître leur prospérité en conservant le pouvoir aux grands hommes qui, après avoir gouverné leurs pays sous la suzeraineté du roi, l'avaient émancipé par la force des armes. »

« Mais cette prospérité, ajoute Le Play, fut altérée dans sa source à mesure que la mort enlevait les fondateurs de l'indépendance. » Et Le Play cite parmi les traits de corruption qui contrastent avec l'ancien ordre de choses : « l'affaiblissement des pratiques du christianisme... l'instabilité de la propriété du foyer domestique ;

l'indépendance coupable des enfants devant les chefs de famille, et sa conséquence habituelle, la stérilité des mariages; l'accroissement rapide des divorces; la perte de l'honneur commercial et la multiplication des banqueroutes; l'oppression des races de couleur; la vénalité des gouvernants élus par le suffrage direct des citoyens; l'impuissance de ces mêmes gouvernants à réprimer chez beaucoup de fonctionnaires, les désordres les plus scandaleux... » Et Le Play continue : « En résumé, le gouvernement constitué en 1787 aux Etats-Unis ne doit pas être imité par les Européens. Alexis de Tocqueville, offrant ce modèle à la France dans un livre dangereux, a fait beaucoup de mal, bien qu'il y ait lui-même réfuté ces sophismes. La race énergique qui, malgré Washington et ses amis, versa dans l'ornière de la démocratie, avait été formée sous les plus larges influences qui donnent encore la prospérité aux grandes nations modèles de l'Occident. La corruption qui envahit rapidement la région défrichée des Etats-Unis nous apprend que les Américains n'ont point à se féliciter d'avoir rétréci, par une propension systématique,

les bases de leur constitution. Ils ont, il est vrai, échappé jusqu'ici aux calamités qu'a déchaînées partout la domination exclusive de la démocratie. Disposant de vastes territoires incultes, ils évitent ces maux en ouvrant aux classes inférieures l'accès de la propriété foncière. Les Européens de l'Occident sont depuis longtemps privés de cette ressource, et ce seul motif suffirait pour discréditer parmi eux l'engouement irréfléchi des adeptes de la démocratie. »

Et voici la conclusion de Le Play qu'il importe de retenir et de méditer : « Nos orateurs et nos écrivains commettent donc une grande méprise, lorsqu'ils nous recommandent, sous le nom de démocratie, un système de gouvernement qui n'a jamais existé en Grèce, et qui compromet aujourd'hui les destinées de l'Amérique du Nord. »

***

J'ai donné ces longs textes parce qu'ils établissent, sans conteste possible, l'opposition formelle de Le Play à la démocratie. Voilà un premier point certain de prouvé. Le Play n'est pas

aussi indifférent qu'il le paraît au premier abord à la forme du gouvernement, puisqu'il rejette la démocratie. Mais nous pouvons pousser plus loin et trouver mieux encore. Non plus simplement une négation, mais des affirmations. En d'autres termes, nous pouvons découvrir chez Le Play des textes nettement favorables à la monarchie. Ainsi, lorsqu'il trace le « Programme des Unions », après la chute du second Empire, au moment où la question constitutionnelle se trouvait posée en France, nous le voyons se prononcer pour l'unité dans la souveraineté. « L'unité de la personne souveraine, écrit-il, est l'institution la plus universelle des gouvernements de tous les âges. La pensée des abus inhérents à cette pratique est, il est vrai, la première qui s'offre à l'esprit, quand on réfléchit au difficile problème de la souveraineté; mais, en fait, les peuples qui avaient en eux-mêmes le principal élément de prospérité ont toujours mieux réussi à conjurer les actes arbitraires d'un souverain unique qu'à se soustraire aux discordes intestines déchaînées infailliblement par l'autorité d'un souverain multiple. Ce résultat d'expérience n'est

pas dû seulement à une disposition d'esprit naturelle à ceux qui doivent obéir à l'autorité souveraine; il s'explique aussi par un sentiment, qui a beaucoup d'empire sur celui qui exerce cette autorité. Le sentiment de la responsabilité personnelle agit avec force sur le monarque, vers lequel se dirigent tous les regards: il s'affaiblit, au contraire, et disparaît à mesure que la souveraineté se partage. L'erreur et la passion ont souvent eu recours à l'extrême morcellement de la souveraineté pour consommer les grands attentats envers l'humanité. »

L'unité dans la souveraineté c'est encore un peu vague. Mais dans un autre passage de ce même « programme des Unions » Le Play se fait plus explicite et il déclare: « Le passé de la France et l'état présent des grandes nations les plus prospères démontrent que les Français devraient commencer leurs réformes en écartant une fois pour toutes les embarras inextricables qu'entraînent dans les conditions spéciales où ils sont placés, les choix périodiques du chef de l'Etat. La monarchie transmise par voie d'hérédité, selon l'ordre de primogéniture, est en

effet, recommandée par la pratique des peuples prospères. Elle semble convenir surtout à une nation placée à côté de voisins belliqueux, qui ont demandé à cette institution les succès qu'assure toujours la continuité de pensée et d'action. Aucun des faits enregistrés par l'histoire ne contredit cette règle : tous, au contraire, se réunissent pour la confirmer ; et tel est, par exemple, l'enseignement que nous donne le triste sort infligé à la Pologne par la monarchie élective, au contact de trois monarchies héréditaires. » On ne peut se prononcer plus nettement en faveur de la monarchie héréditaire. Et ce n'est pas seulement dans son « Programme des Unions », c'est-à-dire après les désastres de 70 que Le Play parle ainsi. Dans son tout premier ouvrage, dans le tome premier des *Ouvriers européens* il tient le même langage. Il nous rappelle là aussi l'histoire de la Pologne pour nous démontrer « le danger auquel la France s'expose en faisant intervenir les partis politiques dans le choix du chef de l'Etat, en dehors du principe absolu d'hérédité réglé par la coutume. » Mais après nous avoir fait cette déclaration, la page

même suivante, comme s'il craignait de s'être trop avancé, Le Play se reprend et écrit : « le principal obstacle à la réforme sociale de la France n'est, ni dans la présence, ni dans l'absence d'un monarque héréditaire. La cause de notre impuissance est en nous-mêmes ».

Ces deux assertions se contredisent. Comment Le Play, qui est un esprit réfléchi, peut-il en arriver à cette contradiction? Comment, après nous avoir démontré que « la monarchie, transmise par voie d'hérédité, est recommandée par la pratique des peuples prospères », peut-il ensuite déclarer qu'il écartera de son programme la question politique? Je ne vois pas d'autre explication que celle-ci: le plus vif désir de Le Play était d'arriver à faire l'union de « tous les honnêtes gens » autour de son programme social. Mû par ce désir il écarte la question politique craignant qu'elle ne soit une cause de division. Et, pour se donner le droit de l'écarter, il arrive à s'imaginer qu'elle est de peu d'importance, ou tout au moins qu'elle ne doit venir qu'en dernier. Mais quand il jette les yeux sur cette question, il ne peut s'empêcher de voir

la vérité et de la dire. Et c'est ainsi qu'après avoir montré Le Play professant et recommandant tout au long de son œuvre un certain indifférentisme en politique, nous avons pu tirer de cette même œuvre des passages qui concluent nettement au rejet de la démocratie et à la nécessité de la monarchie héréditaire.

***

Après ce que nous venons d'exposer on ne s'étonnera pas que Le Play ait été impérialiste sous l'Empire. C'était la plus sûre manière d'écarter la question politique que de se rallier au régime établi. Tant que l'Empire a subsisté Le Play a donc compté sur ce régime pour effectuer la « réforme sociale ». Il a compté sur l'Empereur qui avait montré quelque bienveillance pour ses travaux. Cependant, après la chute de l'Empire, Le Play dut déchanter et reconnaître que l'Empire n'avait rien accompli de ce qu'il attendait de lui.

Malgré cette nécessité du ralliement à laquelle son abstention de la politique le contraignait, son adhésion à la République fut cependant

moins complète. Déjà dès 1878 il écrivait: « Il semble que le régime sous lequel nous vivons depuis huit années a contribué plus que les dix précédentes à semer la corruption et à propager l'erreur. La vie privée s'ébranle de plus en plus, et se désorganise même sur plusieurs points de notre territoire. Le partage forcé des héritages imprime une instabilité sans exemple aux foyers domestiques et aux ateliers de travail. Les modifications incessantes apportées aux procédés de gouvernement font pénétrer jusque dans les moindres voisinages la division qui est le symptôme habituel de la ruine des Etats. Les promoteurs de la dernière révolution ont beaucoup développé l'une des formes les plus dangereuses de l'antagonisme social, celle qui divise les ateliers de travail en deux camps ennemis. Ils ont fait entrevoir aux contemporains des nouveautés qui ont déjà entraîné de cruelles déceptions: ils enseignent journellement qu'on peut remplacer par des luttes politiques et par l'intervention des gouvernants les anciens rapports fondés dans l'atelier sur l'intérêt commun et l'affection réciproque du maître et de l'ouvrier.

Sous l'impulsion nouvelle qui leur est imprimée les classes souffrantes cherchent le bien-être dans ce qui doit consommer leur ruine, et poussent la France aux catastrophes finales. On les excite à tout entreprendre pour améliorer leur sort; mais on éloigne de plus en plus les maîtres et les ouvriers du seul moyen de salut: de la solidarité professionnelle que créaient spontanément les rapports traditionnels de commandement et d'obéissance, que fortifiait partout la communauté des sentiments. »

Voilà ce que Le Play écrivait en 1878, voilà comment il jugeait la République qu'en comparaison avec ce qui a suivi on a pu appeler « conservatrice ». On s'imagine facilement alors quel jugement il porterait à présent, devant les événements qui se sont déroulés dans ces trente années qui nous séparent de sa mort. Et il est permis de penser que, mieux éclairé par ces événements, Le Play jugerait avec nous actuellement que la question politique domine toutes les autres, parce que toutes les autres dépendent de sa solution préalable.

CHAPITRE III.

LES PRINCIPES RÉVOLUTIONNAIRES.

CHAPITRE III.

LES PRINCIPES RÉVOLUTIONNAIRES.

Nous avons vu Le Play en arriver à recommander presque l'indifférentisme en politique. Et pourtant ce même Le Play est très ferme sur l'article des principes révolutionnaires. Il les condamne et les rejette avec énergie. Mais c'est qu'il les considère alors au point de vue de leurs effets sociaux. Et il n'en a pas poussé la critique aussi loin au point de vue politique proprement dit.

C'est cette critique par Le Play des principes révolutionnaires, que nous allons étudier à présent. Ces principes avec des philosophes comme Bonald et Comte, ces principes qui se réclament de la raison, c'est au nom de la raison

que nous les avons condamnés. Avec Le Play, je l'ai déjà dit, c'est plutôt l'expérience que nous ferons valoir.

Au nom de l'expérience donc, et d'une expérience basée sur toute une vie d'observation, Le Play nous déclare formellement: c'est aux principes et à l'esprit de la Révolution qu'il faut imputer la désorganisation et la décadence de notre pays. Et à quoi imputer ces principes et cet esprit eux-mêmes? A l'erreur. « Plus je recherche, écrit Le Play, la cause de nos révolutions et des maux qu'elles entraînent, plus je la trouve dans les sophismes qui ont infecté notre nation à la fin du XVIIIe siècle. »

Ces erreurs révolutionnaires, la France certes, leur a donné un grand éclat, mais la France, pourtant, n'est pas leur pays d'origine: voilà ce que nous rappelle Le Play: « L'erreur, écrit-il, qui est le principe de notre souffrance actuelle, est née en Angleterre et en Allemagne, après les guerres religieuses du XVIIe siècle. Elle a été importée en France, au siècle suivant, par les lettrés de ces deux pays. Enfin ces produits étrangers ont été acclimatés et multi-

pliés par les lettrés français, avec un art qui leur a donné momentanément la direction de tous les égarés d'Europe et d'Amérique. »

Actuellement ces erreurs ont fini par se condenser en quelques mots vagues qui sont devenus pour la révolution un véhicule commode et dont l'emploi est à la portée de tous. « L'abus incessant d'une dizaine de mots qu'on ne définit pas, écrit Le Play, plonge nos esprits dans un état honteux d'inertie. » Et Le Play cite entre autres mots : Liberté, égalité, fraternité, démocratie, aristocratie, progrès, civilisation, science, esprit moderne, etc. « Les orateurs de nos cinquante mille cabarets et les journalistes qui les endoctrinent, poursuit Le Play, exploitent à l'aide de ces mots les vagues aspirations des classes ignorantes, dégradées ou souffrantes. Le premier venu acquiert ainsi le pouvoir de propager l'erreur ; il n'a plus, en effet, qu'à prononcer certains mots, et il n'est plus tenu de créer péniblement ces sophismes que J. J. Rousseau, en présence d'esprits moins abusés, étayait avec art sur des raisonnements faux et des faits controuvés. Quant aux classes honnêtes et éclairées,

elles tentent rarement de ramener ces mêmes mots à leur sens vrai, et l'emploi qu'elles en font vient encore aggraver le mal. L'intervention de quelques écrivains éminents suffirait pour discréditer cette littérature révolutionnaire, et elle arrêterait les gens de bien sur la pente dangereuse où ils glissent. » Et Le Play conclut : « Lorsqu'on nous aura débarrassé de cette phraséologie abrutissante, nous reprendrons possession de nos forces intellectuelles. » Or c'est précisément à cela que l'*Action française* s'est tout d'abord et particulièrement employée, et elle a réussi déjà à rendre à ce point de vue un immense service à l'esprit français. Si la phraséologie révolutionnaire se trouve actuellement discréditée c'est grâce à l'*Action française*, qui s'est aidée d'ailleurs, pour ce travail critique des grands esprits qu'elle appelle « ses maîtres » et qui sont les plus solides penseurs du XIXe siècle. C'est ce travail que nous poursuivons ici avec Le Play. Nous allons étudier avec lui ce qu'il y a derrière les principaux de ces grands mots que véhicule la Révolution. Et nous verrons que la Révolution

ne résiste pas à une exacte définition de ces mots.

***

La Révolution est contenue presque tout entière dans les deux mots d'*Egalité* et de *Liberté.* Or, à propos de ces deux fondements de la Révolution, Le Play déclare: « On se met en contradiction avec l'expérience et la raison quand on présente aux peuples l'égalité et la liberté comme des principes absolus, dont il faudrait poursuivre à tout prix la réalisation pratique. L'égalité et la liberté ne sauraient prétendre à être élevées, comme la religion, la propriété et la famille, au rang des principes primordiaux. Ce sont des principes d'ordre secondaire, dont l'application, variant partout avec la nature des hommes et des choses, doit être tempérée et souvent interdite par les préceptes d'ordre supérieur qui recommandent au respect des peuples l'autorité et la hiérarchie. »

A propos de l'égalité, Le Play écrit encore : « Si, en analysant une bonne constitution sociale, il fallait nécessairement résumer par un

seul mot, le trait dominant de chaque détail, on serait ramené à l'idée d'égalité moins souvent qu'aux idées inverses. Cependant il en est de l'égalité d'une part, de l'inégalité et de la hiérarchie de l'autre, comme de la liberté ou de la contrainte, comme du progrès et de la décadence. Ce ne sont point des principes absolus : ce sont des faits essentiels à toute société. L'égalité et la hiérarchie ont pris des formes très variées, selon les temps, les lieux et les races... Toutefois ces deux faits conservent chacun une grande place dans la constitution sociale des nations prospères.

« Dans l'ordre naturel, l'inégalité se montre partout. Elle apparaît avec évidence dans les trois termes de l'unité sociale, le père, la mère et l'enfant. Elle se révèle en outre dans les familles fécondes par l'extrême diversité des aptitudes qui règne entre les enfants issus des mêmes parents. Les régions habitables, avec leurs variétés infinies, modifient d'ailleurs profondément la constitution physique de l'homme et créent à la longue entre les races des inégalités considérables...

« Dans l'ordre social, l'homme ne se distingue réellement de la brute et ne s'élève à la prospérité qu'en cultivant rigoureusement la loi morale. Chez les peuples prospères cette culture néanmoins est autant que possible donnée à tous les hommes: elle ne supprime pas l'effet des inégalités physiques et intellectuelles; mais elle réussit du moins à l'atténuer. Chez ces mêmes peuples, d'ailleurs, la loi morale s'accorde avec la loi religieuse et la loi civile pour proclamer l'égalité de tous les hommes devant Dieu, devant la justice et devant l'impôt. »

Mais en même temps, ajoute Le Play, les peuples prospères maintiennent fermement l'inégalité dans tous les cas où celle-ci sauvegarde les intérêts généraux de la société, soit dans la vie privée, soit dans la vie publique. « L'intervention du jury dans tous les procès, fait remarquer Le Play, est l'institution la plus propre à démontrer aux peuples la nécessité d'un classement social. Tel niveleur qui proclame en politique une égalité absolue serait fort inquiet, si tous les citoyens étaient appelés indistinctement

à décider d'une action judiciaire d'où dépendent sa fortune, sa vie et son honneur. »

Ainsi donc, en résumé, la position de Le Play est celle-ci : ce qui est à condamner c'est l'égalité prise dans le sens révolutionnaire, comme un principe absolu et dont la réalisation devrait être poursuivie à tout prix. Prise dans ce sens, l'égalité est synonyme d'anarchie. Mais, ceci dit, l'égalité n'est pas non plus à rejeter partout et d'une manière systématique. Il y a une égalité légitime, comme il y a une inégalité nécessaire.

Telle est la théorie ; mais dans la pratique est-il possible de lutter contre ce principe révolutionnaire ? N'y a-t-il pas un courant qui nous emporte fatalement vers de plus en plus d'égalité, et qu'il serait vain de vouloir remonter ? C'était la pensée de Tocqueville, qui dans sa « *Démocratie en Amérique* » déclarait : « Le développement graduel de l'égalité est un fait providentiel. Il en a les principaux caractères : il est universel, il est durable, il échappe chaque jour à la puissance humaine ; tous les événements, tous les hommes ont servi à son dévelop-

pement. Serait-il sage de croire qu'un mouvement qui vient de si loin, puisse être suspendu par une génération? Pense-t-on qu'après avoir détruit la féodalité et vaincu les rois, la démocratie reculera devant les bourgeois et les riches? S'arrêtera-t-elle maintenant qu'elle est devenue si forte et ses adversaires si faibles? »

Telle est l'assertion de Tocqueville qui a été souvent reprise depuis par les tenants de la démocratie. Or, à cette assertion Le Play répond: « Cette appréciation est démentie par l'état social actuel de toutes les grandes nations, y compris les Etats-Unis eux-mêmes. »

Mais parlons plus particulièrement de la France. Nous sommes poussés irrésistiblement vers l'égalité par nos mœurs, par nos désirs, par notre propension d'esprit, déclarent ceux qui prétendent fou de vouloir lutter contre un tel courant. Or, un tel courant existe-t-il réellement? Ecoutons encore Le Play : « Le trait qui nous distingue le plus depuis un siècle, écrit-il, n'est pas l'amour de l'égalité : c'est l'enseignement acharné d'un faux principe incompatible avec tout ordre social; c'est l'antagonisme que cet

enseignement a développé dans les foyers, les ateliers et les voisinages; c'est enfin l'envie que l'antagonisme inspire aux populations à l'égard des autorités naturelles. Les Français, surtout ceux des classes inférieures, sont aujourd'hui plus rebelles que toute autre race au sentiment de l'égalité, même dans ses manifestations les plus légitimes. Les vrais devoirs de l'égalité sont d'autant moins pratiqués qu'on proclame plus hautement les utopies que ce mot suggère de nos jours. En fait, l'égalité des conditions ne se développe qu'en vaines paroles, et elle se restreint dans les mœurs par les efforts mêmes de ceux qui prétendent l'imposer à la nation en faisant appel aux contraintes légales.

« Sous le régime social qui était presque intact au milieu du XVIIe siècle, et qui se retrouve encore dans beaucoup de vestiges du passé, les bonnes pratiques d'égalité, celles qui rapprochent les esprits et les cœurs de toutes les classes, étaient plus répandues qu'elles ne le sont de nos jours. Les habitudes étaient naturellement créées par une organisation traditionnelle qui ne se prêtait guère aux scandaleu-

ses fortunes amenées par nos révolutions actuelles, mais qui n'entravait pas l'essor des individualités éminentes et ne laissait pas sans appui les faibles et les imprévoyants. De nos jours, au contraire, dégagé de ces influences qui étaient à la fois un frein et une force, l'individu n'a plus devant lui rien qui modère une élévation trop rapide ou empêche une chute imméritée. Dans cet état de choses apparaissent en même temps l'extrême richesse avec l'orgueil du pouvoir, et l'extrême misère avec les haines qu'elle impose. De là naît, par conséquent, l'inégalité sociale avec ses plus redoutables caractères...

« Le culte de l'égalité, qui semble avoir en France, écrit encore Le Play, tant d'adeptes convaincus, n'y possède point les esprits et n'est qu'une trompeuse apparence. Son vrai nom est l'envie; son vrai but est l'abaissement des supériorités sociales qui détruisent, sans relâche, les institutions de la Terreur, à mesure qu'elles sont reproduites par les restes de nos anciennes institutions. Nul peuple n'a, au même degré que le peuple français, la passion, la fièvre de l'iné-

galité. Mille traits de mœurs nous en fournissent journellement la preuve. C'est la chasse aux titres de noblesse et aux décorations : c'est la rudesse et le luxe des parvenus, voulant, à force de morgue et d'extravagance, bien marquer la distance qui les sépare de leurs égaux d'hier et de leurs subordonnés d'aujourd'hui ; c'est l'engouement de la riche bourgeoisie, recherchant pour ses filles un mari titré, fût-il sans fortune, sans moralité, sans talent ; c'est la poursuite des places, qui entasse les solliciteurs dans les antichambres des gouvernants, multiplie les sinécures et empiète de plus en plus sur les libertés de la vie privée ; c'est la soif de paraître, la manie de la poudre aux yeux ; c'est la séparation des classes dans les wagons, les théâtres, les églises et les autres lieux publics ; c'est enfin la perte des sentiments d'affection et des habitudes de familiarité qui se conservaient traditionnellement au foyer entre les maîtres et les serviteurs. »

Et qu'on ne pense pas, ajoute Le Play, que cette soif d'inégalité ira en diminuant à mesure que notre régime de déclassement portera aux

premières places des individualités sorties des rangs de la société. Les nouveaux arrivés montreront au contraire une propension encore plus grande à marquer les distances. « Chacun sait, en effet, écrit Le Play, que ceux qui commencent à s'élever traitent leurs égaux de la veille avec une dureté toujours rare chez les personnes placées dès leur naissance dans une position élevée. »

Et à la suite de ce tableau magistral, Le Play conclut : « Ainsi la proclamation incessante du prétendu principe de l'égalité ne s'accorde pas plus avec la raison et l'expérience qu'avec l'état actuel de nos mœurs. Cette proclamation n'est qu'une manifestation de l'envie exhalée par certaines individualités jalouses... La tendance que l'on signale n'est donc pas l'une de ces traditions nationales qu'il importe de respecter: c'est, au contraire, un vice qu'il faut combattre, une erreur qu'il faut corriger. »

***

Le principe révolutionnaire d'égalité, est donc faux. Il en est de même du principe de liberté.

Il suffit presque pour le prouver d'opposer au vague de la phraséologie révolutionnaire une définition exacte de ce mot de liberté. Nous en trouvons une excellente chez Le Play. La voici : « Les peuples libres et prospères assurent à chaque individu, dans la vie privée comme dans la vie publique, toute l'indépendance dont il peut jouir, même à son détriment, pourvu qu'il ne porte atteinte ni à l'indépendance des autres individus, ni aux intérêts généraux de la société. On peut appliquer convenablement à un tel régime le mot *liberté*... Mais, quand on va au fond des choses, quand on considère les entraves qu'impose à chacun le respect des devoirs sociaux, on trouve que la liberté, ainsi définie, n'a jamais laissé que des limites fort restreintes au domaine de l'indépendance individuelle. Lors donc que, sans définir le mot liberté, on l'emploie pour caractériser un nouveau système social, sans mentionner ces entraves nécessaires, on fait miroiter aux yeux des populations les charmes d'une indépendance sans limites, et l'on propage une idée aussi fausse que dangereuse. La plupart des hommes mon-

trent, en effet, pour le mal une inclination persistante : alors même qu'ils ne s'attaquent point à autrui, ils se nuisent à eux-mêmes; et ils se détruisent promptement s'ils ne sont pas contenus par une loi morale, qui s'impose plus sévèrement aux consciences à mesure qu'elles deviennent plus libres. Mais ceux qui recherchent la liberté en secouant le joug de la loi morale, sont bientôt frappés de décadence. On ne conserve la prospérité qu'en restant soumis à ce joug. A vrai dire, le plus parfait état de liberté n'est qu'un régime de *contrainte morale.* »

« Des considérations analogues s'appliquent à la famille et aux groupes sociaux qui s'interposent entre l'individu et l'Etat. Pour les diverses subdivisions de la société, la liberté a des limites étroites, qui s'élargissent toutefois dans les institutions à mesure que la contrainte morale prend plus d'empire sur les mœurs. Quant à la dose d'autonomie qui, dans les meilleures constitutions sociales, appartient à chaque groupe, c'est un fait d'expérience qui est révélé par la pratique des peuples les plus libres et les

plus prospères, et qui nous montre partout la limite à côté de la liberté.

« On commet donc une profonde erreur lorsqu'on signale la liberté comme un principe supérieur à tous les autres et même à la loi morale. On suscite, en réalité, chez les peuples la guerre des intérêts et la confusion des idées. »

Il n'y a rien à ajouter à cette forte page. Elle montre assez ce que ce principe révolutionnaire de liberté donné comme but à la politique contient de faux et de dangereux. Mais s'il est faux et dangereux au point de vue social, apporte-t-il au moins des satisfactions à l'individu? Je veux dire, depuis l'ère révolutionnaire l'individu est-il, en effet plus libre? Non, même point cela. Ecoutons Le Play : On a perverti le sens intellectuel et moral de ce pays, en lui laissant croire que la liberté date chez nous de 1789. Plus j'observe et plus j'arrive à constater que cette date serait plutôt celle de l'amoindrissement graduel de la liberté. »

Nous en verrons une des raisons principales, avec Le Play, dans la destruction des coutumes et leur remplacement par des lois écrites.

Les coutumes, en effet, qui dans leur ensemble résument la sagesse des temps passés, et qui se modifient insensiblement par la pratique de chaque jour sous l'effort des citoyens, des familles et des autonomies locales, sont ordinairement des règles si bien adaptées aux besoins de chaque époque que les individus n'en sentent pas la contrainte. Ils sont ainsi tout naturellement portés à les respecter lorsqu'ils n'en sont point systématiquement détournés par l'erreur, la force ou la passion. Et c'est pourquoi les coutumes forment, comme dit Le Play, dans les constitutions sociales, l'alliance la plus sûre de l'autorité et de la liberté.

Les coutumes ont été pourtant détruites systématiquement par la Révolution, et remplacées par des lois écrites, que Le Play qualifie de « lois de contrainte ». Les lois de contrainte édictées par les gouvernants, dit-il, ont remplacé les coutumes spontanément créées par les peuples. On tourne ainsi le dos à la vraie liberté en même temps qu'aux vrais intérêts du pays et des citoyens. « Les innombrables contraintes, écrit Le Play, imposées par les lois, depuis

1789, figurent au premier rang parmi les causes de la décadence actuelle. L'un de nos meilleurs moyens de défense est d'abolir ces lois funestes, et de libérer ainsi le sol sur lequel la Coutume et les mœurs édifieront la vraie constitution du pays. »

Une autre atteinte funeste à la liberté a été l'amoindrissement ou la suppression même de ce droit capital et bienfaisant qu'avaient les citoyens de régler eux-mêmes leurs intérêts spéciaux, intérêts corporatifs, familiaux, locaux. Mais là-dessus je n'insiste pas pour le moment, car ce sont des questions que nous retrouverons quand nous parlerons de la famille, de l'atelier et du gouvernement local.

*
**

A la question de liberté se rattache tout naturellement une autre question : celle de la tolérance. C'est une des questions sur laquelle il a été répandu de notre temps le plus d'erreurs. Cela vient de ce que l'on veut aussi en faire un principe absolu. Replaçant cette question sur

son véritable domaine, celui du relatif, Le Play en juge avec beaucoup de bon sens.

Qu'est-ce d'abord exactement que la tolérance? Voici la définition qu'en donne Le Play : « La tolérance est la disposition caractéristique des hommes qui supportent avec indulgence certains actes qu'ils jugent repréhensibles et qu'ils pourraient réprimer. » Doit-elle être ou non recommandée? Cela dépend. De quoi? De tout: des lieux, des époques, de l'état des esprits, des questions, etc. Si l'on veut à ce point de vue une base d'appréciation, Le Play nous en propose une excellente: la tolérance « est opportunément utile quand la dose de mal que l'on tolère est inférieure à celle qui naîtrait de la répression. »

C'est à la lumière de cette vérité qu'il faut juger de la nécessité de la tolérance ou de l'intolérance. Quant à croire qu'il y a progrès par cela seul que l'on va vers plus de tolérance, c'est une bien pauvre vue de l'histoire. Il y a progrès dans la mesure où une société fortifie ou augmente sa prospérité morale, intellectuelle et matérielle. Or l'histoire a connu des sociétés

prospères aussi bien sous le régime de l'intolérance que sous celui de la tolérance. Voilà ce que nous rappelle Le Play. Il nous signale entre autres, comme régime de contrainte florissante, les théocraties de l'ancienne Egypte et de l'ancienne Grèce. Puis, plus près de nous, le gouvernement des Jésuites au Paraguay et au Mexique, qui, dit-il, « ont obtenu de merveilleux résultats, dans l'amélioration des races déchues, en s'appuyant à la fois sur l'intolérance du mal et sur l'amour des populations. » — « Leur œuvre de gouvernement, ajoute-t-il, est une de celles qui honorent le plus l'humanité. »

Comme autre régime d'intolérance, Le Play nous cite encore les petites sociétés qu'il avait particulièrement étudiées, celles des races patriarcales des steppes et des hautes montagnes. Sous ce régime c'est le père de famille qui exerce directement sur sa famille la répression du mal. En Occident cette forme de société s'est perpétuée chez les petites nations qui restent éloignées des agglomérations urbaines et des grandes voies commerciales. Les peuples sous ce régime patriarcal ne s'élèvent pas au-dessus d'une vie pri-

mitive; mais ils sont heureux et jouissent d'une grande stabilité.

Dans tous ces exemples donnés par Le Play l'intolérance est donc à louer. Elle est la base de l'ordre social, et elle pèse en outre très peu sur les populations, à cause de la plus grande unité de vues et de sentiments dont celles-ci sont imbues.

Mais, ajoute Le Play, il peut arriver, chez les nations riches et lettrées, que cette unité se trouve rompue, que l'antagonisme surgisse de l'opposition des sentiments ou des intérêts, et que l'activité des penseurs « cherche un aliment hors du petit domaine des vérités morales, et déborde en mille erreurs. » Bref, il peut arriver que ces nations soient divisées, et le soient assez pour que la répression du mal devienne plus dangereuse qu'une certaine tolérance. La tolérance alors est à recommander, dans cette mesure que je donnais plus haut avec Le Play, c'est-à-dire dans la mesure où la dose de mal que l'on tolère est inférieure à celle qui naîtrait de la répression. Mais, on le voit, la tolérance même alors n'est pas à recommander d'une

façon absolue, et n'est pas à louer en soi. Comment pourrait-elle l'être, puisque sa nécessité découle d'un mal : la division et la corruption qui règne parmi les hommes que l'on se trouve avoir à gouverner.

Est-ce sous un tel régime de tolérance que nous vivons en France actuellement? Non certes et nous en sommes même bien loin. Nous vivons sous un régime jusqu'à présent inconnu. « Le régime actuel, écrit Le Play, n'est point la tolérance du mal pratiquée par les autres nations riches et lettrées. Ce n'est pas non plus l'intolérance du mal conservée par les petites nations frugales et simples. C'est un régime tout nouveau, même dans l'histoire des races déchues: c'est l'intolérance du bien. »

Autrement dit, c'est un régime de contrainte exercée en vue d'étouffer le bien et d'exciter au mal, de combattre les principes d'ordre et de pousser aux idées de destruction. Et quand Le Play portait un tel jugement il n'avait pas vu ces trente dernières années qui ont certainement outrepassé dans cette voie de « l'intolérance du

bien » tout ce que son imagination pouvait concevoir.

⁂

Un autre grand dogme de la Révolution que Le Play a encore combattu, et peut-être même plus que tous les autres, est celui sur la bonté naturelle de l'homme, que Rousseau a formulé dans cet aphorisme célèbre : « Le principe fondamental de toute morale sur lequel j'ai raisonné dans tous mes écrits est que l'homme est un être naturellement bon, aimant la justice et l'ordre; qu'il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain, et que les premiers mouvements de la nature sont toujours droits. »

Ce dogme de la bonté originelle de l'homme peut sembler au premier abord moins dangereux que les principes de liberté et d'égalité. Il est pourtant tout aussi anarchique dans ses conséquences. Il ne tend à rien moins qu'à la destruction de tout ordre social. Si l'homme, en effet, est bon naturellement, c'est donc, puisque nous voyons du mal en lui, la société qui est fautive de ce mal. Le problème du bien ne con-

sistera ainsi qu'à délivrer l'homme de toute entrave sociale afin de permettre à sa bonté originelle de s'épanouir librement. C'était la conclusion de Rousseau. Et c'est celle que Le Play nous expose parfaitement.

« Selon cette funeste doctrine, nous explique-t-il, le mal qui désole les sociétés est étranger à la nature même de l'homme. Il est le fruit des institutions et des mœurs, et il faut les changer jusqu'à ce que le règne du bien soit établi. Le problème social n'est pas, comme on l'a cru jusqu'à présent, de faire respecter par les sociétés, comme par leurs chefs, les institutions qui ont donné aux peuples la plus grande source de prospérité : il consiste, au contraire, à détruire ces institutions pour extirper la source du mal et rendre à l'homme son état originel de perfection. Les jeunes générations étant, moins que les autres, éloignées de cet état, il faut, autant que possible les soustraire à l'influence de l'âge mûr et de la vieillesse. »

Destruction de la société en sapant les institutions d'où dépend l'ordre social ; destruction de la famille en sapant l'autorité des parents,

telle est la conséquence directe et logique de ce troisième grand dogme révolutionnaire.



J'en ai assez dit pour montrer que, suivant Le Play, notre décadence provient principalement de la fausse direction où nous ont jeté les principes révolutionnaires. Il suffit donc de nous soustraire à ces principes, de reconnaître notre erreur, pour retrouver la voie de la prospérité. Notre décadence n'est donc pas *fatale*, comme certains esprits découragés le proclament. Il n'existe pas d'ailleurs de décadence fatale pour les nations. La décadence a toujours une cause qui peut être combattue. Je sais que ceux qui parlent de décadence fatale en font remonter la cause à « la vieillesse » de la nation, cause contre laquelle évidemment on ne pourrait rien si elle était réelle et qui conduirait à bref délai à la mort. Mais « la vieillesse d'une nation » si c'est là sans doute une image poétique, c'est une image qui ne correspond à aucune réalité. L'existence d'une société n'est pas dans la réalité assimilable à l'existence des individus. C'est

ce que Le Play nous expose admirablement : « Cette assimilation, écrit-il, se trouve dans la littérature de la plupart des peuples. Selon l'impression commune, il existerait des nations *jeunes*, ayant devant elles un long avenir, et des nations *vieillies*, qui après avoir joué un rôle prépondérant parmi leurs émules, doivent prochainement s'éteindre... Une fatalité que l'homme ne saurait dominer obligerait les nations à disparaître... de même que l'eau d'un fleuve doit couler de la source à l'embouchure pour se perdre enfin dans la mer. On reproduit souvent cette image dans le langage usuel en affirmant qu'aucun peuple ne saurait remonter le courant de la civilisation. »

Or, déclare Le Play, cette théorie est démentie par le raisonnement et l'expérience. « L'assimilation faite entre les individus et les sociétés ne saurait être adoptée dans son sens littéral; car dans l'ordre physique, celles-ci ne vieillissent pas et restent dans des conditions parfaites de stabilité. Dans l'ordre moral, au contraire, l'équilibre tend sans cesse à être troublé... Les sociétés les plus prospères sont évi-

demment celles qui ont le plus à perdre et le moins à gagner. Cependant cette difficulté n'est pas absolue, et elle ne s'accroît pas, pour une nation, avec le nombre des siècles de son histoire. Les peuples, à mesure qu'ils s'élèvent, sont assurément plus exposés à tomber, mais ils peuvent trouver dans leurs succès même des forces nouvelles pour combattre le danger. Beaucoup de populations sans histoire, ou récemment établies sur un sol vierge, ne peuvent sortir de la barbarie; tandis que de vieilles races européennes réussissent à se maintenir aux premiers rangs...

« En résumé, les peuples jouissent de leur libre arbitre : ils ne sont fatalement voués ni au bien ni au mal, et l'on ne saurait discerner dans l'histoire d'aucun d'eux une succession inévitable de jeunesse ou de progrès, de vieillesse ou de décadence. Quel que soit leur passé, ils restent maîtres de leur avenir. »

Voilà ce qu'il faut opposer à ceux qui parlent de fatalité. Une nation peut toujours se réformer, peut toujours redevenir jeune, quelques siècles qu'elle ait d'existence. Et particu-

lièrement pour la France, La France est imbue de faux principes, elle suit une mauvaise direction. Mais elle possède de magnifiques ressources intellectuelles et morales. Et qu'elle reprenne, comme dit Le Play, ses coutumes des temps de prospérité et retourne aux éternels principes d'ordre social, et elle se retrouvera rapidement à nouveau à la tête des nations.

CHAPITRE IV.

LA FAMILLE.

CHAPITRE IV

LA FAMILLE.

La défense de la famille est une des meilleures parties de l'œuvre de Le Play. Le Play nous expose admirablement le grand rôle, le rôle fondamental que la famille joue dans l'organisation sociale, la destruction qui résulte pour elle des mesures et des lois révolutionnaires, et les remèdes à apporter.

Le Play classe les familles en trois types principaux : deux types extrêmes, la famille patriarcale et la famille instable, puis un type intermédiaire, la famille-souche.

Dans la famille patriarcale, nous expose Le Play, « le père conserve près de lui tous ses fils mariés, et il exerce sur eux, comme sur leurs

enfants, une autorité fort étendue. Sauf quelques objets mobiliers, les propriétés restent indivises entre les membres ainsi réunis. Les parents demeurent, avec une autorité complète, en contact continuel avec les jeunes générations, transmettant sans effort à celles-ci les croyances, les idées et les pratiques établies au foyer et à l'atelier des ancêtres. En imposant aux esprits cet état de contrainte morale et matérielle, la communauté patriarcale arrête l'essor qu'auraient pu prendre, dans une situation indépendante, les individualités éminentes de la famille. Elle offre toutefois une large compensation : elle fait participer au bien-être commun les individus les moins moraux, les moins habiles et les moins laborieux. En ce qui touche l'organisation sociale de l'atelier ce régime n'offre que des avantages. Mais, en ce qui touche les procédés techniques du travail, il peut dégénérer en routine, si les jeunes gens n'ont pas l'occasion de s'instruire par des voyages, si d'ailleurs les classes dirigeantes ne propagent pas dans une juste mesure le besoin des innovations. » Ce régime,

ajoute Le Play, est encore fort répandu en Orient.

Le second type, au contraire, celui de la famille instable, sévit surtout en Occident, parmi les populations ouvrières soumises au nouveau régime des grandes manufactures. Et il se multiplie en outre parmi les classes riches de la France, sous un ensemble d'influences au premier rang desquelles Le Play nous dénonce le partage forcé des héritages. Dans la famille instable, nous définit-il, « la famille constituée par l'union des deux époux, s'accroît d'abord par la naissance des enfants. Elle s'amoindrit ensuite, à mesure que ces enfants, se dégageant de toute obligation envers leurs parents et leurs proches, s'établissent au dehors, en gardant le célibat ou en fondant une famille nouvelle. Elle se dissout enfin par la mort des vieux parents, ou en cas de mort prématurée, par la dispersion des orphelins mineurs. Chaque enfant dispose librement de sa dot qu'il a reçue en quittant la maison paternelle; dans tous les cas il jouit exclusivement des produits de son travail... L'individu, surtout s'il reste célibataire, n'a plus

à pourvoir aux besoins de ses proches moins habiles et moins prévoyants; il arrive donc rapidement à une situation élevée, s'il est lui-même doué d'aptitudes éminentes. D'un autre côté, il ne peut prétendre à aucun secours, si le vice ou l'incapacité l'empêchent de subvenir à ses propres besoins: lors donc qu'il a dissipé les ressources créées par ses parents, il se trouve fatalement condamné à la misère.

« La famille instable, poursuit Le Play, quand elle se multiplie sur un sol complètement défriché, livre ainsi les populations déchues à un état perpétuel de souffrance. Elle engendre ces agglomérations redoutables que l'histoire ne nous a offertes à aucune autre époque. Ces foyers de misère contrastent par des traits essentiels avec les anciennes formes de la pauvreté. Jusqu'à ces derniers temps, ils ne pouvaient être nommés dans aucune langue. C'est pour eux qu'il a fallu inventer, de nos jours, le mot de paupérisme. »

« La famille instable, écrit encore Le Play, constitue le régime où la jeunesse subit le moins l'influence de la tradition. Les jeunes adultes

abandonnent le foyer paternel dès qu'ils peuvent se suffire à eux-mêmes; ils ne sont aucunement tenus de conserver la mémoire ou la coutume de leurs ancêtres; et ils ne se transmettent que les pratiques strictement indispensables à la conservation de la race. Avec ses formes absolues la famille instable ne se rencontre guère que chez certains peuples sauvages et dégradés. Cependant, depuis l'institution du partage forcé des héritages, elle s'introduit de plus en plus en France; et elle y est déjà caractérisée par plusieurs traits saillants. Les enfants ressentent peu l'influence des parents, souvent même ils sont moins que chez les sauvages en contact avec eux. » Et Le Play cite à l'appui de cette assertion les pensionnats où les enfants des classes aisées sont élevés et éduqués, loin de leur famille. « Les adultes, continue Le Play, se marient hors du foyer où ils sont nés; et ils ne rattachent leurs vues d'avenir ni à ce foyer, ni à l'atelier des parents. Après la mort de ceux-ci, les enfants ne sont tenus de pratiquer aucun des devoirs tracés par la coutume des ateliers. Ils ont même le droit de désorganiser le foyer, le do-

maine rural ou la manufacture des parents... Sous ce régime le travail offre une instabilité extrême. A la vérité il se concilie souvent avec le perfectionnement rapide des méthodes et même avec la prospérité commerciale des ateliers. Mais il n'est compatible ni avec la paix sociale et l'expansion de la race, ni avec le respect de la Coutume et du Décalogue. »

Enfin le troisième type de famille est la famille-souche. « Sous ce régime, nous décrit Le Play, le père transmet le foyer et l'atelier des ancêtres à celui de ses enfants qu'il juge le plus capable de remplir envers la famille, les ouvriers, la localité et l'Etat, les devoirs tracés par la Coutume. De concert avec cet héritier, qu'il s'associe aussitôt que possible, il dote ses autres enfants avec l'épargne réalisée pendant le cours d'une génération. Il laisse d'ailleurs à ces derniers toute liberté de s'établir dans les carrières qui répondent le mieux à leurs goûts...

« La famille-souche basée sur la liberté testamentaire, assure à la race tous les avantages de la fécondité. Elle fait une large part, dans les nouvelles familles, à l'esprit d'innovation;

mais elle conserve, dans les maisons anciennes, les avantages moraux et matériels qui se transmettent avec le culte des tombeaux, les affections du foyer et la Coutume des ateliers. Elle a fourni dans tous les temps et offre encore aujourd'hui les meilleurs types des sociétés européennes. C'est du sein des familles-souches les plus modestes que sortent habituellement, grâce au dévouement et aux sacrifices des parents et de l'héritier, les grands talents et les grandes vertus qui illustrent les sociétés prospères. Cet état de choses était fréquent chez les paysans et les gentilshommes agriculteurs de Gascogne et de Normandie; il en est encore ainsi dans les provinces basques, dans beaucoup de provinces allemandes et dans les Iles-Britanniques. »

En résumé, ce type de famille, nous dit Le Play, convient également à ceux qui se complaisent dans la situation où ils sont nés, et à ceux qui veulent s'élever dans la hiérarchie sociale par des entreprises aventureuses. Il concilie dans une juste mesure, l'autorité des parents et la liberté des enfants, la stabilité et le

perfectionnement des conditions. Bref il concilie ce qu'il y a de meilleur dans les deux autres types, le respect des bonnes traditions, et la recherche des nouveautés utiles, et donne aux individus une sécurité inconnue dans la famille instable, et une indépendance incompatible avec la famille patriarcale.

Il est de plus bienfaisant également pour toutes les classes de la société: « Il préserve les plus riches de la corruption en leur imposant de sévères devoirs; il fournit aux moins aisés le moyen d'épargner à leurs rejetons les dures épreuves de la pauvreté. Il distribue équitablement les avantages et les charges entre les membres d'une même génération: à l'héritier, en balance de lourds devoirs, il confère la considération qui s'attache au foyer et à l'atelier des aïeux; aux membres qui se marient au dehors, il assure l'appui de la maison-souche avec les charmes de l'indépendance; à ceux qui préfèrent rester au foyer paternel, il donne la quiétude du célibat avec les joies de la famille; à tous enfin il ménage jusqu'à la plus extrême vieillesse le bonheur de retrouver au foyer pa-

ternel les souvenirs de la première enfance. »

D'ailleurs, conclut Le Play, pour démontrer la supériorité de ce troisième type, il suffit de constater qu'il naît partout où la famille est libre.

Dans ce troisième type donc, en résumé, le père s'associe plus spécialement un enfant et lui lègue le foyer et l'atelier avec toutes les charges qui s'y rattachent. Cet enfant continue le rôle du père de famille auprès de ses frères et sœurs qui s'établissent et essaiment au dehors. La part faite à l'enfant associé n'est pas un privilège. Elle est un moyen de maintenir intact le foyer et l'atelier paternels; un moyen de l'empêcher de se disperser à tous les vents. Les autres enfants se trouvent ainsi, il est vrai, obligés de se créer une carrière sans aspirer à un lambeau de ce foyer et de cet atelier. Ils ne doivent compter que sur leurs propres efforts secondés par l'influence et les ressources d'une famille-souche stable et féconde. Mais leur part n'est souvent pas la plus mauvaise. L'histoire brillante de nombre de cadets de famille sous l'ancien régime nous le prouve. Les charges

de l'héritier associé au contraire sont souvent très lourdes. Et, comme le fait remarquer Le Play, dans cette organisation de la famille, « en général la fonction du chef consiste surtout à se sacrifier pour la prospérité commune. »

Le rôle de chef c'est ordinairement à l'aîné que la coutume le dévolue, l'aîné étant celui des enfants qui est le plus tôt prêt à donner un concours à son père. Cette question de la famille-souche se rattache donc directement à la question du droit d'aînesse que nous allons envisager à présent.



La Révolution a combattu avec acharnement le droit d'aînesse. Peut-être y avait-il, il est vrai, vers la fin de l'ancien régime quelques abus engendrés par ce droit. Pourtant les hommes du XVIIIe siècle étaient moins frappés qu'on ne le croit de ces abus. Aucun grief contre le droit d'aînesse, comme le fait remarquer Le Play, ne figure parmi les critiques des lettrés, qui se préoccupaient de réformer la société. Et Le Play ajoute qu'il a notamment cherché en

vain, dans tous les écrits de Voltaire et de Rousseau, une critique à ce sujet. En somme les révolutionnaires ont mis en avant les abus du droit d'aînesse, le jour où ils ont voulu rompre toute attache avec le passé, et où ils ont entre autre cherché pour cela à détruire la famille, en sapant ce qui en faisait la solidité.

Les révolutionnaires, afin de la discréditer, ont alors dénoncé le droit d'aînesse comme un privilège favorisant l'aristocratie. Or, comme le fait remarquer Le Play, il n'en est rien. Il n'est pas, nous dit-il, de régime de succession qui favorise une classe de la société aux dépens d'une autre. Il y a de bons et de mauvais régimes, mais ils sont tous également utiles ou nuisibles à toutes les classes qui y sont soumises dans les mêmes conditions.

Mais ce qui a permis d'accréditer cette erreur que le droit d'aînesse favorise l'aristocratie, c'est que sous l'ancien régime, nous rappelle Le Play, dans l'Ile de France et l'Orléanais, ce droit était, en effet, réservé aux familles nobles; tandis que le partage forcé pesait sur les familles des bourgeois et des paysans. On s'explique donc qu'à

Paris, le droit d'aînesse ait pu être présenté aux esprits comme une institution à la fois injuste et aristocratique. Mais il en était autrement en Normandie et dans les provinces du Centre et du Midi. La transmission intégrale aux aînés y était l'usage commun des nobles, des bourgeois et des paysans. Cet ordre de choses n'impliquait alors pour personne une idée de caste ou de privilège. Il était regardé par tous sous son vrai jour, c'est-à-dire comme ayant un but éminemment social et conservateur.

Cependant si Le Play s'applique à légitimer le droit d'aînesse, est-ce à dire qu'il veuille le restaurer? Non pas. Aux deux régimes de contrainte qui sont le partage forcé et la conservation forcée, et qui confient aux gouvernements la tâche de nous réformer à leur guise, il faut substituer, déclarait Le Play, le régime de liberté qui nous rendra la faculté de nous réformer selon nos besoins.

Ceci nous fait entrer dans une des questions que Le Play a le plus approfondie, sur laquelle il a insisté jusqu'à satiété: le régime des successions.

Il voyait dans le régime des successions qui nous a été imposé par la Révolution une des principales causes de destruction de la famille. Il a donc fait tous ses efforts pour attirer notre attention sur ce point. Mais afin de mieux comprendre l'œuvre révolutionnaire nous allons envisager tout d'abord avec Le Play les divers régimes de succession, que nous avons d'ailleurs déjà entrevus en parlant des divers types de familles.



Selon Le Play les innombrables régimes de succession, lorsqu'on fait abstraction d'une multitude de particularités d'importance secondaire, peuvent se ramener à trois types principaux. Ou bien le législateur veut imposer sa volonté, et contrarier l'effet des volontés individuelles. Il peut alors s'inspirer de deux tendances contraires: soit exiger que le bien de famille soit transmis intégralement à l'un des enfants, soit prescrire le partage de ce même bien, entre tous. Ou le législateur s'abstient, et laisse au propriétaire le pouvoir de choisir le régime de

transmission qui lui convient. Le Play donne à ces trois sortes de régimes le nom : au premier de *Conservation forcée*, au second de *Partage forcé*, et au troisième de *Liberté testamentaire.*

Naturellement ces régimes ont des nuances innombrables. Et il existe notamment une transition insensible entre le régime du *Partage forcé* où une certaine disponibilité est laissée au testateur, et la *Liberté testamentaire* qui est restreinte par des légitimes. On ne peut donc établir une démarcation tranchée entre ces deux régimes. Cependant Le Play avait constaté que dans la pratique l'influence du testament tend à s'effacer lorsque les propriétaires ne peuvent disposer au moins de la moitié de leurs biens. Il déclarait donc qu'on pouvait grouper sous le nom de « Partage forcé » tous les régimes sous lesquels la liberté du testament n'atteint pas cette limite, et sous le nom de « Liberté testamentaire » ceux où elle est au moins de cette moitié.

⁂

Les trois régimes de succession ont été pratiqués dans l'ancienne France. Dès l'époque romaine la Liberté testamentaire était en vigueur dans les provinces méridionales. Au contraire à la même époque dans les provinces du Nord, il est probable que l'usage était alors le partage égal. Cependant, remarque Le Play, dans le Nord comme dans le Midi il existait déjà des habitudes de transmission intégrale.

La féodalité répandit parmi les classes prépondérantes les coutumes du droit d'aînesse. Dans certaines provinces du Nord, telles la Normandie, la Bretagne, le Poitou, le Berri, et dans le Midi, toutes les classes s'approprièrent même, à l'aide du testament, ce régime de la transmission intégrale des biens, et en firent peu à peu la coutume locale. Et, comme le fait remarquer Le Play, cette coutume était fort appréciée par la classe la plus nombreuse, par les paysans.

Certaines provinces du centre, de l'est et du nord, vivaient au contraire sous le régime du partage forcé. Tel était le cas habituel, remarque Le Play, d'une part, dans les villes où les biens se composaient de maisons et de valeurs mobi-

lières, d'autre part dans les banlieues urbaines et dans les régions agricoles, telles que la Champagne, où les terres formant de vastes plaines dépourvues de plantations et de clôtures, opposent moins d'obstacles à un morcellement indéfini.

Il faut remarquer d'ailleurs qu'il existait toutes les transitions imaginables entre les deux extrêmes du Partage forcé et de la Liberté testamentaire. « Dans le Berri le propriétaire disposait de tous ses biens ; dans les provinces du midi, des trois quarts ou de la moitié ; en Bourgogne des deux tiers. Ailleurs la portion disponible se réduisait au tiers et au quart. » Bref, conclut Le Play, « ce qui a toujours caractérisé chez nous les régimes de successions formés sous l'empire des coutumes locales, c'est leur extrême diversité », et l'on peut dire qu'en général les divers régimes étaient adaptés aux nécessités de lieux.

Arrive la Révolution. Elle va unifier. Mais elle va unifier dans le mal, en choisissant et imposant le régime le plus mauvais : le partage forcé. « On vit alors, écrit Le Play, une aveugle

tyrannie attaquer, dans leurs plus chers intérêts, d'innombrables familles qui n'avaient jamais offert le moindre prétexte aux méfiances de l'opinion publique, et qui restaient sous le nouveau régime, comme elles l'avaient été sous tous les temps, les meilleurs représentants de l'intérêt général du pays. Cette œuvre de destruction, commencée par une loi, édictée à la sinistre époque de la Terreur, se continue de nos jours en s'aggravant, sous l'action réitérée des contraintes légales organisées par le Code civil. »

La Révolution entra dans cette voie de contrainte par un décret du 7 mars 1793, qui enleva aux pères de famille toute faculté de disposer de leurs biens. L'héritage en totalité devait être partagé également entre tous les descendants. C'était enlever aux familles-souches de la petite propriété, remarque Le Play, leur liberté la plus précieuse, celle qui depuis un temps immémorial leur permettait de se maintenir.

Pourquoi cette loi? C'était d'abord pour détruire l'autorité des parents. Si on relève ce qui fut mis alors en avant dans les débats, on

voit que les orateurs se plaignent que les pères usent du droit de tester pour perpétuer dans leur famille des sentiments hostiles au nouveau régime. Pour affermir la révolution il fallait donc détruire l'autorité que les pères puisaient dans l'usage du testament. On voit aussi dans ces débats que l'égalité du partage est un principe sacré. Que de plus il faut, en les forçant à se disséminer, frapper les grandes fortunes, « toujours dangereuses dans une République, » assure un des conventionnels. Et cela est vrai qu'on visait surtout les grandes fortunes. Mais la loi s'imposait à tous ; elle frappait donc tout le monde. Et elle devait peser encore plus lourdement sur la petite propriété.

Cette loi de la Terreur a été conservée et transmise jusqu'à nous par le Code civil, palliée très faiblement par la très petite quotité laissée à la disposition du testateur. Sous le premier Empire, en outre, le droit d'aînesse, sous le nom de majorats, fut rétabli, en faveur de certaines familles qu'on supposait dévouées au nouveau régime. Grâce à cette institution, ces familles devaient pouvoir se consolider et se perpétuer,

tandis que toutes les autres, soumises au partage forcé, devaient se ruiner et se disperser. Et qu'on n'allègue pas, pour trouver au législateur une excuse, son ignorance. Napoléon avait parfaitement aperçu les conséquences du régime de succession du Code civil. Et il les a lui-même signalées avec précision dans une lettre adressée à son frère le roi Joseph : « Mon frère, lui écrivait-il, je veux avoir à Paris cent fortunes, toutes s'étant élevées avec le trône et restant seules considérables ; puisque ce ne sont que des fidéicommis, et que ce qui ne sera pas elles, par l'effet du Code civil va se disséminer... Etablissez le Code civil à Naples ; tout ce qui ne vous est pas attaché va se détruire alors en peu d'années, et ce que vous voulez conserver se consolidera. Voilà le grand avantage du Code civil. Il faut établir le Code civil chez vous ; il consolidera votre puissance, puisque, par lui, tout ce qui n'est pas fidéicommis tombe, et qu'il ne reste plus de grandes maisons que celles que vous érigez en fiefs. C'est ce qui m'a fait prêcher un Code civil, et m'a porté à l'établir. »

Le Code civil, comme le remarque Le Play,

vouait ainsi à la destruction les petits propriétaires, « qui auraient dû rester, déclare-t-il, comme ils l'étaient précédemment, les meilleurs soutiens de l'ordre social. »

Les majorats maintenus par la Restauration, ont été depuis abolis, et le partage forcé est resté l'unique loi de toutes les familles. « Il soumet notre race, écrit Le Play, à une instabilité dont les conséquences affectent de plus en plus la vie privée et l'ordre politique. »

Comme l'avait vu la Révolution, comme l'avait avoué Napoléon, le partage forcé est, en effet, un moyen on ne peut plus efficace de détruire toute stabilité dans les familles. Le Play nous donne d'ailleurs à ce propos plusieurs exemples frappants qui montrent que le partage forcé a toujours été, pour les gouvernements révolutionnaires, une machine de guerre dirigée contre les classes de la société qui gardaient la tradition des ancêtres. C'est ainsi qu'en 1703 le parlement anglais, voulant détruire l'influence des catholiques irlandais, leur imposa le partage égal. Sauf néanmoins si le fils aîné du catholique était protestant; car alors la proprié-

té devait lui être transmise suivant la loi commune du royaume, laquelle était celle de la transmission intégrale. « Cette loi, remarquait Edmund Burke, devait conduire à d'importantes conséquences. Par l'abolition du droit d'aînesse, peut-être à la première et certainement à la seconde génération, les familles de papistes, si respectables qu'elles soient, si considérables que soit leur fortune, seront certainement anéanties et réduites à l'indigence, sans aucun moyen de se relever par leur industrie et leur intelligence, étant empêchées de conserver aucune sorte de propriété. »

Le Play nous rappelle aussi cette anecdote significative qu'au congrès de 1815, les Anglais voulant restreindre nos frontières du XVIIe siècle, et le représentant de l'Angleterre n'ayant pu obtenir à cet égard tout ce qu'il désirait, laissa échapper cette exclamation : « Après tout les Français sont suffisamment affaiblis par leur système de succession. »

Le partage forcé en dispersant le bien de famille a de plus cette autre funeste conséquence, remarque Le Play, de détruire toute solidarité

entre les enfants. Aucun d'eux ne pourrait, en effet, sans compromettre son avenir, se dévouer à la gestion de l'établissement paternel, puisque il y a grande chance pour que cette gestion lui soit enlevée à la mort de ses parents par le partage de l'héritage. Chacun doit donc chercher au dehors une carrière où il puisse recueillir tous les fruits de son travail. « Dès lors, écrit Le Play, les parents sont fatalement condamnés à l'isolement pendant leur vieillesse. Cet abandon est fort pénible pour ceux qui ont conduit des entreprises de commerce, d'industrie, et encore plus pour les propriétaires agricoles... Comment un grand propriétaire se décidera-t-il à créer une vraie résidence rurale s'il doit y mourir dans l'abandon, si d'ailleurs cette création doit être vendue après sa mort à un étranger, ou morcelée par des agioteurs de biens ruraux? A quoi bon planter des arbres qui n'abriteront pas les descendants? A quoi bon ébaucher avec tant de peine l'alliance si difficile d'une famille avec une population qui lui est étrangère? Pourquoi, en un mot, commencer une œuvre qui sera certainement éphémère, puisqu'elle

ne pourra être fécondée que par une suite de générations? »

Notre régime de succession a encore d'autres inconvénients, suivant Le Play. Et il énumère : le partage forcé « rend les mariages stériles, précisément dans les familles qui pourraient fournir les meilleurs rejetons. Il sape dans ses fondements l'autorité du chef de famille, qui ne trouve plus dans le testament un moyen de récompenser ou de punir. Il empêche surtout le père d'employer sa sollicitude à choisir pour chaque enfant une carrière conforme à ses goûts et à ses aptitudes. Enfin il habitue de bonne heure la jeunesse à la pensée que pour jouir des avantages sociaux, elle n'a besoin de s'en rendre digne, ni par le travail, ni par l'obéissance envers les parents. On reproche avec raison au droit d'aînesse de vouer à l'oisiveté, et bientôt à la corruption, l'héritier qui perd le sentiment du devoir que sa situation lui impose. La même objection s'adresse plus justement encore au Partage forcé qui, dans les familles riches, dispense tous les héritiers de la discipline salutaire du travail,

en les dégageant de toute obligation mutuelle d'assistance et de dévouement. »

Particulièrement sur la stérilité des mariages, — question capitale à une époque où la France se dépeuple ou tout au moins reste stationnaire, — Le Play insiste. Cette dépopulation il en rend particulièrement responsable notre régime des successions. Comme il le montre, la seule manière, en effet, de remédier aux inconvénients du partage forcé c'est de restreindre le nombre des héritiers. Etant donné notre régime des successions c'est un acte de prévoyance de la part du chef de famille que d'avoir peu d'enfants. Et spécialement pour la classe qui est précisément le réservoir naturel des nations, la classe des paysans. « Placés, écrit Le Play, en présence d'un territoire qui ne peut plus guère s'accroître aux dépens de la grande propriété, soumis à une série de partages aux décès successifs des chefs de famille, les paysans n'ont pour la plupart devant eux que deux alternatives. Ou bien, peu soucieux de l'avenir, ils se multiplient conformément au vœu de la nature; et alors, renonçant à l'état d'équilibre qui ga-

rantissait leur bien-être, ils arrivent à une condition inconnue dans les autres sociétés européennes, celle de propriétaire indigent. Ou bien, plus réfléchis, ils fondent sur la stérilité du mariage la prospérité de leurs descendants, et c'est alors l'intérêt national qui se trouve sacrifié. En d'autres termes, à une époque où chez les autres grandes nations les classes agricoles débordent par la colonisation sur le monde entier, les paysans français, privés de l'organisation qui, dans les derniers siècles, leur permettait de peupler le Canada, ne peuvent garder le bien-être qu'en neutralisant leur force d'expansion, au détriment de la grandeur de l'Etat. »

Et à ce propos Le Play cite une page de M. Paul Leroy-Beaulieu qui résume admirablement la question. « Les lois de succession, écrit M. Leroy-Beaulieu, peuvent entrer pour une part considérable dans la lenteur de l'accroissement de la population française... On a voulu empêcher le bourgeois comme le paysan, de faire ce que l'on appelait jadis un aîné, c'est-à-dire d'avantager un de ses enfants; on n'y a réussi qu'en partie. On peut toujours faire un aîné en supprimant

les cadets; c'est à atteindre ce beau résultat que s'ingénient une foule de familles françaises. Si des lois ont pour effet de pousser la plus grande partie de la population à n'avoir qu'un enfant par famille, il faut avouer que ces lois, pour sacro-saintes qu'on les tienne, non seulement outragent la morale, mais conspirent contre la grandeur nationale. »

J'ai aussi résumé les graves griefs que Le Play élève contre le partage forcé. Notre régime des successions est un régime de destruction. Et, dit Le Play, si, sous un tel régime, notre nation a conservé un reste d'esprit de famille et d'initiative individuelle, elle le doit à deux causes : d'une part, elle avait été fortement organisée pendant les dix siècles antérieurs; de l'autre, elle a en partie réussi, avec le concours des familles énergiques et prévoyantes, soit à éluder la loi de succession par des manœuvres occultes, soit à en neutraliser l'effet par la stérilité systématique des mariages. »

Contre un tel régime, Le Play a passé sa vie à lutter. Tout au long de son œuvre il préconise la liberté testamentaire. Certes il n'en attendait

pas des effets immédiats, et il ne comptait pas que sur toute la surface du territoire chacun tirerait de cette liberté tous les avantages qu'elle renferme. Mais il pensait qu'avec le temps la réforme serait efficace. D'abord, affirmait-il, il y a un certain nombre de populations qui l'adopteraient immédiatement, telles certaines populations méridionales qui s'ingénient encore à tourner la loi du partage forcé. Dans d'autres contrées, au contraire, assurait-il, la liberté testamentaire serait moins appréciée, parfois même jugée inutile. Mais ce n'est point là un argument contre elle. Car, en définitive, elle ne causera aucun dommage, remarquait Le Play, à ceux qui préféreront conserver le *statu quo*, tandis que pour les autres elle mettra à leur disposition un puissant moyen de perfectionnement. D'ailleurs ceux qui se montreront rebelles à ce nouveau régime reconnaîtront forcément peu à peu leur erreur en constatant les succès obtenus autour d'eux, grâce à cette réforme.

Il y a, il est vrai, une objection que l'on fait: sous le régime du Code civil, dit-on, le père de famille est libre de disposer d'une certaine part

de ses biens, et qui est au moins du quart. Or il en est fort peu qui usent de cette faculté. Il ne serait donc pas judicieux d'étendre la liberté testamentaire, le peu d'usage qu'on en fait à présent montrant assez que nos mœurs la repoussent.

Mais Le Play ne se laissait nullement ébranler par cette objection. Il suffit de considérer notre histoire, disait-il, pour voir qu'elle dément le raisonnement qu'on nous oppose. En effet « avant la révolution, les coutumes de transmission intégrale remplissaient en France un rôle plus important que les coutumes de partage égal. Malgré le dur régime de la Terreur, elles sont loin d'être abandonnées. Elles sont encore pratiquées, avec un inébranlable attachement par des milliers d'individus, dans des provinces entières. Ce n'est donc point le mouvement spontané des mœurs, c'est la passion de la loi qui substitue peu à peu à ces coutumes les habitudes du partage égal. »

Mais si la liberté testamentaire était rétablie, ajoutait Le Play, assurés désormais que leur volonté aurait force de loi, et que le testament

n'aurait pas pour résultat de léguer aux héritiers, comme il arrive trop souvent aujourd'hui, des procès ruineux, les pères reprendraient peu à peu l'habitude de pourvoir, en faisant eux-mêmes le partage de l'héritage, au bonheur de leurs enfants. « On verrait renaître les admirables coutumes qui créèrent autrefois la grandeur de notre nation, et qui font passer maintenant la supériorité à nos rivaux. »



Certes la liberté testamentaire aurait pour effet indirect de fortifier l'autorité paternelle. Mais ce serait encore là un effet éminemment bienfaisant. La Révolution, il est vrai, a tenu en suspicion cette autorité, et l'a battue en brèche. Mais Le Play nous en fait voir la légitimité et l'utilité. « Secondée par le ministère affectueux de la mère, écrit-il, l'autorité paternelle est le plus nécessaire, le plus légitime des pouvoirs sociaux. Elle n'est point, à vrai dire, instituée par les lois; comme la famille, dont elle est le fondement et le principe, elle surgit de la nature même de l'homme, de la femme et de l'enfant... L'auto-

rité du père ne se fond pas seulement sur la dignité créatrice et sur la protection accordée aux autres membres de la famille; elle repose plus encore sur l'amour paternel, la plus durable et la moins égoïste des affections humaines. Aucun autre pouvoir social n'est aussi enclin à se dévouer sans arrière-pensée au bonheur de ceux qu'il gouverne... A tous ces titres, l'autorité paternelle a été partout l'une des bases de l'ordre social. »

Il faut donc, conclut Le Play, restituer à cette autorité toute sa plénitude. Elle accomplira ce qui est au-dessus des forces de toute autorité publique. Mieux que le législateur elle saura, entre autres, distribuer équitablement l'héritage entre les enfants, pour le bonheur et la commodité de chacun.

Il peut y avoir, il est vrai, des pères injustes qui frustreront injustement certains enfants de leur part légitime. Mais la règle générale est que l'autorité paternelle est celle qui est la plus dévouée à ses subordonnés. Et s'il y a des exceptions, elles ne sont pas un motif suffisant pour retirer aux parents leur pouvoir. « On ne

saurait, écrit Le Play, s'arrêter à cette objection que certains pères vicieux et injustes déshériteront des enfants vertueux et soumis. Il n'appartient pas à l'Etat, sous un régime de liberté, d'améliorer par son contrôle les relations privées, quand celles-ci ne compromettent point un intérêt public. Ce soin est laissé de plus en plus aux mœurs et à l'opinion. Si le législateur avait pour mission d'empêcher que la propriété fût jamais une cause de scandale, il devrait évidemment en réglementer la jouissance plus encore que la transmission. Le père qui, en présence de la mort, ce suprême redresseur des natures perverses, n'est pas ramené au sentiment de la justice, aura bien autrement scandalisé le monde dans le cours de sa vie; et, selon toute vraisemblance, le testament n'aura pas été le plus grand de ses méfaits.

« On ne peut d'ailleurs supprimer le droit de tester, qu'en attribuant aux enfants le droit à l'héritage. Mais, pour dépouiller ainsi le chef de famille du droit qui lui appartient, ne fût-ce qu'en qualité de propriétaire, il faudrait démontrer préalablement que le caractère du père offre

à la morale publique moins de garanties que celui des enfants. Or il n'est pas nécessaire d'avoir un jugement très ferme, ni une grande expérience de la vie, pour être assuré qu'il y aura toujours plus de fils indolents ou insoumis que de pères malveillants... Si les pères de famille étaient assez vicieux pour abuser du testament, ils ne justifieraient pas seulement l'interdiction du droit de tester; ils prouveraient que leur race a perdu le sens moral. »

« Sans doute, remarque encore Le Play, la société est en droit d'exiger qu'un fils indigne de l'héritage paternel ne tombe pas à sa charge, soit avant, soit après la mort de ses parents. A ce point de vue elle peut réclamer des aliments pour l'enfant prodigue ou incapable. Mais là doit s'arrêter l'obligation du chef de famille : le reste doit être laissé à son amour et à son expérience. »



Nous avons vu jusqu'à présent deux grandes causes de destruction de la famille : le partage égal, les atteintes portées à l'autorité paternelle.

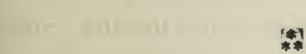
Il existe aujourd'hui une troisième cause qui sévit particulièrement : le divorce. Mais du temps de Le Play le divorce avait été aboli, et n'était pas encore rétabli. Il est donc naturel que Le Play n'ait pas insisté sur ses effets funestes, et qu'il n'ait parlé qu'en passant des bienfaits de l'indissolubilité du mariage. La preuve d'ailleurs que ce n'est point parce qu'il les méconnaissait, c'est qu'il les résume parfaitement : « Les bienfaits de l'indissolubilité du mariage, dit-il, se révèlent partout par des traits excellents. Le lien conjugal s'offre aux populations avec un caractère plus auguste; les conjoints ne contractent pas sans réflexion un engagement qui lie la vie entière; ils sont plus enclins à atténuer, par de mutuelles concessions, les inconvénients du contraste des caractères; les personnes dépourvues des qualités qui rendent les mariages heureux, ne peuvent pas commettre de nouveaux scandales en concluant de nouvelles unions; enfin les enfants peuvent compter plus sûrement sur les soins et l'affection de leurs parents. »

Mais Le Play n'en dit guère plus long sur ce

sujet. De son temps, encore une fois, le mariage était indissoluble. Il n'y avait donc pas là de réforme à accomplir. Mais ce que de son temps le mariage avait déjà perdu, c'est de sa dignité. Et Le Play le relève. Il en voit une des principales causes encore dans notre régime de successions qui oblige chaque homme à remédier par son mariage au morcellement des biens opéré dans sa famille. « Ce calcul, écrit Le Play, paraît se fonder sur des motifs tellement inférieurs, que l'opinion y voit un acte de sagesse; en sorte que ceux qui épousent des filles excellemment douées, mais dénuées de fortune, semblent faire preuve d'imprévoyance, ou témoigner eux-mêmes de leur infériorité. »

« Chaque jour, écrit encore Le Play, des familles recommandables concluent en quelques instants un mariage, comme elles feraient un marché, en saisissant l'occasion; et cette assimilation n'a rien d'exagéré, car on considère uniquement la convenance réciproque des biens, sans chercher aucun moyen d'apprécier celle des goûts et des caractères. Depuis que ces mœurs sont devenues générales parmi les clas-

ses riches, celles-ci n'ônt plus conscience de l'abaissement infligé aux familles et à la nation entière, mais il est évident que les mariages subordonnés aux questions d'intérêt ne sauraient constituer un ordre social régulier. Il suffit d'ouvrir les yeux pour apercevoir chez nous leurs conséquences habituelles : la mésintelligence des époux, les mauvais exemples donnés aux enfants, la souillure et l'abandon du foyer domestique. »



J'aurai résumé ce qu'il y a d'essentiel chez Le Play sur la famille, en touchant un mot d'une dernière question, celle de la domesticité. Le Play fait à ce propos une remarque excellente. Si vraiment, dit-il, l'ancien régime n'avait été qu'un régime de privilèges pour les classes élevées, et d'oppression pour les classes inférieures et que la Révolution eût mis fin à une telle tyrannie, on devrait constater que l'affection réciproque des maîtres et des serviteurs se substitue peu à peu à de vieux sentiments d'antagonisme. Or c'est précisément dans le sens opposé que

le changement se produit. C'est à présent qu'il y a de l'antagonisme, alors qu'autrefois il y avait une admirable solidarité. C'est qu'autrefois, écrit Le Play, « le domestique faisait partie intégrante de la famille... Il s'identifiait à tous les sentiments et tous les intérêts de la communauté, au même titre que les parents célibataires. Comme ces derniers aussi, il restait pendant toute la durée de sa vie attaché à la maison. Sa situation n'était point changée par la mort du père : il se maintenait près de l'héritier, comme l'eût fait en pareil cas un associé. De là naissaient naturellement, et s'ennoblissaient par une mutuelle affection, la bienveillance chez le maître, et le dévouement chez le serviteur... Ces rapports ont été brisés en France par notre nouveau régime de familles instables. Le changement est si profond, que le mot « domesticité », auquel s'attachait autrefois un sentiment d'estime et d'affection, ne rappelle guère aujourd'hui qu'une pensée de bassesse ou d'antagonisme. Comment se croiraient-ils liés envers les vieux serviteurs de la famille, ces héritiers qui cèdent à des étrangers le foyer paternel, qui en

dispersent le mobilier par une vente à l'encan, et qui abandonnent même la cendre et les images des ancêtres? Quant aux rares héritiers qui garderaient la conscience de leurs obligations, ils ne sauraient y faire honneur dans la situation gênée qui leur est faite par le partage. Les domestiques de notre temps sentent donc que le foyer du maître n'est point pour eux un asile assuré : ils n'y rattachent ni leurs affections, ni leurs vues d'avenir. Et, comme les rapports intimes des maîtres et des domestiques ne comportent pas l'indifférence, ceux-ci sont conduits à haïr, tout au moins à envier, ceux qu'ils ne savent plus ni respecter, ni chérir. »

Bref ici, comme ailleurs, là où régnait autrefois la « paix sociale » pour l'avantage de tous, c'est maintenant, résultat direct des principes individualistes de la Révolution, la guerre civile en permanence.

CHAPITRE V

L'ATELIER DE TRAVAIL.

CHAPITRE V.

L'ATELIER DE TRAVAIL.

Le Play appelle atelier de Travail « les lieux de travail relevant d'un même chef. » La question de l'organisation des ateliers est une de celles qui a le plus préoccupé Le Play. C'est une des questions principales qui se pose encore aujourd'hui, et qui est loin d'être résolue.

Cette question nous ramène à une autre que nous avons déjà traitée, en parlant des principes révolutionnaires, la question de l'égalité, mais qui se présente ici sous le jour plus concret de classe.

Mais tout d'abord définissons avec Le Play les diverses classes sociales : « Dans toute société, écrit-il, il existe, au-dessous et au-dessus d'une

masse intermédiaire plus ou moins nombreuse, deux classes distinctes : la classe inférieure, qui est obligée par une nécessité inpérieuse de concentrer toute sa sollicitude sur ses propres intérêts; la classe supérieure, qui se dévoue à l'intérêt public. A ce point de vue, beaucoup de riches, qui ne pensent qu'à eux-mêmes, sont fort inférieurs aux pauvres qui ne peuvent subvenir à leurs propres besoins. Mais les riches qui font leur devoir n'en sont que plus dignes du respect que leur refuse un coupable esprit de nivellement. »

Le Play a beaucoup insisté sur cette idée qu'il ne suffit pas de faire partie de la classe supérieure pour en être réellement. Il faut de plus remplir les devoirs qui sont afférents à cette classe. « La noblesse, disait-il, ne trouve de consistance réelle que dans l'accomplissement des devoirs publics ». — « L'homme riche, écrivait-il encore, qui ne pense qu'à lui est un fléau. Car il excite l'antagonisme des classes inférieures qui ne respecteront la classe dirigeante que quand celle-ci fera son devoir. »

Il déclare encore que « les classes dirigeantes

d'une nation perdent leur ascendant en devenant oisives », et que « la richesse cesse d'être bienfaisante, si les lois et les mœurs ne conjurent point le mal qui en émane, si le sentiment du devoir ne croît pas dans la même proportion que la fortune, si les plus riches et les plus puissants ne sont pas en même temps les meilleurs et les plus dévoués. »

Il pensait surtout en tout ceci à la noblesse de la fin du XVIIIe siècle pour laquelle il s'est montré particulièrement sévère. « L'ancienne société, déclarait-il par exemple, a été condamnée par la Providence non parce qu'il existait des classes privilégiées, mais parce que celles-ci frappées de dégradation morale, s'étaient rendues indignes de leur situation. La prospérité des peuples s'est, en effet, fondée souvent sur des régimes de privilège, jamais sur de mauvaises mœurs. »

En 1789, remarquait-il encore, le mot gentilhomme avait perdu sa signification traditionnelle: « Les parents n'enseignaient plus à leurs enfants que la transmission du nom imposai de grandes obligations; qu'elle perdait mêm

toute sa valeur quand elle ne restait pas liée au respect de la loi suprême et à la pratique des grands devoirs locaux. La fidélité au principe « noblesse oblige » avait fait la France de Louis XII, de Henri IV et de Louis XIII. L'oubli du même principe a fait la France révolutionnaire. »

Certes, il serait injuste d'imputer toutes les fautes de la Révolution aux classes élevées. Mais elles furent plus responsables que les autres, car on a d'autant plus de responsabilité dans les fautes commises qu'on est plus en vue. Et Le Play rappelle à ce propos cette pensée de St-Bernard et de Bossuet que l'erreur « ne devient contagieuse que dans le cas où les classes dirigeantes et le clergé ont préalablement donné le mauvais exemple. »

Quoi qu'il en soit c'est aux classes élevées que la Révolution s'en est prise. Elle a décrété l'égalité. Elle a aboli tout privilège. Est-ce tout au moins au profit des classes inférieures, voilà ce qu'il importe de considérer. Or Le Play, fort de son expérience, nous répond catégoriquement par la négative. Non, nous dit-

il, la Révolution n'a en rien amélioré le sort de la classe inférieure. Au contraire, elle l'a beaucoup empiré. « La révolution a détruit l'état de dépendance réciproque, ou en d'autres termes la solidarité qui, dans toute société prospère, unit les individus, les familles et les classes. De là résultent, dans les situations privées, selon les aptitudes individuelles et les hasards de la naissance, des contrastes choquants. Les individus qui sont à la fois forts, habiles et prévoyants, débarrassés des devoirs du patronage, s'élèvent rapidement aux plus hautes situations. Les faibles de corps ou d'esprit et les imprévoyants, privés de protection, tombent encore plus vite aux termes extrêmes de la souffrance physique et de la dégradation morale. »

Il n'en était pas ainsi sous l'organisation que nous avait léguée le moyen-âge. Cette organisation donnait aux faibles une protection efficace. D'ailleurs Le Play, comme tous les autres grands sociologues, a une grande admiration dans son ensemble pour cette société du moyen-âge. « La France, écrit-il, a offert alors les germes fort développés des meilleures institu-

tions que les sociétés humaines aient créées jusqu'à nos jours. Les familles étaient organisées, dans la majeure partie de la France selon les deux meilleurs types, et elles jouissaient dans la hiérarchie féodale d'une indépendance que les familles de notre temps seraient heureuses de posséder devant les offices ministériels, le fisc et la bureaucratie. Les moindres communes avaient alors une autonomie vers laquelle nos grandes cités n'oseraient élever aujourd'hui leur pensée dans leurs plus vives revendications. Les ouvriers ruraux, exempts de toute dépendance personnelle, étaient liés à leurs patrons par des rapports permanents qui obligeaient également les deux parties. »

Il en résultait que la paix sociale régnait entre les classes. Certes ce n'est pas à dire qu'il n'y ait eu aucune lutte. Mais ce n'était pas comme à présent la guerre civile en permanence, et découlant des institutions mêmes. Le malaise social dont nous souffrons à présent, déclare Le Play, diffère de tout ce qui a été connu dans le passé. « Autrefois, en effet, les crises aiguës, celles qui amènent l'effusion du

sang humain, étaient séparées par des périodes de véritable paix. Les éléments de la paix sociale étaient fortement établis dans la vie privée. L'intérêt personnel, ennobli par le sentiment du devoir, portait chacun à respecter son maître... Les individus jouissaient du repos dans le foyer et l'atelier. » Aujourd'hui cette condition première du bonheur disparaît peu à peu, et les discordes intestines sont devenues le trait caractéristique de la vie privée.

La cause de ce mal, Le Play la fait remonter directement aux erreurs de la Révolution. C'est l'application de la doctrine libérale qui « désorganise le monde du travail. » Quelle est au juste cette doctrine? Le Play nous la résume parfaitement. « A l'époque, écrit-il, où l'erreur débordait de toutes parts, et où l'ère des machines commençait, un philosophe, l'Ecossais Adam Smith inventait, dans une méditation solitaire et dans l'ignorance complète de la vie des ateliers, une des plus dangereuses aberrations des temps modernes. Depuis lors une nouvelle science, propagée en France par Thurgot et les autres lettrés contemporains, n'a pas cessé d'en

répandre la formule: « Le travail, dit-elle encore journellement, est une marchandise dont le cours est régi par la loi de l'offre et de la demande. » A ce point de vue, l'organisation du travail a pu être singulièrement simplifiée, même dans les plus grands ateliers. Les devoirs compliqués et les obligations réciproques que la loi suprême et la coutume des peuples prospères conservaient depuis un temps immémorial, ont été supprimés, aux termes d'un texte qui, réuni au précédent, constituerait à la fois l'axiome et le dogme du travail: « Quand deux ouvriers courent après un patron, le salaire baisse; quand deux patrons courent après un ouvrier, le salaire monte. » Tel est le fait brutal auquel on subordonne les rapports du patron et de l'ouvrier. Telle est la loi de laquelle on fait dériver la science qui doit régler les rapports sociaux dans le monde du travail.

« D'après cette science, l'atelier n'est plus une famille: c'est un marché. L'ouvrier et le patron sont deux contractants en présence. L'un vend, l'autre achète du travail. Le prix est débattu. Quand la marchandise est livrée, et le salaire

payé, tout est fini. Les deux parties sont quittes.

« Mais cette libération réciproque, qu'on vante comme une conquête et comme un progrès pour la dignité humaine, produit en réalité des fruits empoisonnés: le chômage, le paupérisme et l'antagonisme social. »

Ainsi donc, en résumé, la doctrine des économistes libéraux laisse à tous, ouvriers et patrons, le soin de régler leurs rapports professionnels comme ils l'entendent. Elle interdit à toute collectivité de se substituer à leur initiative personnelle. Les lois ne doivent intervenir que pour protéger et faire exécuter les conventions librement consenties par eux et entre eux. En définitive ces lois doivent respecter avant tout et de la manière la plus absolue, la liberté individuelle du travail.

Voilà le dogme sur lequel nous avons vécu depuis la Révolution, et contre lequel actuellement le syndicalisme est en lutte. Or ce dogme révolutionnaire a produit ses effets de désorganisation juste à un moment où il importait d'autant plus d'organiser le monde du travail, que les centres ouvriers allaient se multiplier et se

développer sous un nouveau régime, le régime manufacturier. Ce régime est ainsi né et a grandi sous l'anarchie. Il en est résulté une nouvelle forme de la misère: la paupérisme. J'écris avec Le Play: nouvelle forme de la misère. Certes, ce n'est pas à dire qu'autrefois il n'y eut de la pauvreté, de la souffrance pour les classes inférieures, et que cette souffrance même ne fût pas grande lors par exemple des guerres ou des épidémies. Mais, remarque Le Play, dans les circonstances ordinaires deux causes principales concouraient à renfermer le mal dans des limites assez étroites. Les individus d'abord restaient volontiers au lieu natal. Ensuite ils y obéissaient à des coutumes traditionnelles et à des autorités locales formées au sein des populations et exerçant sur elles un haut patronage.

Mais cet état d'équilibre a été détruit à la fin du XVIIIe siècle et surtout au cours du XIXe par l'extension du régime manufacturier, qui comme je l'ai dit, est né et a grandi sous des principes anarchiques. Ce régime a enlevé les populations au lieu natal, les a entassées dans les bassins houillers. « Alors, écrit Le Play, com-

mença à se produire un ordre de choses sans précédent. On vit se grouper autour des nouveaux engins de fabrication d'innombrables populations séparées de leurs familles, inconnues de leurs nouveaux patrons, dépourvues d'habitations décentes, d'écoles et d'églises; privées, en un mot, des conditions physiques et morales qui jusque là avaient été jugées indispensables à l'existence d'un peuple civilisé. A ce triste état de choses, les ouvriers ne trouvaient qu'une seule compensation, la libre disposition d'un fort salaire; mais cet avantage excita les appétits des salariés plus qu'il n'améliora la situation des familles. Ce régime pesait à l'improviste sur des individus brusquement arrachés à un antique patronage et à des habitudes de sobriété imposées par la coutume. On conçoit donc qu'il ait provoqué des désordres sociaux dont l'humanité n'avait eu jusqu'alors aucun idée.

« Ces déplorables conditions ont encore été aggravées par les chômages et les crises commerciales, sortes de fléaux périodiques qui sont propres au nouveau régime manufacturier. Chaque ancienne fabrique rurale, en effet, pourvoyait

seulement aux besoins de certaines localités circonscrites, en sorte que l'équilibre entre la production et la consommation s'y établissait naturellement. Les travaux de l'industrie restaient à peu près permanents, et ils étaient au besoin complétés par ceux de l'agriculture. Les nouvelles usines, au contraire, sont en mesure d'accroître sans cesse leur production, à tel point qu'un groupe manufacturier pourrait quelquefois prétendre à approvisionner le monde entier. Elles sont conduites par conséquent à augmenter, puis à restreindre subitement le cercle de leurs affaires, pour profiter successivement de la hausse et de la baisse des produits. A chaque retour de chômage, les populations se trouvent soumises aux privations les plus dures. Leur dénuement est d'autant plus pénible, qu'il succède à des habitudes de superflu contractées aux époques d'activité fiévreuse de la fabrique, et qu'il ne peut être adouci par les ressources du travail agricole. »

Bref, conclut Le Play, le nouveau régime manufacturier, sous le règne de la liberté individuelle du travail, « met, pour ainsi dire, les

populations en dehors de la loi générale des sociétés, en annulant pour elles les bienfaits de la religion, de la propriété et de la famille. L'affaiblissement des liens de parenté et la désorganisation du foyer domestique sont toujours les symptômes les plus apparents du fléau... Enfin tous ces maux sont aggravés par une instabilité qui, jusqu'à présent, ne s'était rencontrée que chez les peuples sauvages tirant une subsistance précaire de la chasse et de la récolte des productions spontanées. »

Or à cet état de choses on n'a, remarquait Le Play, jusqu'à présent opposé que des palliatifs. On n'a pas attaqué le mal dans sa racine. Ce ne sont, en effet, que des palliatifs que les sociétés de secours mutuel, les sociétés de bienfaisance, et les associations de toutes sortes qui cherchent à remédier à l'imprévoyance et au dénuement. Ces institutions, disait Le Play, ont toutes un caractère commun : elles sont inutiles dans les ateliers qui conservent un état traditionnel de prospérité ; elles sont repoussées par toutes les familles qui s'élèvent aux premiers

degrés de l'aisance; elles disparaissent par conséquent dès que la réforme s'accomplit.

A quelles pratiques devons-nous alors revenir? Ces pratiques, déclarait Le Play, sont celles qui sont conservées dans les établissements et les localités où règnent l'harmonie, la stabilité et le bien-être. Elles peuvent se grouper sous les six titres suivants: 1° Permanence des engagements réciproques du patron et de l'ouvrier. 2° Entente complète touchant la fixation du salaire. 3° Alliance des travaux de l'atelier et des industries domestiques, rurales ou manufacturières. 4° Habitudes d'épargne assurant la dignité de la famille et l'établissement de ses rejetons. 5° Union indissoluble entre la famille et son foyer. 6° Respect et protection accordés à la femme.

Mais comment reviendra-t-on à ces pratiques? Ici, je dois dire, Le Play ne me semble pas aussi vigoureux de pensée qu'il l'est dans la critique du mal. Et sur cette question de l'organisation du monde du travail il a besoin d'être complété par quelqu'un qui se déclare son dis-

ciple, mais qui est lui-même un maître: le Marquis de La Tour-du-Pin-La-Charce.

Le Play semble, en effet, penser que la réforme sociale dépend principalement d'une réforme morale des classes supérieures; que la protection, la stabilité, bref le retour aux saines pratiques qu'il énumère viendront d'une concession du patronat comprenant mieux ses devoirs. De son temps il était encore interdit aux ouvriers de se grouper. Je ne vois pas que Le Play ait réellement travaillé à l'abrogation de cette mesure souverainement individualiste. Depuis Le Play une nouvelle force est née, et qui prend de plus en plus d'extension, le syndicat. Et cette force semble nous mener vers une organisation du travail qui se rapprochera beaucoup plus de l'organisation de l'ancien régime que Le Play ne l'avait prévu.

CHAPITRE VI.

LE GOUVERNEMENT LOCAL.

CHAPITRE VI.

LE GOUVERNEMENT LOCAL.

Nous allons traiter avec Le Play sous ce titre de « gouvernement local » les questions que l'on groupe de nos jours sous le nom de « décentralisation. »

Nulle part, nous dit Le Play, les bonnes constitutions ne mettent exclusivement en présence les particuliers et l'Etat, c'est-à-dire l'action individuelle et le gouvernement central. Entre ces deux termes extrêmes de la société il existe des groupes intermédiaires de droits, de devoirs et d'intérêts, tendant tous au même but. Ces groupes viennent en aide à l'Etat et aux particuliers par une multitude de combinaisons. Ces groupes sociaux ne se composent quelquefois

que de personnes, et se présentent alors sous forme de communautés et de corporations. Les plus importants se rattachent à des territoires déterminés, provinces, départements, arrondissements, communes ou paroisses.

Les autorités préposées à ces diverses circonscriptions sont, soit nommées par le souverain temporairement ou à vie, soit élues par les citoyens. « Ces manifestations de la puissance publique, écrit Le Play, me semblent pouvoir être convenablement désignées sous le nom de *Gouvernement local*. Elles ont toujours joué un rôle essentiel dans le régime européen ; et partout, sauf en France, le mouvement actuel des idées et des intérêts tend à les grandir. »

C'est qu'en France les principes révolutionnaires et les régimes qui en découlent s'opposent directement au gouvernement local. Ils tendent à centraliser, et ainsi à nous opprimer. D'ailleurs c'est à tous les points de vue que nous sommes de tous les pays le plus opprimé, dit Le Play. Et il énumère : « Dans la vie privée, par le Code civil et les autres Règlements de la Terreur, par les monopoles com-

merciaux et leurs agents, par les légistes et leurs nombreux auxiliaires; dans la commune et la province, par le poids des prescriptions règlementaires et la multiplicité des fonctionnaires publics. C'est aussi parmi nous que le pouvoir souverain pèse le plus lourdement sur la province, le département, l'arrondissement, le canton, la commune, la corporation, l'atelier et le foyer. »

Cette organisation ou plutôt cette destruction du gouvernement local viole également, ajoute Le Play, les traditions de la vieille France et la pratique actuelle de tous les peuples prospères. Un de ses plus funestes résultats est entre autres d'arracher, autant que possible, les autorités naturelles fondées sur l'affection et le respect des populations, et d'instituer à leur place des autorités factices, étrangères par leurs habitudes aux intérêts et aux sentiments des localités.

On a coutume de désigner le mal dont nous souffrons par le mot de « centralisation » et la réforme à accomplir par celui de « décentralisation. » Mais Le Play critique l'emploi du mot

centralisation pris ainsi en mauvaise part. Ce mot, dit-il, est en effet aussi employé en toute convenance pour exprimer l'organisation qui, en concentrant à chaque degré de la hiérarchie gouvernementale une juste dose d'autorité, constitue l'une des forces d'un grand Etat. Quelques uns des désordres dont nous souffrons, ajoute Le Play, ont été parfois appelés moins improprement centralisation exagérée, « et j'ai moi-même, écrit-il, quelquefois désigné ainsi une organisation où l'autorité est trop éloignée des hommes et des localités qu'elle doit gouverner. Mais cette expression ne s'adapte pas exactement à l'ordre de choses qu'il faut réformer: elle est insuffisante à deux points de vue. Elle n'indique pas assez le principal caractère du mal, et elle peut donner lieu de croire qu'il consiste toujours en une trop forte concentration d'autorité. » Or cette manière de voir serait inexacte, car le mal, remarque Le Play, « se lie souvent, au contraire, à un éparpillement de pouvoir, plein de danger pour l'intérêt public. »

Pour désigner ce mal, Le Play propose donc plutôt le mot de *bureaucratie*. Ce mot, définit-il,

désigne à merveille une organisation comme la nôtre où l'autorité est en fait disséminée chez des agents groupés en bureaux, et où la personnalité de ces agents n'est jamais attachée aux actes qu'ils dirigent, en sorte qu'ils joignent la réalité du pouvoir à l'absence de responsabilité.

Cette organisation est, remarque Le Play, celle des institutions révolutionnaires qui a exercé l'influence la plus considérable sur les destinées de notre pays. Et c'est facilement explicable. La bureaucratie forme, en effet, nous explique Le Play, au milieu de l'instabilité générale des hommes et des choses qui découle des régimes révolutionnaires, la seule institution permanente de notre société. Or les pouvoirs stables deviennent à la longue les pouvoirs dominants. « Pendant que le corps social est désolé par les révolutions et paralysé par des systèmes contradictoires, les bureaux jouissent avec quiétude de leurs conquêtes, et ils procèdent avec ardeur, suivant un plan qui leur est propre, à des envahissements nouveaux. »

Or ces envahissements sont funestes pour la

prospérité sociale. « Quelle que soit, en effet, écrit Le Play, la capacité des fonctionnaires, les citoyens sont toujours moins bien servis sous ce régime qu'ils ne le seraient en faisant eux-mêmes leurs affaires, et il est facile d'en apercevoir la raison. L'un des plus puissants mobiles de l'humanité, l'intérêt personnel, est constamment mis en jeu dans les entreprises individuelles. L'énergie et l'esprit d'initiative se développent au plus haut degré chez les chefs de famille dévoués au bien-être de leurs femmes et de leurs enfants. Au contraire, ces vertus sommeillent chez les fonctionnaires chargés d'agir pour le public... Au premier point de vue on aperçoit déjà comment l'activité individuelle et l'aptitude aux grandes entreprises s'affaiblissent en proportion de l'accroissement donné à ce régime...

« Un second mobile non moins pressant est celui qui porte tous les hommes à épargner leurs peines. Ce sentiment est très fécond dans le cercle de l'activité individuelle, parce qu'il est contrebalancé par l'intérêt qui excite la famille à obtenir de chaque travail le maximum de pro-

duction. Le père hésite souvent, par dévouement pour les siens, à prendre un repos nécessaire, et il s'applique sans cesse à faire de son temps l'emploi le plus fructueux, en recourant aux meilleures méthodes... Dans le domaine de la bureaucratie, le sentiment qui porte chacun à épargner sa peine devient stérile et égoïste. En effet, l'indolence et l'amour du repos tournent à la satisfaction personnelle de celui qui manque à ses devoirs, tandis que le dommage qui en résulte tombe exclusivement sur le public. »

« Un autre danger de la bureaucratie, écrit encore Le Play, est de favoriser l'envahissement indéfini de la vie privée par la vie publique, et de désorganiser la province par la domination de la capitale. Chaque région du domaine public s'étend de proche en proche aux dépens de celle qui se trouve en dessous. Voilà comment la famille est absorbée par la commune; la commune par le département; le département par l'Etat; les provinces par Paris; la nation entière par la bureaucratie! »

Les provinces ont été absorbées par Paris, nous dit Le Play. C'est là un des effets désastreux,

en effet, des régimes révolutionnaires, et qu'on a particulièrement en vue quand on parle actuellement de la centralisation. C'est là d'ailleurs un effet directement cherché et avoué par les révolutionnaires. Ils poursuivirent le but de ruiner la vie provinciale. Le Play, d'accord en cela avec tous les grands sociologues du XIXe siècle, qualifié cet acte de « barbarie sans exemple. »

Et il rappelle à ce propos le jugement d'Edmund Burke: « Ces prétendus citoyens traitent la France exactement comme un pays conquis; ils ont imité la politique des vainqueurs les plus farouches... Ils ont rendu la France libre, à la manière dont les Romains rendirent libres la Grèce, la Macédoine et tant d'autres pays; ils ont détruit tous les liens de son union, sous prétexte de pourvoir à l'indépendance de chacune de ses villes... On s'est vanté d'avoir adopté une disposition géométrique au moyen de laquelle toutes les idées locales seraient éteintes... Ce qui arrivera vraisemblablement, c'est qu'au lieu d'être tous *Français*, les habitants de ce

pays ne tarderont pas à n'avoir plus de patrie. »

Ce qu'on avait détruit ainsi dans les provinces, comme le remarque Le Play, c'est un des éléments essentiels des anciennes prospérités de la France. C'est un des éléments en outre, nous dit-il, qui sont plus que jamais placés parmi les fondements de la constitution sociale, chez les peuples qui prospèrent encore aujourd'hui. Enfin, ajoute-t-il, les provinces « ont été détruites sans aucune raison légitime, par des hommes passionnés et ignorants. Jamais, en effet, on n'avait articulé un grief contre les circonscriptions provinciales, au milieu des récriminations contre l'ancien régime. » Et Le Play conclut: « Toutes les règles tirées de l'expérience et de la raison se réunissent donc pour enseigner que la réforme de la France doit être intimement liée à la restauration de la vie provinciale. »

C'est dans ce but que Le Play avait élaboré un projet de division de la France en treize provinces. Mais il ne donnait pas cette division comme définitive. Une bonne division provinciale ne saurait être établie, disait-il, sans le

concours des hommes compétents et les représentants naturels des localités.

Cependant Le Play estimait que, comme de raison, la vie provinciale ne saurait renaître du jour au lendemain. C'est une réforme qui demande, déclarait-il, beaucoup de temps et d'efforts et qu'il faut effectuer avec infiniment de prudence pour ne pas blesser des droits acquis.



Les maux de la centralisation, notamment la destruction des provinces, Le Play en fait remonter systématiquement en toute occasion la faute jusqu'à Louis XIV. Et, à ce point de vue il unit dans une même réprobation l'ancien régime depuis ce règne et la Révolution, tout en déclarant d'ailleurs que la Révolution a beaucoup aggravé le mal commencé par l'ancien régime.

Or il faut dire qu'ici Le Play a commis une double erreur.

Il s'est d'abord beaucoup exagéré les effets de la centralisation de la fin de l'ancien régime. Il a encore sur ce point écouté avec trop

de complaisance Tocqueville. A mesure qu'on étudie plus attentivement cette période de la monarchie, on s'aperçoit que les sévérités de Tocqueville contre elle, et même celles de Taine, sont loin d'être justifiées. Sur cette question des provinces je renverrai notamment à une excellente étude du Baron Angot des Rotours parue dans la *Revue Hebdomadaire* du 5 août 1911. N'était-il plus possible de reconnaître des provinces vivantes en 1789? demande l'auteur de cette étude. Et il répond: « Nullement. On nous dit que leurs limites étaient parfois obscures et indécises. Mais on nous en dit autant de la France elle-même. Prétendra-t-on qu'elle n'existait pas? Sans doute Tocqueville, désireux de confirmer sa thèse générale, avait soutenu que la Révolution avait continué l'œuvre de l'ancien régime à l'égard des provinces; que, si leur démembrement avait rencontré si peu de résistance, c'est qu'elles étaient déjà mortes. Mais vraiment c'est un des points sur lesquels les progrès de la science historique lui donnent tort.

« Il existait tout un groupe de provinces qui

n'avaient pas cessé de tenir leurs Etats particuliers... Or, les pays d'Etat représentaient le quart de la nation. On en trouvait aux quatre points cardinaux du royaume. »

« Il ne faudrait pas croire, continue le baron Angot des Rotours, que les autres provinces ne donnassent plus signe de vie à la fin de l'ancien régime. Réalisant le vœu exprimé jadis par Fénélon au duc de Bourgogne, Louis XVI avait entrepris de les doter d'assemblées, et ces assemblées portaient toutes leurs vieux noms... assemblées du Berry, dès 1768, de la Haute Guyenne dès 1779, puis à la suite de l'édit de Juin 1787, assemblées de Champagne, de Picardie, du Soissonnais, de l'Ile de France, de l'Orléanais, des trois provinces de Touraine, Anjou et Maine, — formant la généralité de Tours, — du Poitou, d'Auvergne, du Nivernais, du Bourbonnais et de la Marche, du Lyonnais, du Hainaut, de Haute Normandie (Rouen), de Basse Normandie (Caen), de Moyenne Normandie (Généralité d'Alençon), de Lorraine et Barrois, des Trois-Evêchés et Clermontois (généralité de Metz), d'Alsace, de Roussillon...

« Manifestement, conclut l'auteur de cette étude, la France ne se montre pas détachée de ses provinces. L'ancien régime ne les laissait pas régulièrement et fortement constituées. Mais elles n'étaient certes pas tombées dans un état de sommeil léthargique : elles manifestaient un réveil de vie qui permettait de concevoir de belles espérances. »

Et c'était facile de les reconstituer. Mais « au lieu de rendre libres une trentaine de provinces vivaces, les constituants préférèrent tailler quatre-vingt-trois départements. » C'est que rien « n'était plus contraire à l'esprit absolutiste et antitraditionaliste de ceux qui menaient l'Assemblée que le maintien de provinces fortes, reliées aux souvenirs du passé. »

Donc première faute commise par Le Play ; d'avoir, à la suite de Tocqueville, exagéré les effets de la centralisation sous l'ancien régime. Comme le dit le Baron Angot des Rotours les progrès de la science historique donnent tort ici à Tocqueville. Mais en admettant même que la thèse de Le Play fût exacte et que les provinces fussent déjà presque mortes quand la Consti-

tuante les abolit, Le Play n'en eût pas moins commis une autre faute en mettant sur le même plan les tendances centralisatrices de l'ancien régime et celles des régimes révolutionnaires, et en ne faisant par le départ entre les régimes centralisateurs par essence et donc fatalement, et ceux qui ne le sont que par accident, comme l'a si lumineusement fait Charles Maurras. J'aurais voulu par exemple trouver dans Le Play quelque chose d'équivalent à ceci que je tire de l'*Enquête sur la monarchie.* « Les républicains ne peuvent pas décentraliser, car ils n'existent, ils ne durent, ils ne gouvernent que par la centralisation. Tout pouvoir républicain sort en effet de l'élection. S'il veut se maintenir à l'élection suivante, l'élu, ministre ou député, à besoin de tenir de près son électeur. Qui tient l'électeur ? Le fonctionnaire. Qui tient le fonctionnaire ? L'élu, ministre ou député, par la chaîne de la centralisation. Décentraliser l'administration, c'est donc couper en deux ou trois endroits cette chaîne de sûreté ; c'est rendre au fonctionnaire une part d'indépendance, à l'électeur la liberté correspondante. Le ministre ou le député

perd ses atouts électoraux. Soyez persuadé qu'il n'y renoncera que contraint et forcé. Jamais, de son gré propre, il ne se privera du fonctionnaire domestique. Ces gens-là ne sont point d'humeur à se suicider. »

Par contre « la monarchie héréditaire, libre du joug de l'élection, aurait à cet égard d'autres facilités. Elle aurait le pouvoir de décentralisation ; l'intérêt national et par conséquent son intérêt propre lui en feraient manifestement un devoir. »

Mais ceci eût été aborder la question politique que nous avons vu que Le Play a autant que possible évité de poser. De là la grave lacune que nous avons déjà signalée chez lui, et qu'il importe de ne pas perdre de vue quand on étudie son œuvre. Sinon on risque d'être entraîné à chercher directement les réformes sociales que Le Play préconise, et ainsi à gaspiller ses efforts, ces réformes sociales étant impossibles sous les régimes issus de la Révolution, et réclamant le rétablissement préalable de la Monarchie.

PENSÉES CHOISIES
DE
NOS MAITRES.

Lorsqu'on a vu l'*Action française* attaquer directement la Révolution dans ses principes, beaucoup ont feint de croire que c'était là chose toute nouvelle. L'attitude était commode. Elle permettait de pouvoir mieux crier au scandale. Elle donnait le moyen d'insinuer que notre œuvre, n'ayant aucune racine dans le passé, avait grandes chances d'être éphémère et sans résultat. Mais nous avons alors montré qu'en attaquant les principes révolutionnaires non seulement nous ne faisions rien de nouveau, mais encore que nous nous trouvions guidés dans cette voie par les plus profonds penseurs du XIX[e] siècle, qui, s'échelonnant depuis la Révolution jus-

qu'à nos jours, représentaient ainsi comme la protestation ininterrompue de la raison, de l'intelligence, du bon sens. Nous avons montré que pour contester un tel fait il fallait ou fausser l'œuvre de ces philosophes, ou faire sur elle la conspiration du silence. Il nous a suffi pour cela de jeter la lumière sur cette œuvre. Ainsi nous avons repris notre bien, nous avons repris les nôtres, nos maîtres comme nous disons.

Louis Dimier leur a consacré un volume, *les Maîtres de la Contre-Révolution au XIX*e *siècle* (1). J'ai moi-même analysé Auguste Comte (2) et Bonald (3). On a pu voir dans la première partie de ce livre ce qui a trait à Frédéric Le Play. Dans les pages suivantes j'ai simplement groupé, sous forme de pensées, quelques extraits des œuvres de Joseph de Maistre, Bonald, Auguste Comte, Balzac, Taine et Renan.

---

1. Les maîtres de la Contre-Révolution au dix-neuvième siècle, 1 vol. à 3 fr. 50. — Librairie des Saints-Pères, 83, rue des Saints-Pères.

2. Le système politique d'Auguste Comte, 1 vol. — Les Consécrations positivistes de la vie humaine, 1 vol. — Nouvelle Librairie Nationale.

3. Le Réalisme de Bonald, 1 vol. — Nouvelle Librairie Nationale.

Ces extraits se passent de commentaires. Ils se rapportent, en effet, presque tous, aux questions déjà traitées, à propos de Le Play, dans la première partie de ce volume.

JOSEPH DE MAISTRE.

L'homme peut tout modifier dans la sphère de son activité, mais il ne crée rien : telle est sa loi, au physique comme au moral.

L'homme peut sans doute planter un pépin, élever un arbre, le perfectionner par la greffe, et le tailler en cent manières; mais jamais il ne s'est figuré qu'il avait le pouvoir de faire un arbre.

Comment s'est-il imaginé qu'il avait celui de faire une constitution?

Qu'est-ce qu'une constitution? N'est-ce pas la solution du problème suivant?

Etant données *la population*, *les mœurs*, *la religion*, *la situation géographique*, *les relations politiques*, *les richesses*, *les bonnes et les mauvaises qualités d'une certaine nation*, *trouver les lois qui lui conviennent.*

Or, ce problème n'est pas seulement abordé

dans la Constitution de 1795, qui n'a pensé qu'à l'homme.

Jamais aucune institution importante n'a résulté d'une loi, et plus elle est grande moins elle écrit. Elle se forme elle-même par la conspiration de mille agents, qui presque toujours ignorent ce qu'ils font; en sorte que souvent ils ont l'air de ne pas s'apercevoir du droit qu'ils établissent eux-mêmes. L'institution végète ainsi insensiblement à travers les siècles : *Crescit occulto velut arbor œvo;* c'est la devise éternelle de toute grande création politique ou religieuse.

Qui ne dirait que la meilleure constitution politique est celle qui a été délibérée et écrite par des hommes d'Etat, parfaitement au fait du caractère de la nation, et qui ont prévu tous les cas? néanmoins rien n'est plus faux. Le peuple le mieux constitué est celui qui a le moins écrit de lois constitutionnelles; et toute constitution écrite est *nulle.*

Il est une vérité aussi certaine, dans son genre,

qu'une proposition de mathématiques, c'est que *nulle grande institution ne résulte d'une délibération*, et que les ouvrages humains sont fragiles en proportion du nombre d'hommes qui s'en mêlent et de l'appareil de science et de raisonnement qu'on y emploie *a priori*.

Plus on écrit, et plus l'institution est faible, la raison en est claire. Les lois ne sont que des déclarations de droits, et les droits ne sont déclarés que lorsqu'ils sont attaqués; en sorte que la multiplicité des lois constitutionnelles écrites ne prouve que la multiplicité des chocs et le danger d'une destruction.

Aucune constitution ne résulte d'une délibération : les droits des peuples ne sont jamais écrits, ou du moins les actes constitutifs, ou les lois fondamentales écrites, ne sont jamais que des titres déclaratoires de droits antérieurs, dont on ne peut dire autre chose sinon qu'ils existent parce qu'ils existent.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que la constitution

civile des peuples n'est jamais le résultat d'une délibération.

Comme les nations *naissent*, au pied de la lettre, les gouvernements naissent aussi avec elles. Quand on dit qu'un peuple s'est donné un gouvernement, c'est tout comme si l'on disait qu'il s'est donné un caractère ou une couleur.

Nos contemporains le croiront s'ils veulent, mais la postérité n'en doutera pas : les plus insensés des hommes furent ceux qui s'arrangèrent autour d'une table et qui dirent : « Nous ôterons au peuple français son ancienne Constitution, et nous lui en donnerons une autre. »

Les droits du peuple proprement dit partent assez souvent de la concession des souverains, et dans ce cas là il peut en conster historiquement; mais les droits du souverain et de l'aristocratie, du moins les droits essentiels, constitutifs et *radicaux*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, n'ont ni date ni auteurs.

Les concessions même du souverain ont toujours été précédées par un état de choses qui les nécessitait et qui ne dépendait pas de lui.

Quoique les lois écrites ne soient jamais que des déclarations de droits antérieurs, cependant il s'en faut de beaucoup que tout ce qui peut être écrit le soit; il y a même toujours dans chaque constitution quelque chose qui ne peut être écrit, et qu'il faut laisser dans un nuage sombre et vénérable, sous peine de renverser l'Etat.

Une constitution écrite telle que celle qui régit aujourd'hui les Français, n'est qu'un automate, qui ne possède que les formes extérieures de la vie.

L'homme ne respecte réellement rien de ce qu'il a fait lui-même. Il se rend justice en méprisant ses œuvres, jusqu'à ce que Dieu les ait sanctionnées par le temps.

Le problème qu'on agite de tout côté est celui-

ci : *Trouver les moyens de rétablir l'ordre en touchant le moins possible aux révolutionnaires et à leurs actes*, tandis que le problème, au contraire, devrait être celui-ci : *Trouver les moyens d'écraser les révolutionnaires et leurs actes, autant qu'il est possible, sans exposer les souverainetés légitimes.*

Il faut que les grands principes tombent sur le peuple de haut en bas, comme la pluie.

La liberté, dans un sens, fut toujours un don des rois ; car toutes les nations libres furent constituées par des rois. C'est la règle générale, et les exceptions qu'on pourrait indiquer, rentreraient dans la règle, si elles étaient discutées.

On croit que les peuples peuvent faire des princes, et les princes eux-mêmes croient pouvoir en faire d'autres sans femmes : voilà deux opinions terribles qu'il faut déraciner. La première, qui est la souveraineté du peuple, a malheureusement de grandes apparences de vérité en sa faveur : cependant ce n'est pas une erreur,

c'est une bêtise; la seconde est peut-être encore plus dangereuse. Il est bien à désirer qu'on en revienne aux anciennes idées, suivant lesquelles, pour faire un prince il faut qu'un prince et une princesse viennent dans l'église promettre de nous en donner un. Toute autre manufacture doit être fermée et déclarée nulle.

Lorsqu'on est arrivé, en fait de gouvernement, à ce point de perfection qui n'admet plus que les défauts inséparables de la nature humaine, il faut savoir s'arrêter et ne pas chercher, dans de vaines oppositions, des semences éternelles de défiance et de révolte.

Les jurisconsultes romains ont fort bien dit : *Les lois ne s'embarrassent que de ce qui arrive souvent, et non de ce qui arrive une fois.*

Il n'est pas au pouvoir de l'homme de créer une loi qui n'ait besoin d'aucune exception.

Il n'y a pas dans le monde un seul pouvoir en état de supporter les suppositions possibles et

arbitraires; et si on les juge par ce qu'ils peuvent faire (sans parler de ce qu'ils ont fait), il faut les abolir tous.

Il faut purifier les volontés ou les enchaîner; il n'y a pas de milieu.

Il ne peut y avoir de société humaine sans gouvernement, ni de gouvernement sans souveraineté, ni de souveraineté sans infaillibilité.

Le peuple ne voit dans un député que la sept cent cinquantième partie du pouvoir de faire beaucoup de mal. Le député respecté ne l'est point parce qu'il est *député*, mais parce qu'il est respectable.

On peut dire également, sous deux points de vue différents, que *toute souveraineté est limitée*, et que *nulle souveraineté n'est limitée.* Elle est limitée, en ce sens que nulle souveraineté ne peut tout; elle ne l'est pas, en ce que, dans son cercle de légitimité, tracé par les lois fondamentales de chaque pays, elle est toujours et partout

absolue, sans que personne ait le droit de lui dire qu'elle est injuste ou trompée. La légitimité ne consiste donc pas à se conduire de telle ou telle manière dans son cercle, mais à n'en pas sortir.

Une assemblée quelconque d'hommes ne peut constituer une nation; et même cette entreprise excède en folie ce que tous les *Bedlams* de l'univers peuvent enfanter de plus absurde et de plus extravagant.

Une grande république indivisible est une chose impossible. Un petit nombre de républicains renfermés dans les murs d'une ville, peuvent sans doute avoir des millions de sujets : ce fut le cas de Rome; mais il ne peut exister une grande nation libre sous un gouvernement républicain. La chose est si claire d'elle-même, que la théorie pourrait se passer de l'expérience; mais l'expérience, qui décide toutes les questions en politique comme en physique, est ici parfaitement d'accord avec la théorie.

Chaque nation a son caractère particulier qui se mêle à son gouvernement et le modifie. On croit que le même nom exprime le même gouvernement; c'est une erreur grossière et souvent terrible.

La France était une monarchie, le Piémont était une monarchie; on aurait cependant fait extravaguer les deux nations si l'on avait entrepris de gouverner chacune d'elles avec les principes de l'autre. J'en dis autant de Genève et de Gênes, de Venise et de Berne, etc.

Bonaparte n'est qu'un immense zéro, une nullité toute-puissante. Rien ne lui résiste; mais son action est purement destructive, et il ne fait que balayer la place pour les architectes futurs.

Le prince le plus fait pour régner, c'est celui qui règne et qui a droit de régner. Jamais il ne faut s'écarter de cette maxime.

La souveraineté est toujours prise, jamais donnée.

Toute souveraineté doit être considérée comme un seul individu ayant possédé toutes les bonnes et mauvaises qualités qui ont appartenu à la dynastie entière.

BONALD.

Il y a des lois pour la société des fourmis et pour celle des abeilles; comment a-t-on pu penser qu'il n'y en avait pas pour la société des hommes, et qu'elle était livrée au hasard de leurs inventions? Ces lois, quand elles sont oubliées de la société publique, se retrouvent dans la constitution de la société domestique.

C'est parce que la volonté générale, ou la nature, fait des lois dans les sociétés constituées, et que la volonté particulière de l'homme en imagine dans les sociétés non constituées, qu'on ne voit de *législateurs* que dans les Etats despotiques ou républicains, et qu'on ne peut assigner d'origine ni de date certaine à la plupart des lois fondamentales des sociétés constituées.

Si le développement insensible des institutions monarchiques, tel que je l'ai présenté, ne

s'accorde pas avec les systèmes de quelques écrivains célèbres sur les premiers temps de notre histoire et l'origine de nos établissements politiques, c'est que leurs auteurs ont voulu trouver un *législateur* là où ils ne devaient chercher que la nature, et assigner des époques fixes à la législation, lorsqu'il ne fallait qu'en étudier la marche et en observer les progrès. L'art met à découvert ses procédés; la nature dérobe ses opérations à nos regards et ne nous laisse apercevoir que des résultats. Si un peintre veut représenter un arbre, je vois les pinceaux, la toile et les couleurs : je vois le tronc se dessiner, les branches s'étendre, le feuillage naître; c'est l'ouvrage de l'homme, copie imparfaite et périssable des productions de la nature. La terre reçoit le fruit qui doit produire le chêne; elle referme son sein et travaille en secret. L'arbre se développe de son germe; mais qui racontera les merveilles de cette génération? Il croît, il s'élève; mais qui le voit s'élever et croître? Battu par les orages il n'en est que plus robuste; retranché par le fer, il en devient plus vigoureux : il verra passer les générations et les siè-

cles; et le vieillard qui dans son enfance se courbait pour redresser sa tige, en contemple la hauteur, et, assis à son ombre, réfléchit avec douleur à la rapidité du temps. Voilà l'ouvrage de la nature; voilà la société.

Nous connaissons la législation politique de la Grèce et de Rome; nous distinguons ce qui est de Romulus ou de Solon, de Numa ou de Lycurgue; les motifs du législateur, l'époque précise de ses institutions, leur objet, leurs dispositions, leurs effets, rien ne nous échappe; et nos propres institutions, ces institutions qui subsistent encore, et sous lesquelles nous vivons, ces institutions récentes, si nous les comparons à celles des Grecs et des Romains, et sur lesquelles nous avons des monuments contemporains de tous les âges de la monarchie, elles ne sont pour nous qu'une matière à système, et un sujet de disputes. Qui est-ce qui a réglé l'ordre de la succession, établi l'indivisibilité de la couronne, l'inaliénabilité des domaines? Y avait-il plusieurs ordres de citoyens sous la première et la seconde race? Quelles étaient les fonctions des assemblées générales, ou l'origine de la pairie?

Quelle est l'époque certaine de l'hérédité des fiefs, de l'introduction de la magistrature, de l'inamovibilité des offices, de la vénalité des charges ? Nous l'ignorons ; mais nous voyons un ordre de succession invariable, une couronne indivisible, une noblesse héréditaire, une magistrature inamovible ; nous voyons la France, ce chêne antique, croître peu à peu, et, par des progrès insensibles, étendre sur toute l'Europe son ombre protectrice, et, courbé par les vents, redresser sa tête altière. Qu'on ne me parle pas des hommes ni de leurs motifs : la nature les fait servir à ses desseins ; qu'on ne m'oppose pas des faits contraires, la nature les ramène à son plan ; qu'on ne m'allègue pas des dates, la nature ne connaît pas d'époques dans ses opérations, parce qu'elle opère sans cesse.

Quand la politique a perdu de vue les principes, elle fait des expériences et tente des découvertes.

Il faut avoir des principes sûrs de politique pour tirer quelque profit de l'expérience des évé-

nements, par la même raison qu'il faut connaître sa route pour se remettre dans le chemin.

Il faut, quand on gouverne, voir les hommes tels qu'ils sont, et les choses telles qu'elles doivent être; souffrir l'imperfection des hommes, et tendre de toutes ses forces à la perfection dans les choses; car, à la longue, les bonnes institutions rendent les hommes meilleurs; beaucoup de gens, au contraire, demandent la perfection dans les hommes, et sont toujours contents des choses, quelles qu'elles soient.

Tout système de constitution pour la société politique, qu'on ne peut appliquer à la société domestique en réduisant les proportions à sa mesure, est faux et contre nature. C'est la pierre de touche des constitutions.

Il faut marcher avec son siècle, disent les hommes qui prennent pour un siècle les courts moments où ils ont vécu. Mais, depuis Tacite, on appelle l'esprit du siècle tous les désordres qui y dominent, *sæculum vocatur*. Ce n'est pas avec

un siècle, c'est avec tous les siècles qu'il faut marcher; et c'est aux hommes, quelquefois à un homme seul, qu'il appartient de ramener le siècle à ces lois éternelles qui ont précédé les hommes et les siècles, et que les bons esprits de tous les temps ont reconnu.

Des législateurs présomptueux font des lois qu'ils croient parfaites; et comme elles ne sauraient s'établir, *ils s'en prennent aux hommes de la résistance que les choses leur opposent.* Rien ne peut les faire revenir de cette fatale méprise qui les conduit aux dernières violences, tels que des enfants qui tombent dans des accès de rage de ne pouvoir faire une chose au-dessus de leurs forces. C'est là la grande erreur de l'Assemblée constituante.

Les crimes des peuples naissent de leurs erreurs, comme dans l'homme l'action suit la pensée. Un peu plus tôt, un peu plus tard, toujours 89 aurait produit 93, et le produirait encore aujourd'hui.

Tous sont propres à détruire, peu à réédifier. Si l'on donnait à une troupe de marmots le château des Tuileries à démolir, les plus petits casseraient les vitres, les autres briseraient les portes ou mettraient le feu aux charpentes, et l'édifice, malgré sa solidité, serait bientôt en ruine; mais si on leur donnait une chaumière à construire, ils ne sauraient comment s'y prendre parce qu'il faut pour bâtir, un plan, un ordre de pensées et de travaux, et qu'il ne faut rien de tout cela pour détruire. C'est là l'histoire des révolutions, et la raison du grand nombre des talents révolutionnaires que l'on a trouvés jusque dans les derniers rangs, et que les sots admirent.

La pensée veut la solitude, et l'art de parler, les assemblées. La plupart des hommes de nos jours n'ont vécu que dans les assemblées politiques.

La révolution française, ou plutôt européenne, a été un appel fait à toutes les passions par toutes les erreurs; elle est, pour me servir de l'éner-

gie d'une *expression* géométrique, le mal *élevé à sa plus haute puissance.*

On ne devrait assembler les hommes qu'à l'église ou sous les armes, parce que là ils ne délibèrent point; ils écoutent et obéissent.

Qu'on ne s'y trompe pas, partout où il y a seulement deux hommes, un homme domine. A la place d'une autorité légale, s'élève une autorité personnelle, celle de l'adresse, de la violence, de l'habileté en affaires, de l'obstination de caractère. L'abolition des seigneuries particulières a mis à l'aise quelques amours-propres; mais qu'y a gagné le peuple, le peuple qui travaille? Ce ne sont pas les gens riches qui oppriment le peuple, mais ceux qui veulent le devenir. Le seigneur ne prêtait pas à usure; il ne faisait pas payer ses conseils; il ne stipulait pas, pour prix d'un service rendu, des intérêts en denrées reçues au plus bas prix et payées au plus haut; et, loin d'usurper le bien de ses voisins, il avait en général assez de peine à défendre le sien. On aura beau faire, il y aura toujours

un seigneur, d'une manière ou d'une autre, dans chaque village; et si à l'autorité de l'argent, du crédit réel ou supposé, des connaissances en affaires, de l'intrigue, un homme joint l'autorité municipale, il y aura un tyran.

La hauteur des manières fait plus d'ennemis que l'élévation du rang ne fait de jaloux. L'homme, dans toutes les conditions, sent qu'un autre homme peut n'être pas son égal, mais qu'il est toujours son semblable, qu'il est au-dessus de lui et non autre que lui.

Les peuples se gouvernent par des exemples plutôt que par des lois, et par des influences plus que par des injonctions.

Ceux qui, pour excuser les désordres de notre temps, cherchent dans le passé des exemples de désordre, oublient qu'alors il était dans les mœurs ou dans l'administration, et que de nos jours il a été dans les lois; et qu'il n'y a jamais de désordre à craindre que celui qui est consacré par la législation. Jusqu'à nos jours, il s'était fait en France de bonnes lois dans les temps

de trouble; et la honte de notre temps est que le mal a eu son code et même qu'il a été conduit avec méthode et régularité.

Nous sommes mauvais par nature, bons par la société. Aussi tous ceux qui, pour constituer la société, ont commencé par supposer que nous naissons bons, frappés des désordres que la société n'empêche pas, et oubliant tous ceux qu'elle prévient, ont fini, comme Jean-Jacques, par croire que la société n'était pas dans la nature de l'homme. Ces écrivains ont fait comme des architectes qui, pour bâtir un édifice, supposeraient que les pierres viennent toutes taillées de la carrière, et les bois tout équarris de la forêt.

Chacun aime la licence, et tous veulent l'ordre; et, certes, ici la volonté générale de la société n'est pas la somme des volontés particulières des individus.

Les philosophes qui se sont élevés avec tant d'amertume contre ce qu'ils ont appelé des *pré-*

jugés, auraient dû commencer par se défaire de la langue elle-même dans laquelle ils écrivaient; car elle est le premier de nos *préjugés* et il renferme tous les autres.

La nature est avare d'hommes supérieurs, et elle sème avec profusion les hommes médiocres. L'homme vraiment supérieur aux autres hommes, celui que la nature fait naître pour remplir ses vues sur la société, s'élève toujours de lui-même, et malgré tous les obstacles, à la place que la nature lui assigne; car s'il avait les mêmes besoins que les autres hommes de la faveur des circonstances ou du secours de l'éducation, il ne leur serait pas supérieur.

Dans les assemblées délibérantes, le facile *parlage* de l'esprit a un grand avantage sur le laconisme sévère de la raison; et il y a de quoi trembler pour la vérité, lorsqu'elle descend dans cette arène, là surtout où l'on ne tient aucun compte de la sagesse et de l'expérience des temps passés.

Une révolution qui rendrait les hommes tous réellement souverains ne les contenterait pas plus que celle qui les rendrait tous esclaves. Ce sont les inégalités qu'on aime, tout en prêchant l'égalité.

Ce que la philosophie appelle, dans les enfants, les femmes ou le peuple, préjugés, superstitions, n'est autre chose qu'une exagération du sentiment, par lequel la nature supplée à la faiblesse de l'esprit pour assurer la pratique d'un principe important, ou établir la foi d'une vérité essentielle. Et c'est ce qui fait que la philosophie qui éteint le sentiment, et veut tout faire avec la raison, d'un homme instruit fait un pédant qui étouffe ses sentiments naturels pour faire parade d'une raison déplacée; d'une femme ou d'un enfant fait des êtres ridicules qui veulent mettre une force de raison qu'ils n'ont pas à la place des sentiments qu'ils doivent avoir, et du peuple fait un monstre qui n'a ni raison ni sentiment parce que le sentiment est la raison du peuple, comme on peut dire, à certains

égards que la raison doit être le sentiment des rois.

Là où tous veulent dominer avec des volontés égales et des forces inégales, il faut qu'un seul domine, ou que tous se détruisent.

Le monarque ne conserve pas la société par son action, mais par sa seule existence: semblable à la clef d'une voûte, qui n'en soutient pas les différentes parties par son effort, mais qui les maintient à leur place par sa position.

On peut plutôt gouverner avec des faibles, quand les institutions sont bonnes, qu'avec des forts, quand elles sont mauvaises.

J'aime assez, je l'avoue, dans un homme, ce sentiment d'indépendance républicaine et de principes d'obéissance et de fidélité monarchique: c'est là, si l'on y prend garde, ce qui constituait l'*esprit français*, et ce qui fait l'homme fort dans une société forte.

Le pouvoir n'est un si grand sujet de division parmi les hommes que parce qu'il ne peut être un objet de partage: les richesses, les titres, les fastes, qui sont l'extérieur du pouvoir et comme ses vêtements, peuvent se partager; mais le pouvoir lui-même est indivisible.

La constitution d'un Etat en est le tempérament, et l'administration en est le régime. Cette vérité est consignée dans notre langue, qui, en parlant de l'homme, dit indifféremment tempérament ou constitution. L'homme dont le tempérament est fort peut impunément se permettre des écarts de régime et même des excès. Si le tempérament est faible, le régime doit être sévère. Ainsi dans quelques Etats, les fautes de l'administration étaient sans danger; dans quelques autres elles seraient sans remède.

Il faut de l'unité dans le gouvernement et de la diversité dans l'administration. On fait aujourd'hui le contraire; le pouvoir est divisé et l'administration uniforme.

C'est, je crois, une grande erreur de vouloir tracer des lignes précises de démarcation entre le pouvoir et l'obéissance, et poser à l'avance, dans la constitution des sociétés, des limites fixes au pouvoir du chef, à la coopération de ses agents, aux devoirs des sujets. Si les limites sont marquées, chacun, en temps de guerre, se porte à son extrême frontière, les partis sont en présence, et le combat s'engage; et au lieu de disputer pour déterminer les limites, chacun s'efforce de les reculer. S'il reste un nuage sur ces questions délicates, on passe à côté les uns des autres sans se rencontrer, on va quelquefois de part et d'autres un peu trop loin; mais, après quelques excursions, chacun rentre sur son terrain. C'est là l'histoire des démêlés de nos anciennes cours de magistrature avec l'autorité royale ou plutôt avec les ministres... On a beau faire, il faut, dans un Etat comme dans une famille, un pouvoir discrétionnaire, ou bientôt la société tout entière, chefs et subalternes, ne sera qu'un troupeau d'automates.

Bonaparte avait été obligé d'employer une force

excessive dans son administration, parce qu'il n'y en avait aucune dans sa constitution. L'exemple est séduisant, mais il est dangereux.

La noblesse préserve les sujets de l'oppression par son existence; le pouvoir, de la révolte par son interposition; la société, de la conquête par son action.

L'exercice du *pouvoir* dans la société étant héréditaire, il faut que la limite à ce *pouvoir* soit aussi héréditaire, afin que la limite ait autant de force de résistance que le pouvoir a de force d'action.

Que s'est-il donc passé dans la société, qu'on ne puisse plus faire aller qu'à force de bras une machine démontée qui allait autrefois toute seule, sans bruit et sans effort?

La France avait plus de constitution qu'aucune société, puisque le *pouvoir général* y était plus constitué, c'est-à-dire mieux défendu et plus limité que dans tout autre Etat monarchique. —

Religion publique, royauté héréditaire, distinctions héréditaires et permanentes, non seulement dans les personnes, mais dans les choses, immunités du clergé, prérogatives de la noblesse, privilèges des provinces, des villes, des corps, grands offices de la couronne, prééminence de la pairie, attributions des cours souveraines, inamovibilité des charges de magistrature, tout était, quant à son existence politique, indépendant du monarque. Cette inamovibilité des charges, les mœurs l'avaient étendue à presque tous les emplois civils et militaires; les professions mécaniques étaient fixées par l'établissement des maîtrises; jusqu'aux dernières fonctions de la domesticité, tout existait par soi-même autour du souverain; tout était possédé en *titre d'office*, tout était propriété.

Qu'est-ce que l'état de roi? Le devoir de gouverner. Qu'est-ce que l'état de sujet? Le droit d'être gouverné. Un sujet a droit à être gouverné comme un enfant à être nourri. C'est dans ce sens que « les peuples ont des droits et les rois des devoirs. »

Les corporations d'art et métiers étaient pour les classes inférieures une sorte de noblesse municipale et même héréditaire, qui donnait de l'importance et même de la dignité aux individus les plus obscurs et aux professions les moins relevées.

L'hérédité du trône est la garantie de toutes les hérédités et la sauvegarde de tous les héritages.

Il est étrange que les partisans de l'idée la plus abstraite qu'il y ait au monde, la souveraineté du peuple, aient accusé de métaphysique les défenseurs de la monarchie, qui est en politique ce qu'il y a de plus positif, de plus sensible et de plus réel.

La monarchie n'excluait aucun individu, même des plus hauts emplois. « La constitution du royaume de France est si excellente, dit le président Hénaut, d'après un ancien auteur, qu'elle n'a jamais exclu et n'exclura jamais les citoyens nés dans le plus bas étage des dignités

les plus relevées. » Mais si les exemples de ces élévations étaient rares, c'est que les hommes nés pour s'élever ainsi et franchir de si grands intervalles sont encore plus rares que les exemples.

Si chaque religion ou secte différente de religion correspond à une forme particulière de gouvernement, il est évident que, dans chaque société, le gouvernement doit faire un secret effort pour établir la religion qui a le plus d'analogie avec ses principes, ou la religion tendre à établir le gouvernement qui lui correspond; parce que la société civile, étant la réunion de la société religieuse et de la société politique, ne peut, ce semble, être tranquille que lorsqu'il règne un parfait équilibre entre les deux parties qui la composent.

Dans les crises politiques, le plus difficile pour un honnête homme n'est pas de faire son devoir, mais de le connaître.

La justice, après une révolution, est l'*arc-en-ciel* après l'orage.

Bonaparte appelait rétablir la religion, donner la Légion d'honneur aux évêques, des tableaux aux églises, des règlements aux marguilliers, et des salaires aux curés.

Dieu commande à l'homme de pardonner, mais en prescrivant à la société de punir.

Bien des gens ne voient le désordre que dans le bruit, et la paix que dans le silence.

On peut être modéré avec des opinions extrêmes. C'est ce qu'affectent de ne pas croire ceux qui sont violents avec des opinions faibles et mitoyennes.

Dans toute révolution où il y a nécessairement deux partis, il s'en forme bientôt un troisième aux dépens des deux autres, qui se croit modéré parce qu'il leur accorde à tous quelque chose, fort parce qu'il les combat tous sur quel-

ques points, sage enfin parce qu'il est neutre. Les deux partis extrêmes savent nettement ce qu'ils veulent, le parti moyen sait ce qu'il ne veut pas, mais il ne sait pas aussi bien ce qu'il veut; il ne peut même pas le savoir, parce que l'opinion qu'il se fait, formée des deux autres, est nécessairement indécise, même quand ceux qui la professent seraient des hommes décidés. Cette opinion a pour elle les hommes qui ont dans l'esprit plus de subtilité que de force, et plus de sagesse de caractère que d'énergie; mais elle a contre elle les esprits forts, qui savent que la vérité n'est pas au *milieu* comme la vertu, et le peuple, qui n'entend rien aux idées subtiles et composées. C'est précisément à ce parti, qui se croit modéré parce qu'il est mitoyen, qu'il n'est pas permis d'être modéré et de poser les armes, parce qu'il a à se défendre contre deux rivaux dont chacun veut l'entraîner de son côté. Lorsqu'il se croit menacé, il est violent comme deux, parce qu'il est violent contre deux; et s'il est forcé de se décider entre l'un ou l'autre, et de chercher des auxiliaires dans l'un des deux, il fait souvent un mauvais choix.

On est assuré de la droiture de ses sentiments plus que de la justesse de ses pensées. Malheureusement, il y a beaucoup de personnes qui se croient l'esprit juste, parce qu'elles ont le cœur droit: ce sont celles qui font le mieux le mal, parce qu'elles le font en sûreté de conscience.

Un homme peut être plus ou moins vertueux, et il peut pousser la vertu jusqu'à l'héroïsme; une chose ne peut pas être plus ou moins vraie. Aussi les esprits, qui, dans certaines discussions, prennent par goût, et, à ce qu'ils croient, par modération de caractère, les opinions moyennes, sont assez naturellement des esprits moyens ou médiocres.

AUGUSTE COMTE.

Le véritable esprit philosophique consiste, comme le simple bon sens, à connaître ce qui est, pour prévoir ce qui sera, afin de l'améliorer autant que possible.

———

La prétention de construire d'un seul jet, en quelques mois, ou même en quelques années, toute l'économie d'un système social dans son développement intégral et définitif, est une chimère extravagante, absolument incompatible avec la faiblesse de l'esprit humain.

———

L'humanité ne saurait créer aucune institution vraiment fondamentale, dont son état le plus rudimentaire n'offrirait point le germe nécessaire, d'après l'identité radicale de notre nature assujettie seulement à un développement graduel.

———

Malgré la vaine réputation de haute habileté politique qu'on a si étrangement tenté de faire à la dissimulation et même à l'hypocrisie, il est heureusement incontestable, soit d'après l'expérience universelle, soit par l'étude approfondie de la nature humaine, qu'un homme vraiment supérieur n'a jamais pu exercer aucune grande action sur ses semblables sans être d'abord lui-même intimement convaincu.

L'impuissance et le discrédit des idées générales, devenues incapables de commander aucun acte réel, ne laissent plus d'autre ressource journalière, pour obtenir effectivement l'indispensable concours des individus au maintien précaire d'un ordre grossier, qu'un appel plus ou moins immédiat à des intérêts purement personnels.

La véritable unité sociale consiste certainement dans la seule famille, au moins réduite au couple élémentaire qui en constitue la base principale.

La société humaine se compose de familles, et non d'individus. Suivant un principe philosophique posé, depuis longtemps, par mon ouvrage fondamental, un système quelconque ne peut être formé que d'éléments semblables à lui et seulement moindres. Une *société* n'est donc pas plus décomposable en *individus* qu'une surface géométrique ne l'est en lignes ou une ligne en points.

Tout être devant se former de ses semblables, l'humanité se décompose d'abord en cités, puis en familles, mais jamais en individus.

C'est surtout par les affections de famille que l'homme sort de sa personnalité primitive, et qu'il peut s'élever convenablement à la sociabilité finale. Toute tentative pour diriger l'éducation morale vers l'essor direct de celle-ci en franchissant ce degré moyen, doit être jugée radicalement chimérique et profondément désastreuse.

Aucune économie naturelle ne peut mériter,

sans doute, plus d'admiration que cette heureuse subordination spontanée qui, après avoir ainsi constitué la famille humaine, devient ensuite le type nécessaire de toute sage coordination sociale. En quel autre cas social pourrait-on trouver, au même degré, de la part de l'inférieur, la plus respectueuse obéissance spontanément imposée, sans le moindre avilissement, d'abord par la nécessité et ensuite par la reconnaissance; et, chez le supérieur, l'autorité la plus absolue unie au plus entier dévouement, trop naturel et trop doux pour mériter proprement le nom de devoir? Il est certainement impossible que, dans des relations plus étendues et moins intimes, l'indispensable discipline de la société puisse jamais pleinement réaliser ces admirables caractères de la discipline domestique : la soumission ne saurait y être aussi complète ni aussi spontanée, la protection aussi touchante ni aussi dévouée. Mais la vie de famille n'en demeurera pas moins, à cet égard, l'école éternelle de la vie sociale, soit pour l'obéissance, soit pour le commandement, qui doivent nécessairement, en tout autre cas, se rapprocher, au-

tant que possible, de ce modèle élémentaire... Néanmoins, à toutes les époques de décomposition, de pernicieux sophistes ont directement tenté de détruire radicalement cette admirable économie naturelle, en arguant, suivant l'usage, de quelques inconvénients partiels ou secondaires contre l'ensemble de l'organisation. Leur prétendue rectification s'est toujours réduite à intervertir entièrement la comparaison fondamentale, et, au lieu de proposer la famille pour modèle à la société, ils ont cru témoigner un grand génie politique en s'efforçant, au contraire, de constituer la famille à l'image de la société, et d'une société, alors fort mal ordonnée, en vertu même de l'état exceptionnel qui permettait l'essor de telles rêveries... Ces folles utopies aboutiraient doublement à la ruine radicale de toute vraie discipline domestique, soit en ôtant aux parents la direction réelle et presque la simple connaissance de leurs enfants, par une monstrueuse exagération de l'indispensable influence de la société sur l'éducation de la jeunesse, soit en privant les fils de la transmission héréditaire des ressources paternelles, essentiellement accumu-

lées à leur intention, détruisant tour à tour, d'une manière spéciale, l'obéissance et le commandement.

Vainement argue-t-on de quelques dangers exceptionnels ou secondaires, dont la réalité est trop incontestable, pour déprécier aujourd'hui l'indispensable fixité de l'union conjugale, si heureusement adaptée, en général, aux vrais besoins de notre nature, où la versatilité n'est pas moins pernicieuse aux sentiments qu'aux idées, et sans laquelle notre courte existence se consumerait en une suite interminable et illusoire de déplorables essais, où l'aptitude caractéristique de l'homme à se modifier conformément à toute situation vraiment immuable serait radicalement méconnue, malgré son importance extrême chez les organismes peu prononcés, qui composent l'immense majorité. L'obligation de conformer sa vie à une insurmontable nécessité, loin d'être réellement nuisible au bonheur de l'homme, en constitue ordinairement, au contraire, pour peu que cette nécessité soit tolérable, l'une des plus indispensables conditions, en prévenant ou con-

trariant l'inconstance de nos vues et l'hésitation de nos desseins : la plupart des individus étant bien plus propres à poursuivre l'exécution d'une conduite dont les données fondamentales sont indépendantes de leur volonté qu'à choisir convenablement celle qu'ils doivent tenir, on reconnaît aisément, en effet, que notre principale félicité morale se rapporte à des situations qui n'ont pu être choisies, comme celles, par exemple, de fils et de père.

L'absence actuelle de tous principes moraux et sociaux permet seule de comprendre qu'on ait osé ériger doctoralement l'inconstance et la frivolité des affections en garanties essentielles du bonheur humain. Aucune intimité ne peut être profonde sans concentration et sans perpétuité, car la seule idée du changement y provoque. Entre deux êtres aussi divers que l'homme et la femme, est-ce trop de notre courte vie pour se bien connaître et s'aimer dignement.

Sauf d'heureuses anomalies, qui seront toujours extrêmement rares, aussitôt que la femme

quitte son sanctuaire privé, elle perd nécessairement sa principale valeur, beaucoup plus relative au cœur proprement dit qu'à l'esprit ou au caractère.

Après avoir vu la philosophie métaphysique nier systématiquement, à la stupide satisfaction de tous les beaux esprits contemporains, l'utilité fondamentale de la société elle-même, ce qui, sans doute, doit implicitement comprendre toutes les aberrations possibles, pourrait-on s'étonner réellement de la production d'aucun sophisme partiel, quelque important qu'en soit l'objet et quelque absurde qu'en soit la pensée?

Chacun a des devoirs, et envers tous; mais personne n'a aucun droit proprement dit. Les justes garanties individuelles résultent seulement de cette universelle réciprocité d'obligations, qui reproduit l'équivalent moral des droits antérieurs, sans offrir leurs graves dangers politiques. En d'autres termes, nul ne possède plus d'autre droit que celui de toujours faire son devoir.

Le positivisme n'admet jamais que des devoirs chez tous envers tous. Car son point de vue toujours social ne peut comporter aucune notion de droit, constamment fondée sur l'individualité. Nous naissons chargés d'obligations de toute espèce, envers nos prédécesseurs, nos successeurs et nos contemporains. Elles ne font ensuite que se développer ou s'accumuler avant que nous puissions rendre aucun service. Sur quel fondement humain pourrait donc s'asseoir l'idée de droit, qui supposerait raisonnablement une efficacité préalable? Quels que puissent être nos efforts, la plus longue vie bien employée ne nous permettra jamais de rendre qu'une portion imperceptible de ce que nous avons reçu. Ce ne serait pourtant qu'après une restitution complète que nous serions dignement autorisés à réclamer la réciprocité de nouveaux services. Tout droit humain est donc absurde autant qu'immoral.

Les révolutionnaires sont finalement devenus les plus arriérés de tous les occidentaux sans cesser d'être les plus perturbateurs.

Le principal symptôme de l'aveuglement révolutionnaire consiste à vouloir que les réformes soient à la fois immédiates et radicales.

La bonté générale tant prônée aujourd'hui, indique davantage la haine des riches que l'amour des pauvres. Car la philanthropie moderne exprime trop souvent une prétendue bienveillance avec les formes propres à la rage ou à l'envie.

La vénération constitue aujourd'hui le signe décisif qui caractérise les révolutionnaires susceptibles d'une véritable régénération, quelque arriérée que soit encore leur intelligence, surtout parmi les communistes illettrés. Mais, quoique ce précieux symptôme se vérifie maintenant chez l'immense majorité des négativistes, il manque certainement à la plupart de leurs chefs, sous une anarchie qui fait partout prévaloir temporairement les mauvaises natures. Ces hommes vraiment indisciplinables exercent, malgré leur petit nombre, une vaste influence, qui dispose à la fermentation subversive tous les cerveaux

dépourvus de convictions inébranlables. Envers cette peste occidentale, il ne peut maintenant exister d'autre ressource habituelle que le mépris des populations ou la sévérité des gouvernements.

Tout choix des supérieurs par les inférieurs est profondément anarchique.

La vraie prééminence personnelle est tellement rare que la vie sociale se consumerait en débats stériles et interminables si l'on prétendait conférer toujours chaque fonction à son meilleur organe, de manière à déposséder souvent le fonctionnaire primitif, sans égard aux conditions d'exercice.

Une vaine métaphysique, se sentant incapable d'aborder sérieusement l'immense question de l'ordre, avait même tenté de l'interdire, en imposant matériellement un respect légal pour les dogmes révolutionnaires que toute doctrine vraiment organique doit préalablement exclure.

Tous voulant aujourd'hui commander, et pouvant souvent espérer d'y parvenir, chacun n'obéit ordinairement qu'à la force, sans céder presque jamais par raison ou par amour. De là résulte habituellement une affligeante dégradation, chez ceux-là mêmes qui déplorent amèrement la prétendue servilité de leurs prédécesseurs.

Chacun des dogmes de la doctrine critique, quand il est pris dans un sens organique, revient exactement à poser en principe, sous le rapport correspondant, que la société ne doit pas être organisée.

La soumission est la base du perfectionnement.

Que notre obéissance reste involontaire ou qu'elle devienne volontaire, qu'elle se borne aux lois naturelles du monde ou qu'elle s'étende aux institutions artificielles de l'humanité, toujours elle constitue la première condition des améliorations quelconques.

L'habitude de la soumission constitue la première condition de l'ordre humain.

L'indispensable généralité des règles sociales ne doit pas être jugée d'après leurs douloureuses anomalies.

Quand on s'établit au vrai point de vue social, sans donner trop d'importance aux dissidences intellectuelles, on reconnaît qu'il n'existe au fond, aujourd'hui comme toujours, et même plus que jamais, que deux partis : celui de l'ordre et celui du désordre : les conservateurs et les révolutionnaires, ceux qui veulent sincèrement résoudre l'anarchie occidentale, et ceux dont le vœu secret consiste à perpétuer, sous prétexte de progrès, l'interrègne religieux, afin d'éviter la discipline spirituelle, à laquelle ils veulent indéfiniment soustraire leur existence personnelle, domestique et civique.

On ne saurait terminer la révolution avec les doctrines qui l'ont commencée. Ce qui servait

alors à détruire ne peut aujourd'hui servir à construire.

Depuis plus de trente ans que je tiens la plume philosophique, j'ai toujours représenté la souveraineté du peuple comme une mystification oppressive, et l'égalité comme un ignoble mensonge.

Si l'état révolutionnaire consiste chez les praticiens, en ce que tout le monde prétend commander tandis que personne ne veut obéir, il prend, chez les théoriciens, une autre forme non moins désastreuse et plus universelle où chacun prétend enseigner et personne ne veut apprendre. Le désir d'atteindre à des convictions fixes par la seule puissance de l'esprit sans aucune participation du cœur, constitue une pure chimère de l'orgueil métaphysique... On ne peut, sans la vénération, ni rien apprendre, ni même rien goûter, ni surtout obtenir aucun état fixe de l'esprit comme du cœur, non seulement en morale ou sociologie, mais aussi dans la géométrie ou l'arithmétique.

Le principe révolutionnaire, dès son début protestant, consiste toujours en ce que chacun ne reconnaît, au fond, d'autre autorité que la sienne. Dès lors, il produit l'individualisme absolu, quand il n'est point assez combattu par le sentiment de la vénération qui seul distingue, entre les anarchistes actuels, les curables des incurables.

L'incorporation sociale du prolétariat occidental ne sera jamais réalisée, tant que les meilleurs prolétaires n'auront pas irrévocablement abandonné tout projet de déserter leur classe en passant dans la bourgeoisie. Toutes les réclamations du prolétariat doivent maintenant sembler déclamatoires, quand on sait que la plupart des prolétaires actuels ne travaillent que par force, sans aucunement sentir la dignité du travail industriel auquel chacun d'eux préfère secrètement l'existence égoïste et fainéante qu'ils reprochent aux riches.

On n'est pas réellement sorti de l'état révolutionnaire, tant qu'on se borne à reconnaître

les principes personnellement démontrés (ce que font plus ou moins les anarchistes quelconques), tout en se réservant la construction individuelle de la synthèse universelle. La conversion n'est accomplie et l'autorité reconstruite que lorsqu'on adopte et pratique des notions purement admises de confiance, *d'après leur liaison, même confusément sentie avec les points fondamentaux qu'on a déjà reçus.* C'est seulement ainsi que l'on peut utilement consacrer sa vie à développer les conséquences au lieu de la perdre à discuter les principes sans pouvoir rien établir.

« *Etant lié, je suis libre.* » Cette belle maxime caractérise la salutaire influence d'une digne discipline, qui semble, en effet, nous délivrer de l'ennui, du doute, et de l'irrésolution que subissent habituellement les âmes dépourvues de règles.

Le progrès est le développement de l'ordre.

Chacun de nous, sans doute, subit directement

toutes les fatalités extérieures qui ne peuvent atteindre l'espèce qu'en affectant les individus Néanmoins, leur principale pression ne s'applique personnellement que d'une manière indirecte, par l'entremise de l'humanité. C'est surtout à travers l'ordre social que chaque homme supporte le joug de l'ordre matériel et de l'ordre vital, dont le poids individuel s'accroît ainsi de toute l'influence exercée sur l'ensemble des contemporains et même des prédécesseurs.

Les plus grands efforts des génies les plus systématiques ne sauraient parvenir à construire personnellement aucune langue réelle. C'est pourquoi la plus sociale de toutes les institutions humaines place nécessairement dans une contradiction sans issue tous les penseurs arriérés qui s'efforcent aujourd'hui de retenir la philosophie au point de vue individuel. En effet, ils ne peuvent jamais exposer leurs sophistiques blasphèmes que d'après une série de formules toujours dues à une longue coopération sociale.

Les vivants sont toujours et de plus en plus gouvernés essentiellement par les morts. Cette irrésistible domination subjective représente la partie pleinement immodifiable de toute existence sociale. Son empire, déjà sensible dans la plus haute antiquité connue, dut naturellement augmenter sans cesse. Aussi la prétention de s'y soustraire constitue-t-elle aujourd'hui le principal symptôme de l'aliénation chronique vers laquelle tend de plus en plus la raison occidentale depuis la fin du moyen âge.

Chaque grande âme travaille toujours pour la postérité, sans trop se préoccuper du présent.

Nous travaillons toujours pour nos descendants, mais sous l'impulsion de nos ancêtres, d'où dérivent à la fois les éléments et les procédés de toutes nos opérations.

On doit définir l'humanité comme l'*ensemble* des êtres humains, passés, futurs, et présents. Ce mot *ensemble* indique assez qu'il n'y faut pas comprendre tous les hommes, mais ceux-

là seuls qui sont réellement assimilables, d'après une vraie coopération à l'existence commune. Quoique tous naissent enfants de l'Humanité, tous ne deviennent pas ses serviteurs, et beaucoup restent à l'état de parasite qui ne fut excusable que pendant leur éducation.

Quoique chaque fonction humaine s'accomplisse nécessairement par un organe individuel sa vraie nature est toujours sociale; puisque la participation personnelle s'y subordonne constamment au concours indécomposable des contemporains et des prédécesseurs.

L'instinct de la sociabilité, ou le sentiment habituel de la liaison de chacun à tous, serait très imparfaitement développé si cette relation se bornait au présent, comme chez les animaux sociables, sans embrasser le passé et même l'avenir. La société humaine est surtout caractérisée par la coopération continue des générations successives, première source de l'évolution propre à notre espèce.

Les existences subjectives prévalent nécessairement, et de plus en plus, tant en nombre qu'en durée, dans la composition totale de l'humanité. C'est surtout à ce titre que son pouvoir surpasse toujours celui d'une collection quelconque d'individualités. L'insurrection même de presque toute la population objective contre l'ensemble des impulsions subjectives n'empêcherait point l'évolution humaine de suivre son cours. Quelques serviteurs restés fidèles pourraient dignement surmonter cette révolte, en rattachant leurs efforts aux racines involontairement laissées dans tous les cœurs et tous les esprits par la suite des générations antérieures, dont ils seraient alors les seuls vrais successeurs. En un mot, les vivants sont toujours, et de plus en plus dominés par les morts.

Les morts gouvernent de plus en plus les vivants, en introduisant leur fixité caractéristique au-dessus de la versatilité propre à l'existence directe.

A voir les attitudes actuelles, on se demande

ce que deviendrait le monde social, si les vivants, malgré leur révolte moderne, n'étaient pas, et même de plus en plus, gouvernés par l'ensemble des morts, heureusement impassibles au milieu de nos vaines paniques de rétrogradation et d'anarchie.

On n'appréciera jamais le vrai spectacle historique sans une profonde vénération envers l'ensemble du passé.

Entre l'homme et le monde, il faut l'Humanité. Sans un tel médiateur, on ne peut assez représenter l'action réciproque des deux éléments du grand dualisme. Car c'est surtout à travers l'Humanité que le monde domine l'homme et que l'homme modifie le monde. Quoique l'ordre universel affecte directement chacun de nous, son influence réelle sur l'individu reste surtout indirecte, d'après le poids total de l'économie extérieure envers l'ensemble de nos prédécesseurs et de nos contemporains. En comparaison d'une telle résultante, la propre composante de chacun devient de plus en plus minime. D'ailleurs

l'Humanité protège l'homme contre le monde, en même temps qu'elle lui transmet sa principale action.

L'anarchie occidentale constitue une véritable maladie, puisqu'elle consiste surtout dans une insurrection continue des vivants contre les morts, ce qui tend directement à produire un trouble chronique de l'économie cérébrale.

Les appels absolus à la démonstration constituent des émeutes des vivants contre les morts, en aspirant à faire prévaloir le raisonnement individuel sur la raison collective proclamée par les interprètes de l'Humanité.

Quant à la propriété, on doit regarder comme non moins étroite que perturbatrice la superficielle appréciation, d'ailleurs trop souvent envieuse, qui condamne l'hérédité, en tant que conduisant à posséder sans travail. Du point de vue moral on aperçoit aussitôt le vice radical de ces récriminations empiriques, qui méconnaissent l'aptitude fondamentale d'un tel mode de

transmission à mieux développer qu'aucun autre les dispositions favorables au bon emploi de la fortune. Car l'esprit et le cœur évitent ainsi les habitudes mesquines ou sordides que suscite ordinairement une lente accumulation des capitaux. La possession initiale de la richesse nous fait mieux sentir le besoin de la considération. Ainsi, ceux qu'on voudrait flétrir comme oisifs peuvent aisément devenir les plus utiles de tous les riches, d'après une sage réorganisation des opinions et des mœurs.

Dans chaque phénomène social, surtout moderne, les prédécesseurs participent davantage que les contemporains. Les travaux matériels, dépendant d'un plus vaste concert, sont encore plus propres à confirmer l'intime réalité d'une telle appréciation. Cette continuité nécessaire manifeste mieux que la simple solidarité combien la vie collective est seule réelle, la vie individuelle ne pouvant exister que par abstraction. Notre sociabilité en tire son principal caractère; car beaucoup d'autres animaux sentent la coopération simultanée, tandis que nous seuls

apprécions et développons la coopération successive, première source de notre évolution graduelle. Le sentiment social reste donc très imparfait, et fort stérile, ou même perturbateur, quand il se borne aux relations actuelles. Toutes les aberrations hostiles à une hérédité quelconque reposent aujourd'hui sur ce vicieux dédain de la continuité historique.

Dans tout état normal de l'humanité, chaque citoyen quelconque constitue réellement un fonctionnaire public, dont les attributions plus ou moins définies déterminent à la fois les obligations et les prétentions. Ce principe universel doit certainement s'étendre jusqu'à la propriété où le positivisme voit surtout une indispensable fonction sociale, destinée à former et à administrer les capitaux par lesquels chaque génération prépare les travaux de la suivante. Sagement conçue, cette appréciation normale ennoblit sa possession, sans restreindre sa juste liberté, et même en la faisant mieux respecter.

Depuis que la civilisation a vraiment surgi,

chacun a reconnu que sa propre destinée était matériellement liée à celle de l'ensemble de ses contemporains, et même de ses prédécesseurs. Un simple regard sur les produits usuels de l'industrie humaine détruirait aussitôt les sophismes que pourrait susciter à cet égard une folle indépendance. Plus tard la comparaison involontaire des divers états sociaux, simultanés ou successifs, manifeste aussi la dépendance intellectuelle de chaque homme envers l'ensemble des autres. Le plus orgueilleux rêveur ne saurait méconnaître aujourd'hui la grande influence des temps et des lieux sur les opinions individuelles. Enfin, même envers nos phénomènes les plus spontanés, un examen ultérieur rend irrécusable la subordination constante de nos sentiments personnels à l'ordre collectif. Quoique chacun puisse modifier davantage ses affections que ses pensées, il reconnaît aisément la domination qu'exerce sur son propre état moral le caractère général de la sociabilité correspondante.

Ainsi, sous tous les aspects, depuis que les mutations sociales sont assez prononcées, l'hom-

me se sent subordonné à l'humanité. Le langage suffirait seul pour rappeler à chacun que toute construction humaine résulte réellement d'un immense concours dans le temps et dans l'espace.

A défaut d'autorité morale, l'ordre matériel exige, de toute nécessité, ou l'usage de la terreur, ou le recours à la corruption.

La démolition graduelle de toutes les maximes sociales, et, en même temps, l'amoindrissement continu de l'action politique, tendent nécessairement de plus en plus, chez les divers partis actuels, à écarter d'une telle carrière les âmes élevées et les intelligences supérieures, pour livrer surtout le monde politique à la domination spontanée du charlatanisme et de la médiocrité.

Tout homme, pour ainsi dire, qui sait tenir une plume, quels que soient d'ailleurs ses vrais antécédents intellectuels, peut aujourd'hui aspirer, soit dans la presse, soit dans la chaire méta-

physique, au gouvernement spirituel d'une société qui ne lui impose aucune condition rationnelle ou morale : le siège est vacant, chacun est encouragé à s'y poser à son tour. Pareillement, celui qui, d'après un suffisant exercice, a développé une pernicieuse aptitude absolue à disserter, avec une égale apparence d'habileté, pour ou contre une opinion ou une mesure quelconques, est, par cela seul, admis à concourir, dans le sein des plus éminents pouvoirs politiques, à la direction immédiate et souveraine des plus graves intérêts publics. C'est ainsi que des qualités purement secondaires, qui ne sauraient avoir d'emploi utile, ni même vraiment moral, que par leur intime subordination continue à de véritables principes, sont aujourd'hui devenues monstrueusement prépondérantes : l'expression, écrite ou orale, tend à détrôner la conception.

Aucune institution finale ne saurait surgir tant que persistera l'anarchie actuelle des opinions et des mœurs. Jusqu'à ce que de fortes convictions et des habitudes systématiques aient libre-

ment prévalu envers tous les cas essentiels de la vie sociale, il n'y aura de véritable avenir que pour les diverses mesures propres à faciliter cette reconstitution fondamentale.

L'absence totale de convictions fixes et communes ne permet maintenant qu'une politique purement provisoire, essentiellement bornée à l'ordre matériel.

L'Etat doit renoncer à tout système complet d'éducation générale, sauf de sages encouragements aux branches les plus exposées à être négligées dans les entreprises privées.

Le patriotisme proprement dit, réduit même au simple civisme, ne cessera jamais de constituer le degré le plus usuel du vrai sentiment social. Car, si, d'un côté, nous tendons à multiplier autant que possible nos relations sympathiques, nos affections, d'une autre part, ne restent assez énergiques que si leurs objets peuvent être conçus d'après un commerce habituel.

Le régime public consiste tout entier à réaliser dignement cette double maxime : dévouement des forts aux faibles ; vénération des faibles pour les forts.

Maintenir avec énergie l'ordre matériel, seconder sagement l'essor industriel, et respecter toujours le mouvement spirituel : tel est le seul programme politique qui convienne à notre anarchie mentale et morale.

L'esprit n'est pas destiné à régner, mais à servir ; quand il croit dominer, il rentre au service de la personnalité, au lieu de seconder la sociabilité, sans qu'il puisse nullement se dispenser d'assister une passion quelconque. En effet, le commandement réel exige, par-dessus tout, de la force, et la raison n'a jamais que de la lumière ; il faut que l'impulsion lui vienne d'ailleurs.

L'être animé n'agit habituellement que sollicité par une passion quelconque, et il ne pense que pour mieux agir.

L'esprit ne peut jamais choisir qu'entre deux sortes de maîtres, les penchants personnels et les penchants sociaux. Quand il se croit libre, il obéit seulement à l'égoïsme, dont l'ascendant, plus énergique et plus habituel, est plus spontané et moins senti que celui de l'altruisme.

Si le cœur doit toujours poser les questions, c'est toujours à l'esprit qu'il appartient de les résoudre.

Le grand but de la vie humaine consiste dans le perfectionnement continu de notre nature, individuelle et collective.

Quant aux limites du droit d'examen il faut adopter ce bel axiome de l'Eglise catholique : « Dans les choses nécessaires, unité ; dans les choses douteuses, liberté ; en toutes choses, charité. »

H. DE BALZAC.

Les lois ne sont pas toutes écrites dans un livre, les mœurs aussi créent des lois; les plus importantes sont les moins connues. Il n'est ni professeur, ni traités, ni école pour ce droit qui régit vos actions, vos discours, votre vie extérieure, la manière de vous présenter au monde ou d'aborder sa fortune. Faillir à ces lois secrètes, c'est rester au fond de l'état social au lieu de le dominer.

En fait de civilisation, rien n'est absolu. Les idées qui conviennent à une contrée sont mortelles dans une autre, et il en est des intelligences comme des terrains.

Certainement la morale ne change pas, elle est une; mais ses obligations varient selon les sphères. De même que le soleil éclaire divinement les sites, y produit les différences que

nous admirons, elle conforme le devoir social au rang, aux positions. La peccadille du soldat est un crime chez le général, et réciproquement. Les observances ne sont pas les mêmes pour une paysanne qui moissonne, pour une ouvrière à quinze sous par jour, pour la fille d'un petit détaillant, pour la jeune bourgeoise d'une riche maison de commerce, pour la jeune héritière d'une noble famille, pour une fille de la maison d'Este. Un roi ne doit pas se baisser pour ramasser une pièce d'or, et le laboureur doit retourner sur ses pas pour retrouver dix sous perdus, quoique l'un et l'autre doivent obéir aux lois de l'économie.

———

La base des sociétés humaines sera toujours la famille. Là commence l'action du pouvoir et de la loi, là du moins doit s'apprendre l'obéissance. Vus dans toutes leurs conséquences, l'esprit de famille et le pouvoir paternel sont deux principes encore trop peu développés dans notre système législatif.

———

Le titre des successions du Code civil, qui

ordonne le partage égal des biens, est le pilon dont le jeu perpétuel émiette le territoire, individualise les fortunes en leur ôtant une stabilité nécessaire, et qui, décomposant sans recomposer jamais, finira par tuer la France.

Nécessairement temporaire, nécessairement divisée, recomposée pour se dissoudre encore, sans liens entre l'avenir et le passé, la famille d'autrefois n'existe plus en France. Ceux qui ont procédé à la démolition de l'ancien édifice ont été logiques en partageant également les biens de la famille, en amoindrissant l'autorité du père, en faisant de tout enfant le chef d'une nouvelle famille, en supprimant les grandes responsabilités; mais l'état social reconstruit est-il aussi solide, avec ses jeunes lois encore sans longues épreuves, que la monarchie l'était malgré ses anciens abus? En perdant la solidarité des familles, la société a perdu cette force fondamentale que Montesquieu avait découverte et nommée « l'honneur. » Elle a tout isolé pour mieux dominer, elle a tout partagé pour affaiblir. Elle règne sur des unités, sur des chiffres

agglomérés comme des grains de blé dans un tas.

La famille existe-t-elle? Je nie la famille dans une société qui, à la mort du père ou de la mère, partage les biens et dit à chacun d'aller de son côté. La famille est une association temporaire et fortuite que dissout promptement la mort. Nos lois ont brisé les maisons, les héritages, la pérennité des exemples et des traditions. Je ne vois que décombres autour de moi.

La beauté, les vertus ne sont pas des valeurs dans notre bazar humain, et vous nommez *société* ce repaire d'égoïsme! Mais exhérédez les femmes! au moins accomplirez-vous ainsi une loi de nature en choisissant vos compagnes, en les épousant au gré des vœux du cœur.

Aujourd'hui les beaux hôtels se vendent, sont abattus et font place à des rues. Personne ne sait si sa génération gardera le logis patrimonial, où chacun passe comme dans une auberge;

tandis qu'autrefois en bâtissant une demeure, on travaillait, on croyait du moins travailler pour une famille éternelle. De là, la beauté des hôtels. La foi en soi faisait des prodiges autant que la foi en Dieu.

En coupant la tête à Louis XVI, la Révolution a coupé la tête à tous les pères de famille. Il n'y a plus de famille aujourd'hui, il n'y a plus que des individus. En voulant devenir une nation, les Français ont renoncé à être un empire. En proclamant l'égalité des droits à la succession paternelle, ils ont tué l'esprit de famille, ils ont créé le fisc; mais ils ont préparé la faiblesse des supériorités et la force aveugle de la masse, l'extinction des arts, le règne de l'intérêt personnel et frayé les chemins à la conquête. Nous sommes entre deux systèmes: ou constituer l'Etat par la famille, ou le constituer par l'intérêt personnel; la démocratie ou l'aristocratie, la discussion ou l'obéissance, le catholicisme ou l'indifférence religieuse; voilà la question en peu de mots.

Le principe de l'élection appliqué à tout est faux, la France en reviendra.

Le pouvoir est une *action*, et le principe électif est la *discussion*. Il n'y a pas de politique possible avec la discussion en permanence.

Le coup d'œil de l'intérêt privé distancera toujours de vingt-cinq ans celui d'une assemblée de législateurs. Quelle leçon pour un pays? La loi émanera toujours d'un vaste cerveau, d'un homme de génie, et non de neuf cents intelligences qui, si grandes qu'elles puissent être, se rapetissent en se faisant foule.

Le législateur doit être supérieur à son siècle. Il constate la tendance des erreurs générales, et précise les points sur lesquels inclinent les idées d'une nation; il travaille donc encore plus pour l'avenir que pour le présent, plus pour la génération qui grandit que pour celle qui s'écoule. Or, si vous appelez la masse à faire la loi, la masse peut-elle être supérieure à elle-même? Non, Plus l'assemblée représentera fi-

dèlement les opinions de la foule, moins elle aura l'entente du gouvernement, moins ses vues seront élevées, moins précise, plus vacillante sera sa législation; car la foule, fût-elle la plus intelligente, ne peut avoir et n'aura jamais pour éléments et pour résultats que le désordre, la confusion et le tumulte.

Le peuple ne voit jamais; il sent. Le gouvernement doit voir.

Aujourd'hui plus que jamais règne le fanatisme de l'individualité. Plus nos lois tendront à une impossible égalité, plus nous nous en écarterons par les mœurs.

On pourrait choisir un homme entre mille, on ne peut rien trouver entre trois millions d'ambitions pareilles, vêtues de la même livrée, celle de la médiocrité.

L'opposition en France a toujours été protestante, parce qu'elle n'a jamais eu que la *négation* pour politique; elle a hérité des théories

des luthériens et des calvinistes sur les mots terribles de liberté, de tolérance, de progrès et de philosophie. Deux siècles ont été employés par les opposants au pouvoir à établir la douteuse doctrine du libre arbitre. Deux autres siècles ont été employés à développer le premier corollaire du libre arbitre, la liberté de conscience. Notre siècle essaye d'établir le second, la liberté politique.

Le produit du libre arbitre, de la liberté religieuse et de la liberté politique (ne confondons pas avec la liberté civile) est la France d'aujourd'hui. Qu'est-ce que la France de 1840? Un pays exclusivement occupé d'intérêts matériels, sans patriotisme, sans conscience, où le pouvoir est sans force, où l'élection, fruit du libre arbitre et de la liberté politique, n'élève que des médiocrités, où la force brutale est devenue nécessaire contre les violences populaires, où la discussion, étendue aux moindres choses, étouffe toute action du corps politique, où l'argent domine toutes les questions et où l'individualisme, produit horrible de la division à l'in-

fini des héritages qui supprime la famille, dévorera tout, même la nation, que l'égoïsme livrera quelque jour à l'invasion.

Dès qu'en tout Etat, sous quelque forme qu'affecte le *gouvernement*, les patriciens manquent à leurs conditions de supériorité complète, ils deviennent sans force, et le peuple les renverse aussitôt. Le peuple veut toujours leur voir aux mains, au cœur et à la tête, la fortune, le pouvoir et l'action; la parole, l'intelligence et la gloire. Sans cette triple puissance, tout privilège s'évanouit. Les peuples, comme les femmes, aiment la force en quiconque les gouverne, et leur amour ne va pas sans le respect; ils n'accordent point leur obéissance à qui ne l'impose pas.

L'égalité moderne, développée de nos jours outre mesure, a nécessairement développé dans la vie privée, sur une ligne parallèle à la vie politique, l'orgueil, l'amour-propre, la vanité, les trois grandes divisions du *moi* social. Les sots veulent passer pour gens d'esprit; les gens d'esprit veulent être gens de talent; les gens de ta-

lent veulent être traités en gens de génie; quant aux gens de génie, ils sont plus raisonnables, ils consentent à n'être que des demi-dieux. Cette pente de l'esprit public actuel, qui rend à la Chambre le manufacturier jaloux de l'homme d'Etat et l'administrateur jaloux du poète, pousse les sots à dénigrer les gens d'esprit, les gens d'esprit à dénigrer les gens de talent, les gens de talent à dénigrer ceux d'entre eux qui les dépassent de quelques pouces, et les demi-dieux à menacer les institutions, le trône, enfin tout ce qui ne les adore pas sans condition. Dès qu'une nation a très impolitiquement abattu les supériorités sociales reconnues, elle ouvre des écluses par où se précipite un torrent d'ambitions secondaires dont la moindre veut encore primer; elle avait dans son aristocratie un mal, au dire des démocrates, mais un mal défini, circonscrit; elle l'échange contre dix aristocraties contendantes et armées, la pire des situations. En proclamant l'égalité de tous, on a promulgué la déclaration des droits de l'envie. Nous jouissons aujourd'hui des saturnales de la Révolution transportées dans le domaine, paisible en apparence,

de l'esprit, de l'industrie et de la politique; aussi semble-t-il aujourd'hui que les réputations, dues au travail, aux services rendus, au talent, sont des privilèges accordés aux dépens de la masse. On étendra bientôt la loi agraire jusque dans le champ de la gloire. Donc jamais dans aucun temps on n'a demandé le triage de son nom sur le volet public à des motifs plus puérils.

On se distingue à tout prix par le ridicule, par une affectation d'amour pour quelque cause nationale étrangère à la nôtre, pour le système pénitentiaire, pour l'avenir des forçats libérés, pour les petits mauvais sujets au-dessus ou au-dessous de douze ans, pour toutes les misères sociales. Ces diverses manies créent des dignités postiches, des présidents, des vice-présidents et des secrétaires de sociétés dont le nombre dépasse à Paris celui des questions sociales qu'on cherche à y résoudre. On a démoli la grande société pour en faire un millier de petites à l'image de la défunte. Ces organisations parentes ne révèlent-elles pas la décomposition? N'est-ce pas le fourmillement des vers dans le cadavre? Toutes ces sociétés sont filles de la

même mère, la vanité. Ce n'est pas ainsi que procèdent la charité catholique ou la vraie bienfaisance: elles étudient les maux sur les plaies en les guérissant, et ne pérorent pas en assemblée sur les principes morbifiques pour le plaisir de pérorer.

L'humanitarisme est à la divine charité catholique ce que le système est à l'art, le raisonnement substitué à l'œuvre.

Le bien obscurément fait ne tente plus personne. Nous manquons essentiellement de la vertu civique avec laquelle les grands hommes des anciens jours rendaient service à la patrie en se mettant au dernier rang quand ils ne commandaient pas. La maladie de notre temps est la supériorité. Il y a plus de saints que de niches. Avec la monarchie nous avons perdu l'*honneur*, avec la religion de nos pères la *vertu chrétienne*, avec nos infructueux essais de gouvernement le *patriotisme.* Ces principes n'existent plus que partiellement au lieu d'animer les masses, car les idées ne périssent jamais. Main-

tenant pour étayer la société, nous n'avons d'autre soutien que l'*égoïsme*. Les individus croient en eux. L'avenir, c'est l'homme social; nous ne voyons plus rien au delà... Malheur au pays ainsi constitué! Les nations, de même que les individus, ne doivent leur énergie qu'à de grands sentiments. Les sentiments d'un peuple sont ses croyances; au lieu d'avoir des croyances, nous avons des intérêts. Si chacun ne pense qu'à soi et n'a de foi qu'en lui-même, comment voulez-vous rencontrer beaucoup de courage civil quand la condition de cette vertu consiste dans le renoncement à soi-même? Le courage civil et le courage militaire procèdent du même principe. Les uns sont appelés à donner leur vie d'un seul coup, celle des autres s'en va goutte à goutte. De chaque côté mêmes combats sous d'autres formes.

Un grand ministre est une grande pensée écrite sur toutes les années du siècle dont la splendeur et les prospérités ont été préparées par lui. La constance est la vertu qui lui est la plus nécessaire; mais aussi, en toute chose

humaine, la constance n'est-elle pas la plus haute expression de la force? Nous voyons depuis quelque temps trop d'hommes n'avoir que des idées ministérielles au lieu d'avoir des idées nationales, pour ne pas admirer le véritable homme d'Etat comme celui qui nous offre la plus immense poésie humaine. Toujours voir au delà du moment et devancer la destinée; être au-dessous du pouvoir et n'y rester que par le sentiment de l'utilité dont on est, sans s'abuser sur ses forces; dépouiller ses passions et même toute ambition vulgaire pour demeurer maître de ses facultés, pour prévoir, vouloir et agir sans cesse; se faire juste et absolu, maintenir l'ordre en grand, imposer silence à son cœur, et n'écouter que son intelligence; n'être ni défiant, ni confiant, ni douteux, ni crédule, ni reconnaissant, ni ingrat, ni en arrière avec un événement, ni surpris par une pensée; vivre enfin par le sentiment des masses, et toujours les dominer en étendant les ailes de son esprit, le volume de sa voix et la pénétration de son regard, en voyant non pas les détails mais les conséquences de toute chose,

n'est-ce pas être un peu plus qu'un homme? Aussi les noms de ces grands et nobles pères des nations devraient-ils être à jamais populaires.

Pour rester à la tête d'un pays, ne faut-il pas être toujours digne de le conduire, en être l'âme et l'esprit, pour en faire agir les mains? Comment mener un peuple sans avoir la puissance qui fait le commandement? Que serait le bâton des maréchaux sans la force intrinsèque du capitaine qui le tient à la main? Le faubourg Saint-Germain a joué avec des bâtons, en croyant qu'ils étaient tout le pouvoir; il avait renversé les termes de la proposition qui commande son existence; au lieu de jeter les insignes qui choquaient le peuple et de garder secrètement la force, il a laissé saisir la force à la bourgeoisie, s'est cramponné fatalement aux insignes, et a constamment oublié les lois que lui imposait sa faiblesse numérique.

Les institutions dépendent entièrement des sentiments que les hommes y attachent et des gran-

deurs dont elles sont revêtues par la pensée. Aussi, quand il n'y a plus, non pas de religion, mais de croyance chez un peuple, quand l'éducation première y a relâché tous les liens conservateurs en habituant l'enfant à une impitoyable analyse, une nation est-elle dissoute; elle ne fait plus corps que par les ignobles soudures de l'intérêt matériel, par les commandements du culte que crée l'égoïsme bien entendu.

Faire dépendre le bonheur de la sécurité, de l'intelligence, de la capacité de tous, n'est pas aussi sage que de faire dépendre le bonheur de la sécurité, de l'intelligence des institutions et de la capacité d'un seul. On trouve plus facilement la sagesse chez un homme que chez toute une nation. Les peuples ont un cœur et n'ont pas d'yeux, ils sentent et ne voient pas. Les gouvernements doivent voir et ne jamais se déterminer par les sentiments. Il y a donc une évidente contradiction entre les premiers mouvements des masses et l'action du pouvoir qui doit en déterminer la force et l'unité. Ren-

contrer un grand prince est un effet du hasard, dit-on, je le veux bien, mais se fier à une assemblée quelconque, fût-elle composée d'honnêtes gens, est une folie.

H. TAINE.

Dix millions d'ignorances ne font pas un savoir. Un peuple consulté peut à la rigueur dire la forme de gouvernement qui lui plaît, mais non celle dont il a besoin.

Si jamais nous découvrons la constitution qu'il nous faut, ce ne sera point par les procédés en vogue. En effet, il s'agit de la *découvrir*, si elle existe, et non de la mettre aux voix. A cet égard, nos préférences seraient vaines; d'avance la nature et l'histoire ont choisi pour nous; c'est à nous de nous accommoder à elles, car il est sûr qu'elles ne s'accommoderont pas à nous. La forme sociale et politique dans laquelle un peuple peut entrer et *rester* n'est pas livrée à son arbitraire, mais déterminée par son caractère et son passé. Il faut que, jusque dans

ses moindres traits, elle se moule sur les traits vivants auxquels on l'applique; sinon elle crèvera et tombera en morceaux. C'est pourquoi, si nous parvenons à trouver la nôtre, ce ne sera qu'en nous étudiant nous-mêmes, et plus nous saurons précisément ce que nous sommes, plus nous démêlerons sûrement ce qui nous convient.

On doit donc renverser les méthodes ordinaires et se figurer la nation avant de rédiger la constitution.

Rien de plus difficile à fonder que le gouvernement, j'entends le gouvernement stable: Il consiste dans le commandement de quelques-uns et dans l'obéissance de tous, chose contre nature... Ni cette fidélité, ni cette concorde ne sont les fruits de la raison raisonnante; elle est trop vacillante et trop faible pour produire un effet si universel et si énergique. Livré à lui-même et ramené subitement à l'état de nature, le troupeau humain ne saura que s'agiter, s'entre-choquer, jusqu'à ce qu'enfin la force pure reprenne le dessus comme aux temps barbares,

et que, parmi la poussière et les cris, surgisse un conducteur militaire, lequel, d'ordinaire, est un boucher. En fait d'histoire, il vaut mieux continuer que recommencer. C'est pourquoi, surtout quand la majorité est inculte, il est utile que les chefs soient désignés d'avance par l'habitude héréditaire qu'on a de les suivre, et par l'éducation spéciale qui les a préparés.

Aux approches de 1789, il est admis qu'on vit « dans le siècle des lumières, » dans « l'âge de la raison, » qu'auparavant le genre humain était dans l'enfance, qu'aujourd'hui il est devenu « majeur. » Enfin, la vérité s'est manifestée et, pour la première fois, on va voir son règne sur la terre. Son droit est supérieur, puisqu'elle est la vérité. Elle doit commander à tous, car, par nature, elle est universelle.

Par ces deux croyances, la philosophie du XVIIIe siècle ressemble à une religion, au puritanisme du XVIIe, au mahométisme du VIIe. Même élan de foi, d'espérance et d'enthousiasme, même esprit de propagande et de domination, même raideur et même intolérance, même am-

bition de refondre l'homme et de modeler toute la vie humaine d'après un type préconçu.

———

Le préjugé héréditaire est une sorte de raison qui s'ignore. Il a ses titres aussi bien que la raison elle-même; mais il ne sait pas les retrouver; à la place des bons, il en aligne d'apocryphes. Ses archives sont enterrées; il faut, pour les dégager, des recherches dont il n'est pas capable; elles subsistent pourtant, et aujourd'hui l'histoire les remet en lumière. Quand on le considère de près, on trouve que, comme la science, il a pour source une longue accumulation d'expériences: les hommes, après une multitude de tâtonnements et d'essais, ont fini par éprouver que telle façon de vivre ou de penser était la seule accommodée à leur situation, la plus praticable de toutes, la plus bienfaisante, et le régime ou dogme qui aujourd'hui nous semble une convention arbitraire a d'abord été un expédient avéré de salut public. Souvent même il l'est encore; à tout le moins, dans ses grands traits, il est indispensable, et l'on peut dire avec certitude que, si dans une société les principaux

préjugés disparaissaient tout d'un coup, l'homme, privé du legs précieux que lui a transmis la sagesse des siècles, retomberait subitement à l'état sauvage et redeviendrait ce qu'il fut d'abord, je veux dire un loup inquiet, affamé, vagabond et poursuivi...

Tels sont les titres très valables du préjugé héréditaire; on voit qu'il est, comme l'instinct, une forme aveugle de la raison. Et ce qui achève de le légitimer, c'est que, pour devenir efficace, la raison elle-même doit lui emprunter sa forme. Une doctrine ne devient active qu'en devenant aveugle. Pour entrer dans la pratique, pour prendre le gouvernement des âmes, pour se transformer en un ressort d'action, il faut qu'elle se dépose dans les esprits à l'état de croyance faite, d'habitude prise, d'inclination établie, de tradition domestique, et que, des hauteurs agitées de l'intelligence, elle descende et s'incruste dans les bas-fonds immobiles de la volonté; alors seulement elle fait partie du caractère et devient une force sociale.

———

La raison s'indignerait à tort de ce que le

préjugé conduise les choses humaines, puisque, pour les conduire, elle doit elle-même devenir un préjugé.

Un système nouveau d'institutions ne fonctionne que par un système nouveau d'habitudes, et décréter un système nouveau d'habitudes, c'est *vouloir bâtir une vieille maison.*

Chaque génération n'est que la gérante temporaire et la dépositaire responsable d'un patrimoine précieux et glorieux qu'elle a reçu de la précédente à charge de le transmettre à la suivante.. Dans *cette fonction à perpétuité* où tous les Français, depuis le premier jour de la France, ont apporté leur offrande, l'intention des innombrables bienfaiteurs n'est pas douteuse; ils ont donné sous condition, à condition que la fondation resterait intacte, et que chaque usufruitier successif n'en serait que l'administrateur. Si l'un de ces usufruitiers, par présomption ou par légèreté, par précipitation ou partialité, compromet le dépôt qui lui a été commis, il fait tort à tous ses prédécesseurs dont il frus-

tre les sacrifices, et à tous ses successeurs dont il fraude les espérances.

Pour qu'une autorité soit respectée, il ne faut pas qu'elle naisse sur place et sous la main des subordonnés. Lorsque ceux qui la font sont précisément ceux qui la subissent, elle perd son prestige avec son indépendance; car, en la subissant, ils se souviennent qu'ils l'ont faite.

Avec un aveuglement et une raideur de chirurgien spéculatif, l'Assemblée constituante a détruit, dans la société livrée à son bistouri et à ses théories, non seulement les tumeurs, les disproportions et les froissements des organes, mais encore les organes eux-mêmes et jusqu'à ces noyaux vivants et directeurs autour desquels les cellules s'ordonnent pour recomposer un organe détruit; d'un côté ces groupes anciens, spontanés et persistants que la géographie, l'histoire, la communauté d'occupations et d'intérêts avaient formés, d'un autre côté ces chefs naturels que leur nom, leur illustration, leur éducation, leur indépendance, leur bonne

volonté, leurs aptitudes désignaient pour le premier rôle. D'une part, elle dépouille, laisse ruiner et proscrire toute la classe supérieure, noblesse parlementaire, grande bourgeoisie. D'autre part, elle dépossède et dissout tous les corps historiques ou naturels, congrégations religieuses, clergé, provinces, Parlements, corporations d'art, de profession ou de métier. L'opération faite, tout lien ou attache entre les hommes se trouve coupé, toute subordination ou hiérarchie a disparu. Il n'y a plus de cadres et il n'y a plus de chefs. Il ne reste que des individus, vingt-six millions d'atomes égaux et disjoints. Jamais matière plus désagrégée et plus incapable de résistance ne fut offerte aux mains qui voudront la pétrir; il leur suffira pour réussir d'être dures et violentes.

Chez les gouvernants comme chez les gouvernés (en 1792), la notion de l'Etat s'était perdue, chez les uns par l'humanité érigée en devoir, chez les autres par l'insubordination érigée en droit. A la fin du dix-huitième siècle, dans la classe élevée et même dans la classe

moyenne on avait horreur du sang; la douceur des mœurs et le rêve idyllique avaient détrempé la volonté militante. Partout les magistrats oubliaient que le maintien de la société et de la civilisation est un bien infiniment supérieur à la vie d'une poignée de malfaiteurs et de fous, que l'objet primordial du gouvernement, comme de la gendarmerie, est la préservation de l'ordre par la force, qu'un gendarme n'est pas un philanthrope, que s'il est assailli à sa porte, il doit faire usage de son sabre et qu'il manque à sa consigne lorsqu'il rengaine par peur de faire mal aux agresseurs.

En temps d'anarchie, la volonté ne vient pas d'en haut, mais d'en bas, et les chefs pour rester chefs, sont tenus de suivre l'aveugle impulsion de leur troupe.

La Révolution est un brigandage, mais philosophique: le vol et l'assassinat sont inclus dans ses dogmes, mais comme un couteau dans son étui.

Par leur victoire définitive, les Jacobins ont tari le patriotisme, c'est-à-dire la source intime et profonde qui fournit à l'Etat la substance, la vie et la force.

——— ———

Selon ses propres paroles, le régime qu'il (Bonaparte) apporte est « l'alliance de la philosophie et du sabre. » Par philosophie ce qu'on entend alors, c'est l'application des principes abstraits à la politique, la construction logique de l'Etat d'après quelques notions générales et simples, un plan social uniforme et rectiligne; or, comme on l'a vu, la théorie comporte deux de ces plans, l'un anarchique, l'autre despotique. Naturellement, c'est le second que le maître adopte, et c'est d'après ce plan qu'il bâtit, en homme pratique, à sable et à chaux, un édifice solide, habitable, bien approprié à son objet. Toutes les masses du gros œuvre, Code civil, université, concordat, administration préfectorale et centralisée, tous les détails de l'aménagement et de la distribution, concourent à un effet d'ensemble, qui est l'omnipotence de l'Etat, l'omniprésence du gouvernement, l'abolition de l'ini-

tiative locale et privée, la suppression de l'association volontaire et libre, la dispersion graduelle des petits groupes spontanés, l'interdiction préventive des longues œuvres héréditaires, l'extinction des sentiments par lesquels l'individu vit au delà de lui-même, dans le passé et dans l'avenir. On n'a jamais fait une plus belle caserne, plus symétrique et plus décorative d'aspect, plus satisfaisante pour la raison superficielle, plus acceptable pour le bon sens vulgaire, plus commode pour l'égoïsme borné, mieux tenue et plus propre, mieux arrangée pour discipliner les parties moyennes et basses de la nature humaine, pour étioler et gâter les parties hautes de la nature humaine. — Dans cette caserne philosophique, nous vivons depuis quatre-vingts ans.

D'autres chefs d'Etat (autres que Napoléon) ont aussi passé leur vie à violenter les hommes; mais c'était en vue d'une œuvre viable et pour un intérêt national. Ce qu'ils appelaient le bien public n'était pas un fantôme de leur cerveau, un poème chimérique, fabriqué en eux, par le tour

de leur imagination, par leurs passions personnelles, par leur ambition et leur orgueil propres. En dehors d'eux et de leur rêve, il y avait pour eux une chose réelle, solide et d'importance supérieure, à savoir l'Etat, le corps social, le vaste organisme qui dure indéfiniment par la série continue des générations solidaires. Quand ils saignaient la génération présente, c'était au profit des générations futures, pour les préserver de la guerre civile ou de la domination étrangère. Le plus souvent, ils agissaient en bons chirurgiens, sinon par vertu, du moins par sentiment dynastique et par tradition de famille; ayant exercé de père en fils, ils avaient acquis la conscience professionnelle; pour objet premier et dernier, ils se proposaient le salut et la santé de leur patient. C'est pourquoi ils ne prodiguaient pas les opérations démesurées, sanglantes et trop risquées: rarement ils se laissaient induire en tentation par l'envie d'étaler leur savoir-faire, par le besoin d'étonner et d'éblouir le public, par la nouveauté, le tranchant, l'efficacité de leurs bistouris et de leurs scies. Ils se sentaient chargés d'une vie plus longue et plus

grande que leur propre vie; ils regardaient au delà d'eux-mêmes, aussi loin que leur vue pouvait porter, et ils pourvoyaient à ce que l'Etat, après eux, pût se passer d'eux, subsister intact, demeurer indépendant, robuste et respecté, à travers les vicissitudes du conflit européen et les chances indéterminées de l'histoire future. Voilà ce que, sous l'ancien régime, on nommait *la raison d'Etat;* pendant huit cents ans, elle avait prévalu dans les conseils des princes; avec des défaillances inévitables et après des déviations temporaires, elle y devenait ou elle y restait le motif prépondérant. Sans doute elle y excusait ou autorisait bien des manques de foi, bien des attentats, et, pour trancher le mot, bien des crimes; mais dans l'ordre politique, surtout dans la conduite des affaires extérieures, elle fournissait le principe dirigeant, et ce principe était salutaire. Sous son ascendant continu, trente souverains avaient travaillé, et c'est ainsi que, solidement, à perpétuité, par des manœuvres interdites aux particuliers, mais permises aux hommes d'Etat, province à province, ils avaient construit la France.

Or, chez leur successeur improvisé, ce principe manque; sur le trône, comme dans les camps, général, consul ou empereur, il reste officier de fortune et ne songe qu'à son avancement. Par une lacune énorme d'éducation, de conscience et de cœur, au lieu de subordonner sa personne à l'Etat, il subordonne l'Etat à sa personne; au-delà de sa courte vie physique, ses yeux ne s'attachent pas à la nation qui lui survivra; partant il sacrifie l'avenir au présent, et son œuvre ne peut pas être durable.

Pour que la petite patrie féodale devienne la plus grande patrie nationale, il suffit maintenant que toutes les seigneuries se réunissent entre les mains d'un seul seigneur, et que le Roi, chef des nobles, pose sur l'œuvre des nobles la troisième assise de la France. Il a édifié toute cette assise, pierre à pierre. Hugues Capet pose la première; avant lui, la royauté ne donnait pas au Roi une province, pas même Laon; c'est lui qui ajoute au titre son domaine. Pendant huit cents ans, par mariage, conquête, adresse, héritage, ce travail d'acquisition se poursuit. Même sous

Louis XV, la France s'accroît de la Lorraine et de la Corse. Parti du néant, le Roi a fait un Etat compact qui renferme vingt-six millions d'habitans, et qui est alors le plus florissant de l'Europe. Dans tout l'intervalle, il a été le chef de la défense publique, le libérateur du pays contre les étrangers, contre le Pape au XIV[e] siècle, contre les Anglais au XV[e], contre les Espagnols au XVI[e]. Au dedans, dès le XII[e] siècle, le casque en tête et toujours par chemins, il est le grand justicier, il démolit les tours des brigands féodaux, il réprime les excès des forts, il protège les opprimés, il abolit les guerres privées, il rétablit l'ordre et la paix : œuvre immense qui, de Louis le Gros à saint Louis, de Philippe le Bel à Charles VII et à Louis XI, de Henri IV à Louis XIII et à Louis XIV se continue sans s'interrompre jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, par l'édit contre les duels et par les Grands Jours. Cependant toutes les choses utiles exécutées par son ordre ou développées sous son patronage, routes, forts, canaux, asiles, universités, académies, établissements de piété, de refuge, d'éducation, de science, d'industrie et de com-

merce, portent sa marque et le proclament bienfaiteur public.

A l'autre bout de Paris, dans la tour du Temple, séparé de sa sœur, arraché à sa mère, le petit Dauphin vit encore : nul en France n'est si digne de pitié et de respect, car s'il y a une France c'est grâce aux trente-cinq chefs militaires ou rois couronnés dont il est le dernier rejeton direct. Sans leurs dix siècles de politique persévérante et de commandement héréditaire, les conventionnels qui viennent de profaner leurs tombes à Saint-Denis et de jeter leurs os dans la fosse commune, ne seraient pas des Français. En ce moment, si les suffrages étaient libres, l'immense majorité du peuple, dix-neuf Français sur vingt, reconnaîtraient pour leur roi l'enfant innocent et précieux, l'héritier de la race à laquelle ils doivent d'être une nation et d'avoir une patrie.

ERNEST RENAN.

On ne dompte pas le suffrage universel avec lui-même; on le trompe, on l'endort; mais, tant qu'il règne, il oblige ceux qui relèvent de lui de pactiser avec lui et de subir sa loi. Il y a cercle vicieux à rêver qu'on peut réformer les erreurs d'une opinion inconvertissable en prenant son seul point d'appui dans l'opinion.

Il s'agit moins de continuer la Révolution que de la critiquer et de réparer ses erreurs.

Il est incontestable que, s'il fallait s'en tenir à un moyen de sélection unique, la naissance vaudrait mieux que l'élection. Le hasard de la naissance est moindre que le hasard du scrutin. La naissance entraîne d'ordinaire des avantages d'éducation et quelquefois une certaine supério-

rité de race. Quand il s'agit de la désignation du souverain et des chefs militaires, le *critérium* de la naissance s'impose presque nécessairement.

Nul n'a droit à une place; tous ont droit que les places soient bien remplies. Si l'hérédité de certaines fonctions était un gage de bonne gestion, je n'hésiterais pas à recommander pour ces fonctions l'hérédité.

Un pays n'est pas la simple addition des individus qui le composent; c'est une âme, une conscience, une personne, une résultante vivante. Cette âme peut résider en un fort petit nombre d'hommes; il vaudrait mieux que tous pussent y participer; mais ce qui est indispensable, c'est que, par la sélection gouvernementale, se forme une tête qui veille et pense pendant que le reste du pays ne pense pas et ne sent pas. Or la sélection française est la plus faible de toutes. Avec son suffrage universel non organisé, livré au hasard, la France ne peut

avoir q'une tête sociale sans intelligence ni savoir, sans prestige ni autorité.

Il y a en France autant de gens de cœur et de gens d'esprit que dans aucun autre pays mais tout cela n'est pas mis en valeur. Un pays qui n'a d'autre organe que le suffrage universel direct est dans son ensemble, quelle que soit la valeur des hommes qu'il possède, un être ignorant, sot, inhabile à trancher sagement une question quelconque. Les démocrates se montrent bien sévères pour l'ancien régime, qui amenait souvent au pouvoir des souverains incapables ou méchants. Sûrement les Etats qui font résider la conscience nationale dans une famille royale et son entourage ont des hauts et des bas; mais prenons dans son ensemble la dynastie capétienne, qui a régné près de neuf cents ans; pour quelques périodes de baisse au XIVe, au XVIe, au XVIIIe siècle, quelles admirables séries au XIIe, au XIIIe, au XVIIe siècle, de Louis le Jeune à Philippe le Bel, de Henri IV à la deuxième moitié du règne de Louis XIV! Il n'y a pas de système électif qui puisse donner une représen-

ation comme celle-là. L'homme le plus médiocre est supérieur à la résultante collective qui sort de trente-six millions d'individus, comptant chacun pour une unité.

Une société n'est forte qu'à la condition de reconnaître le fait des supériorités naturelles, lesquelles au fond se réduisent à une seule, celle de la naissance, puisque la supériorité intellectuelle et morale n'est elle-même que la supériorité d'un germe de vie éclos dans des conditions particulièrement favorisées.

La démocratie est le plus fort dissolvant de l'organisation militaire. L'organisation militaire est fondée sur la discipline; la démocratie est la négation de la discipline.

La démocratie ne discipline ni ne moralise. On ne se discipline pas soi-même; des enfants mis ensemble sans maître ne s'élèvent pas; ils jouent et perdent leur temps. De la masse ne peut émerger assez de raison pour gouverner et réformer un peuple. Il faut que la réforme et

l'éducation viennent du dehors, d'une force n'ayant d'autre intérêt que celui de la nation mais distincte de la nation et indépendante d'elle.

La France s'est trompée sur la forme que peut prendre la conscience d'un peuple. Son suffrage universel est comme un tas de sable, sans cohésion ni rapport fixe entre les atomes. On ne construit pas une maison avec cela. La conscience d'une nation réside dans la partie éclairée de la nation, laquelle entraîne et commande le reste. La civilisation à l'origine a été une œuvre aristocratique, l'œuvre d'un tout petit nombre (nobles et prêtres), qui l'ont imposée par ce que les démocrates appellent force et imposture; la conservation de la civilisation est une œuvre aristocratique aussi. Patrie, honneur, devoir, sont choses créées et maintenues par un tout petit nombre au sein d'une foule qui, abandonnée à elle-même, les laisse tomber.

La nomination des pouvoirs sociaux au suffrage universel direct est la machine politique

la plus grossière qui ait jamais été employée.

Il n'y a pas de philosophie plus superficielle que celle qui, prenant l'homme comme un être égoïste et viager, prétend l'expliquer et lui tracer ses devoirs en dehors de la société dont il est une partie.

On part toujours de l'idée que la noblesse a pour origine le mérite, et comme il est clair que le mérite n'est pas héréditaire, on démontre facilement que la noblesse héréditaire est chose absurde; mais c'est là l'éternelle erreur française d'une justice distributive dont l'Etat tiendrait la balance. La raison sociale de la noblesse, envisagée comme institution d'utilité publique, était non pas de récompenser le mérite mais de le provoquer, de rendre possibles, faciles même, certains genres de mérite.

Ce qui devait sortir de la Révolution ne pouvait, après tout, beaucoup différer du consulat et de l'Empire; ce qui devait sortir d'une telle conception de la société ne pouvait être autre chose

qu'une administration, un réseau de préfets, un code civil étroit, une machine servant à étreindre la nation, un maillot où il lui serait impossible de vivre et de croître.

En ne conservant qu'une seule inégalité, celle de la fortune; en ne laissant debout qu'un géant, l'Etat, et trente-cinq millions de nains; en créant un centre puissant, Paris, au milieu d'un désert intellectuel, la province; en transformant tous nos services sociaux en administrations; en arrêtant le développement des colonies et fermant ainsi la seule issue par laquelle les Etats modernes peuvent échapper aux problèmes du socialisme, la Révolution a créé une nation dont l'avenir est peu assuré, une nation où la richesse seule a du prix, où la noblesse ne peut que déchoir. Un Code de lois qui semble avoir été fait pour un citoyen idéal, naissant enfant trouvé et mourant célibataire; un Code qui *rend tout viager*, où les enfants sont un inconvénient pour le père, où *toute œuvre collective et perpétuelle est interdite*, où les unités morales, qui sont les vraies, sont dissoutes à chaque décès; où l'hom-

me avisé est l'égoïste qui s'arrange pour avoir le moins de devoirs possible, où la propriété est conçue non comme une chose morale, mais comme l'équivalent d'une jouissance toujours appréciable en argent, un tel Code, dis-je, ne peut engendrer que faiblesse et petitesse.

Un pays démocratique ne peut être bien gouverné, bien administré, bien commandé.

L'auteur de la richesse est aussi bien celui qui la garantit par ses armes que celui qui la crée par son travail. L'économie politique, uniquement préoccupée de la création de la richesse par le travail, n'a jamais compris la féodalité, laquelle était au fond tout aussi légitime que la constitution de l'armée moderne.

Le collège grand électeur formé par tout le monde est inférieur au plus médiocre souverain d'autrefois.

La France s'est trompée sur la forme que peut prendre la conscience d'un peuple : un tas

de sable n'est pas une nation; or, le suffrage universel n'admet que le tas de sable, sans cohésion, ni rapports fixes entre les atomes. Nous avons ainsi détruit les organes essentiels d'une société, et nous nous étonnons que la société ne vive pas. La civilisation a été de tout temps une œuvre aristocratique, maintenue par un petit nombre; l'âme d'une nation est chose aristocratique aussi : cette âme doit être guidée par un certain nombre de pasteurs officiels, formant la continuité de la nation. Voilà ce qu'une dynastie fait à merveille.

Le jour où la France coupa la tête à son roi, elle commit un suicide. La France ne peut être comparée à ces petites patries antiques, se composant le plus souvent d'une ville avec sa banlieue, où tout le monde était parent. La France était une grande société d'actionnaires formée par un spéculateur de premier ordre, la maison capétienne. Les actionnaires ont cru pouvoir se passer du chef, et puis continuer seuls leurs affaires. Cela ira bien, tant que les affaires seront bonnes; mais, les affaires devenant mau-

vaises, il y aura des demandes de liquidation. La France avait été faite par la dynastie capétienne. En supposant que la vieille Gaule eût le sentiment de son unité nationale, la domination romaine, la conquête germanique avaient détruit ce sentiment. L'empire franc, soit sous les Mérovingiens, soit sous les Carlovingiens, est une construction artificielle dont l'unité ne gît que dans la force des conquérants. Le traité de Verdun, qui rompt cette unité, coupe l'empire franc du nord au sud en trois bandes, dont l'une, la part de Charles ou Carolingie, répond si peu à ce que nous appelons la France, que la Flandre entière et la Catalogne en font partie, tandis que vers l'est elle a pour limites la Saône et les Cévennes. La politique capétienne arrondit ce lambeau incorrect, et en huit cents ans fit la France comme nous l'entendons, la France qui a créé tout ce dont nous vivons, ce qui nous lie, ce qui est notre raison d'être. La France est de la sorte le résultat de la politique capétienne continuée avec une admirable suite.

La monarchie, en liant les intérêts d'une na-

tion à ceux d'une famille riche et puissante, constitue le système de la plus grande fixité pour la conscience nationale. La médiocrité du souverain n'a même en un tel système que de faibles inconvénients. Le degré de raison nationale émanant d'un peuple qui n'a pas contracté un mariage séculaire avec une famille est, au contraire, si faible, si discontinu, si intermittent qu'on ne peut le comparer qu'à la raison d'un homme tout à fait inférieur ou même à l'instinct d'un animal. Le premier pas est donc évidemment que la France reprenne sa dynastie. Un pays n'a qu'une dynastie, celle qui a fait son unité au sortir d'un état de crise ou de dissolution. La famille qui a fait la France en neuf cents ans existe; plus heureux que la Pologne, nous possédons notre vieux drapeau d'unité.

La république doit toujours être en suspicion contre l'hypothèse d'un général victorieux. La monarchie est si naturelle à la France, que tout général qui aurait donné à son pays une éclatante victoire serait capable de renverser les institutions républicaines.

L'âme d'une nation ne se conserve pas sans un collège officiellement chargé de la garder. Une dynastie est la meilleure institution pour cela; car, en associant les chances de la nation à celles d'une famille, une telle institution crée les conditions les plus favorables à une bonne continuité.

A toute nationalité correspond une dynastie en laquelle s'incarnent le génie et les intérêts de la nation; une conscience nationale n'est fixe et ferme que quand elle a contracté un mariage indissoluble avec une famille qui s'engage par le contrat à n'avoir aucun intérêt distinct de celui de la nation. Jamais cette identification ne fut aussi parfaite qu'entre la maison capétienne et la France.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE.

Achevé d'imprimer le 6 Juin 1912 par Desclée,
De Brouwer et Cie, Lille-Paris-Bruges.

OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA LIBRAIRIE NATIONALE

Comte de Chambord, Comte de Paris, Duc d'Orléans : **La Monarchie Française**, *Lettres et Documents politiques (1844-1907) avec une préface du duc d'Orléans*. Ouvrage illustré de trois portraits . . . 3 50

Nel Ariès : **Le Sillon et le mouvement démocratique** . . . 3 50

Aventino : **Le Gouvernement de Pie X** . . . 5 00

Jacques Bainville : **Bismarck et la France** . . . 3 50

Jacques Bainville : **Louis II de Bavière** . . . 3 50

Eugène Cavaignac : **Esquisse d'une Histoire de France** . . . 7 50

Léon Daudet : **Une campagne d'Action Française** . . . 3 50

Louis Dimier : **Les Préjugés ennemis de l'Histoire de France**, 2 vol., chacun . . . 3 50

Louis Dimier : **Les Maîtres de la Contre-Révolution** . . . 3 50

Louis Dimier : **Veuillot** . . . 3 50

Henri Dutrait-Crozon : **Précis de l'Affaire Dreyfus** . . . 6 »

Gustave Gautherot : **Gobel, évêque métropolitain constitutionnel de Paris** (avec un portrait) . . . 7 50

Jules Lemaitre : **Lettres à mon ami** . . . 1 »

Jules Lemaitre : **Pages choisies** (avec un portrait) . . . 3 50

Charles Maurras : **Enquête sur la Monarchie** . . . 7 50

Charles Maurras : **Le dilemme de Marc Sangnier** . . . 3 50

Charles Maurras : **Kiel et Tanger** . . . 3 50

Charles Maurras : **L'avenir de l'intelligence** . . . 3 50

G. de Pascal : **Lettres sur l'histoire de France**, 2 vol., chacun . . . 3 50

Marquis de la Tour du Pin la Charce : **Aphorismes de politique sociale** . . . 1 »

Marquis de la Tour du Pin la Charce : **Vers un ordre social chrétien** . . . 7 50

Marquis de la Tour du Pin la Charce : **Feuillets de la vie militaire sous le Second Empire** . . . 5 00

Georges Valois : **L'homme qui vient**. *Philosophie de l'autorité* . . . 3 50

Georges Valois : **La Monarchie et la classe ouvrière** . . . 3 50

Georges Valois, François Renié, Marius Riquier, Jean Herluison : **Les Manuels scolaires**. *Etude sur la religion des Primaires* . . . 3 50

ÉTUDES SOCIALES ET POLITIQUES

Collection périodique, soixante-douze pages, soixante-quinze centimes.

Jules Lemaitre : **Discours royalistes** (1908-1911).

Charles Maurras : **Une campagne royaliste au Figaro**.

J[illegible] Rivain : **Politique, Morale, Religion**.

[illegible]enant R. de Boisfleury : **Syndicats d'officiers**.

Ch. Maurras et Henri Dutrait-Crozon : **Si le coup de force est possible**.

Jean Rivain : **Les socialistes antidémocrates**.

Jean Herluison : **Maurice Barrès et le problème de l'Ordre**.

